

**CITÉ DE
SAINTE-CUNÉGONDE**

Pavage et égouts

**12 novembre 1892 -
29 décembre 1893**

P49/A2,3

Cité de la Cinquième de Montréal

Estimé des travaux d'égrit exécutés par Monseau le
Contract N. Moreau
en Octobre 1892 sur la rue Calumet

1^o Egrit en brigues 3' x 2'

61 1/2 verges en avant d'égrit en brigues de 3' x 2'

suivant contrat @ 12.75 = \$784.13

61 1/2 verges courants de "craie" @ 1.25 = 76.88

4 verges cubes de maçonnerie @ 3.00 = 12.00

2^o Junction avec Culvert du C.P.R.

14 1/2 verges cubes de maçonnerie en pierre

Cimentée pour junction double @ 7.50 = 108.75

28 verges cubes d'excavation pour junction @ 30 = 8.40

41 " " de remplissage sur " @ 20 = 5.20

Pompes de 25 verges carrés de dalles en pierre

sur plancher de la " junction

(les dalles ayant été fournies par la

Corporation de la Cité de la Cinquième @ 60 = 15.00

4 verges cubes de maçonnerie @ 30 = 12.00

Total \$ 1010.36

Payé en octobre 92 400.00

Balance due \$ 610.36

Montréal 12 Nov. 1892

J. Emile Davis

Ing. en chef Cité de la Cinquième de Montréal

14.5
7.5
107.25
1087.5

SOUSSION POUR L'EGOUT DE LA RUE CALUMET

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

A SON HONNEUR LE MAIRE,

ET A M M LES CONSEILLERS DE LA

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

Messieurs,

soussigne vous propose

de faire et parfaire les travaux d'egout d'apres les plans et devis prepares par votre Ingenieur Conseil J.Emile Vanier Ecr. et ce a son entiere satisfaction et dans les delais accordes, au prix ci dessous indique.

Noms de la Rue	Prix par verge courante
Egout de la Rue Calumet a partir du bout de l'egout actuel Jusqu'au Chemin de fer C.P.R.manhole rond avec grillage dans cote compris.	# 12 75
<i>(Révisé) N. Moreau</i>	

39

P49/A2,3



Oct 1882

Copie compte Morsan
Egout rue Calumet

Doit à Mr. L. N. Morsan

St. C. n. 2422 du 7/82

Compte pour les travaux des égouts de la rue Calumet

Pour Canal 68 1/2 yds @ 12.75 =	774.38
" " " " @ 1.25 =	76.88
manhole 3 yds @ 14 ⁰⁰ =	42.00
pour courch & connection	150.00
Compte de manhole	12.00
	<u>1055.26</u>

4 yds de roc @ 3 ⁰⁰	12.00
	<u># 1067.26</u>

Hydr. amount	1067.26
--------------	---------

Receives 7c	400.00
-------------	--------

Ball due	<u># 667.26</u>
----------	-----------------

Copie compte Morsan

41

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal 12 Nov. 1892

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Conseillers de la
Cité de la Confrérie de Montréal

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ce-
joint l'estime final révisé du coût des travaux d'égout
exécutés par M. le Contracteur Moreau rue Octave dernier
sur la rue Cadumet, ainsi que le Contrat.

Je vous transmets aussi en même ^{temps} le compte de
M. Moreau lequel a été redressé après révision et
accroissement des travaux de \$1067.26 @ 1010.36 qu'il
doit être.

Il s'agit ainsi M. M. qui il revient à M. Moreau
une balance de compte de \$610.36.

✓ J'ai l'honneur d'être M. M.
Votre très obéissant serviteur

J. Guille D'Amie
Ing. en chef Cité de la Confrérie de
Montréal

42

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal 23 novembre 1892

à son honneur le Maire et
à M. M. les Conseillers de
de la Cité de la Cinquième de
Montreal

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que
la somme due à M. M. les Constructeurs Bastien
Maliquette pour travaux de trottoirs
asphalte et passifs de curbs en pierre de la
Rue St-Jacques est de \$.

Le fait suivant constaté, les mesurages précis et l'état
détaillé en-dessous.
J'ajouterais M. M. que le travail a été fait d'une
manière des plus satisfaisante et l'inspection en
a aucun été des plus série.

Le bon rapport du sujet des petits extra
due à M. M. les Constructeurs sont en ce travail
de travail est en préparation et sera de \$.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur

J. Emile Vanier

Ing. en chef Cité de Cinquième
de Montreal

Nota:

2301	mesurages canons de trottoirs en asphalte	@	\$235.75	5407.35
244	" " " passifs de curbs en pierre	@	\$4.20	1024.80
	Total	=	\$	6432.15 6432.15

43

Memo. of Extra Work.

June 21st 2 men 3 1/2 hours excavating & refilling a cut between
Nos. 142 & 144 Richelieu St.

Covering same size of cut 15' x 4' 6" = 7 1/6 yd -

July 12th

new concrete laid opposite 150 & 152 Richelieu St 15' 9" x 5' 3"

new asphalt laid in same place 15' 9" x 3' 3" = 5.66 yd

Aug 12th 5 men 1 day straightening up curbstone on Vinet St.
between Lussul & St. Antoine

Aug 9th

new concrete laid on Papillon St at E. C. cor of Dufferin St
measuring 5' x 9' = 5.29 yd.

Aug 19th 3 men 1/2 day altering line of chain on St James St.

21st 3 " 1/2 " resetting corners on Vinet St. at corner of
St. James St.

Sept. 24th 1 man 1/2 days boxing & moving trees on St. James St
between Vinet St. & St. Water Ave.

Oct. 1st 6 men 1 day placing manure boxes on St. James St

Setting Manholes & Gullies
Papillon St.

1 man 3 days at cor of Tracy St

1 " " " " Hotel d'Amie St.
Richelieu St.

1 man 2 days setting 4 manholes
Vinet St

Raising & lowering gullies Cash \$6.00

1 man 3 1/2 days setting 3 manholes

18 ft Bar iron used setting manhole at cor of Richelieu St.
St. James St.

1 man 2 1/2 days setting 4 manholes

altering 2 Gullies Cash \$3.00

Moving trees on Vinet St.

5 Barrels cement & 4 loads sand used on above work.

44

P49/A2,3

1892
Parafé de Cinq sous
Quantité trottoir rue
St Jacques
et
autres parafé rue
Notre Dame

0 1

1
2
3
4
5
6
7
8

Montréal 22 Nov. 1892

La Corporation de St. Siméon		Doit à Bastien & Valiquette		Entrepreneurs généraux -	
1892 Extra faits rue Richelieu.					
juin	14	1 puisard en fonte coulé		2	50
		1 journée d'ouvrage pour l'ité & le repou		2	00
	18	4 puisards en fonte coulés	2.50	10	00
		4 journées d'ouvrage pour l'ité & repou	2.00	8	00
	21	2 3/4 jours d'ouvrage pour réparer l'ex-			
		cavation entre les nos. 142 & 144 -	1.75	4	70
		10 1/3 verges de béton	1.50	15	50
juillet	12	5 7/8 verges de passage en asphalte complet			
		beton compris vis à vis les nos. 150 & 152	3.20	21	60
	12	3 jours de briquetiers pour réparer 4 man-			
		holes -	4.00	12	00
		2 quarts de ciment	3.50	7	00
		1 voyage de sable		1	50
	14	2 jours de taillage de placage & repou			
		de chaîne en fer pour arbre	3.50	7	00
	14	3 1/2 jours de journaliers pour déman-			
		cher le trottoir	1.75	6	12
		1 journée d'ouvrage pour réparer 2 man-			
		holes	2.00	2	00
		3 sacs de ciment	30	90	
Extra faits rue Napoleon					
août	9	7 1/2 verges de béton fait coin de la			
		rue Neuve	1.50	11	25
		3 jours de briquetiers pour puisards			
		4 manholes coin de la rue Tracy	4.00	12	00
		2 jours de briquetiers pour puisards			
		4 manholes coin de la rue Notre Dame	4.00	12	00
		3 quarts de ciment	3.50	10	50
		2 voyages de sable	1.50	3	00
		1/2 journée pour réparer une valve	2.00	1	00
		1 sac de ciment		30	
45				146	93

cinquante
deux

cinquante
deux

P49/A2,3



		Montant Rap.		146 93
		Lettre faite rue Tint		
Avr	13	5 jours de travail déplacement & réparation de chaîne en pierre entre les rues Duval & St. Antoine	3.50	17 50 <i>refuse</i>
		3 1/2 jours de briquetier pour réparer trois manholes -	4.00	14 00
		2 quarts de ciment	3.50	7 00
		1 voyage de sable		1 50
		18 pas courant de barre en fer		1 25
		1 puisard en fonte coulé		2 50
		1 journée pour l'oter & le réposer		2 00
		7 jours pour reculer 16 arbres	1.25	12 25
		8 " " " 5 " (curi)	1.25	10 50
		1/4 " " " 1 pièce télégraphe		50
		4 jours pour démancher des trottoirs	1.25	7 00
		Lettre faite rues St. Jacques -		
Avr	19	3 jours de travail déplacement & réparation de chaîne en pierre	3.50	10 50 <i>refuse</i>
	24	12 puisards en fonte coulé	2.50	5 00
		3 1/2 jours de briquetier pour réparer 4 manholes	4.00	14 00
		2 1/2 quarts de ciment	3.50	8 75
		2 voyages de sable	1.50	3 00
		1/4 jour pour réparer une valve		50 <i>en d'au</i>
		3 jours pour reculer les arbres & réposer les boîtes	1.75	5 25
Oct.	21	6 boîtes à ferrures posées	3.00	18 00
		140 arêtes pour l'eau réparés dans les trottoirs -	15	21 00 <i>en d'au</i>
				\$ 308 93

Nota échangeable
 à la Montréal Water
 Power Co. 25.79
 autres réparés 17.50 + 10.51 + 25.00
 entiers pour l'empêcher des
 briquetiers - 8.00
 Le compte de 308.93
 réduit 28.00 + 8.00 + 36.00
 \$ 272.93

Montréal 30 Nov 1892

à son Honneur le Maire de la
M. M. les Echevins de la Cité de Ste Cécile
de Montréal

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint le compte d'achat révisé de M. M. Basile
Volzette en connexion avec les travaux de paroisse
de 1892. Le compte se monte à
environ à \$ 272.93.

Cette somme il y a de votre C. P. ou l'un d'eux
a se faire rembourser de la Municipalité de
St. Cécile de \$ 25.70 pour les travaux de réparation
faits pour un compte par votre administration.

J'ai l'honneur d'être M. M.
Vos très obéissants serviteurs

✓
E. G. G. G.

Inf. de la Cité de Ste Cécile
de Montréal

46

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

1892

Compte d'extra Bastien & Valiquette
36 Rue du Prince

Extra

Chargeable à Cee d'eau

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Copie

Recu de la Cité de Ste Cunégonde de Montreal, la
somme de dix mille trois cent huit piastres et soixante-et-
onze centins (6308.⁷¹^c) par bon billet en règlement des travaux
exécutés dans Ste Cunégonde à cette date, laissant une somme
de dix mille cinq cent cinquante piastres (10550.⁰⁰) en
dépot depuis le premier jour d'Octobre 1892, comme garantie
de nos travaux, suivant les termes de notre contrat.

Ste Cunégonde, 3 Décembre 1892.
(6308.⁷¹^c) (signé) Bastien et Valiquette.

Une copie du reçu que la Corporation de
Ste Cunégonde a en mains.

(signé) J. P. Vébert,
Président.

47

P49/A2,3



Copie

Cité S^{te} - Cunégonde de Montréal.

Répartition du coût des trottoirs de la Rue S^{te} Jacques.

Noms des propriétaires	N ^o du Cadastre	Front d'après Cadastre	Fronts mesurés	Taux par pied de front.		
Côté Nord.					\$	
G. Picard	431	Irrég.	34' 2"	3.87%	132	49
J. B. Desève	430	"	120' 5"		467	08
"	429	30				
"	428	30				
"	427	30				
C. Taillefer	426	30	44' 10"		173	94
"	1/2 de 425	15				
R. H. Buchanan	1/2 de 425	15	195' 3"		757	32
"	424	30				
"	423	30				
"	422	30				
"	421	30				
"	420	30				
"	419	30				
La Fabrique	816	30	180' 0"		698	18
"	819	30				
"	820	30				
"	823	30				
"	824	30				
"	827	30				
M. Laniel	828	30	90' 10"		352	34
"	831	30				
"	832	30				
			665' 6"		2581	35

54

P49/A2,3



Noms des Propriétaires	N ^{os} da cadastre	Cadastre	Mesur. Cont.	Vaux
			665' 6"	\$ 2521 35
J. A. Gougeon	836	30	} 60' 3"	233 70
	835	30		
P. Monette	838		30' 0"	116 36
Dame V ^{ve} J. Verdon	839		33' 11"	131 60
H. Delisle	840	38' 5"	38' 7"	149 65
Laurier & F. Aubin	841	30	} 60' 2"	233 33
" "	842	30		
C ^{hs} L'Étoile	843	30	30' 0"	116 36
J. A. Bertrand	844	30	} 59' 10"	232 05
"	845	30		
V ^{ve} P. Ouellette	846	30	} 60' 5"	234 35
"	847	30		
S. Vaillancourt	848	30	30' 0"	116 36
Alph. Lefebvre	849	30	32' 2"	124 75
M. E. Lyburner	850	30	} 93' 4"	362 00
"	851	30		
"	852	27' 10"		
			1194' 2"	
Côté Sud.				
Louis Verdon	434	34' 2"	34' 2"	132 50
G. Courville	435	30	} 45' 4"	175 82
"	1/2 de 436	15		
James Black	1/2 de 436	15	} 45' 1"	174 85
"	437	30		
			124' 7"	
				5115 03.

53

Noms & Propriétaires	N ^{os}	Cad.	Mes.	Taux
			124'7"	\$5115 03
J. Pinsonnault	438	30	} 75'3"	291 90
"	439	30		
"	1/2 de 440	15		
R. Mathews	1/2 de 440	15	} 60'1"	233 00
"	441	30		
"	1/2 de 442	15		
Ant. Leboiron	1/2 de 442	15	} 45'0"	174 54
"	443	30		
G. Meloche	444	30	30'0"	116 36
Elz. Marchand	445	30	} 60'5"	234 35
"	446	30		
Cité St. Césaire	815	30	} 150'0"	581 83
"	814	30		
"	813	30		
"	812	30		
"	811	30		
J. Roy	810	30	} 90'0"	349 06
"	809	30		
"	808	30		
J. & J. Valiquette	807	30	} 33'5"	129 63
"	P. 806	30		
J. McCormick	P. 806	30	} 57'7"	223 36
"	805	30		
J. Navet	804	30	} 63'2"	244 97
"	803	34'2"		
J. Picard	802	38'5"	40'0"	155 15
			829'6"	7849 18

✓

52

Noms des propriétaires	N° du cadastre	Front d'après cadastre	Fronts mesurés	Vaux par pied de front
			829'6"	\$ 7849 18
J. Monette	801	30'	} 60'0"	232 75
"	800	30		
	799	30	} 60'0"	232 75
	798	30		
	797	30	30'5"	118 00
E. Jodoin	796	30	30'2"	117 05
N. Gauthier	795	30	30'3"	117 36
J.-B. Rodier	794	30	} 60'0"	232 75
"	793	30		
G. Champagne	792	30	} 59'9"	231 76
"	791	30		
U. A. Denis	790	30	} 45'7"	176 80
"	789			
Total.			<u>1205'8"</u>	<u>\$ 9308 40</u>



Front total = 2399'10"

Cout d'asphalte — \$ 6432.15
 Chaire en pierre — 2433.00
 Service d'Ingénieur — 443.25
 Cout total \$ 9308.40

Cout par pied-de front \$ 3.87875 = 3.87 7/8

Montréal 30 Decembre 1892

Emile Verrier

Inf. en chef de la Cité de la Compagnie de Montréal

57

	789	U. A. Denis	824	La Fabrique
	790	"	827	"
	791	Ess. Champagne	828	M. Lamel
	792	"	831	"
	793	J. B. Rodier	832	"
	794	"	P. 835	J. A. Gougeon
	795	M. Caubert	836	"
	796	A. Jodoin	P. 838	P. Monette
P.	797	F. Labelle	P. 839	Damepe J. Verdou
P. 494 H. Macinnan	798	"	840	M. Delisle
	799		841	Larivière & Stubin
	800	J. Monette	P. 842	"
	801	"	843	Chap. Etode
	802	J. Picardo	P. 844	F. B. Bertrand
	803	J. Nouet	845	"
	804	"	846	M ^{re} P. Ouellette
P. 806 x	805	J. McCormick	847	"
	806		848	V. Villancourt
P. 808. x	807	St. J. Valiquette	849	Alp. Lefebvre
	808	J. Roy	850	W. E. Lymburner
	809	"	851	"
	810	"	852	"
	811	Cité de St. Anne	419	R. H. Buchanan
	812	"	420	"
	813	"	421	"
	814	"	422	"
	815	"	423	"
	816	La Fabrique	424	"
	817	"	1/2 425	"
50	820	"	1/2 425 x 426	C. Taillefer
	823	"	427	
Dame A. Vidal	1/2 424 x 25			

(over)

P49/A2,3



427 J. B. Desjardis
 428 "
 429 "
 430 J. B. Desjardis
 431 G. ~~Theriot~~ Picard
 434 L. Verdon
 1/2 436 x 435 G. Courville
 1/2 436 James Black
 437 "
 438 J. Proulx
 439 J. Proulx
 1/2 440 "
 1/2 442 x 1/2 de 441 x 1/2 440 R. Mathews
 1/2 442 Ant. Libouren
 443 "
 444 G. Meloche
 445 Elz Marchand
 445

P49/A2,3

18



Plan accompagnant la répartition
 du cout des trottoirs en asphalté
 de la rue St. Jacques
 Montréal le 20 Mars 1854 J. Louis Vein
 Ing. civ. et G. de la Ville



49



P49/A2,3

Les soumissionnaires pour le
 pavage des rues en asphalte de
 la Cité de Ste. Cunégonde de
 Montréal devront déposer leur
 devis et leurs propositions au
 bureau de l'ingénieur, jusqu'à samedi le 31
 décembre 1893, à midi.
 Les propositions en vertu desquelles on
 pourra exécuter les travaux, et celles
 qui ne contiennent pas toutes les conditions
 de la formule, ne seront pas acceptées. Le plus haut et
 le plus bas de ces formules. Les plus hauts et
 les plus bas de ces formules. Pour plus
 de renseignements et conditions etc., s'adresser
 à M. N. DUCHARME, Greffier, 224
 St. Michel St.

Sealed bids for about 40,000 yards of Best Asphalt
 paving will be received by the City of
 Ste. Cunégonde of Montreal, at the office of
 the Engineer, until SATURDAY, the 31st in-
 stance, at 12 o'clock p.m.
 Bids to be received unless made on forms
 supplied by the undersigned.
 The lowest, nor the lowest, nor any of the
 bids, will necessarily be accepted.
 For specifications and other information,
 apply to:
 G. N. DUCHARME, City Clerk,
 224 St. Michel St.

SOUSSION POUR PAVAGE

**DES RUES DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE
 DE MONTREAL EN 1893.**

-----:-----

MEUR LE MAIRE

**ET A M.M. LES ECHEVINS DE LA
 CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.**

Messieurs,

le soussigné

résidant

ayant lu attentivement et pris connaissance des devis, charges,
 et conditions, requises pour le pavage asphalte des rues de la
 Cité de Ste. Cunégonde de Montréal en 1893, avec les matériaux
 ci-dessous désignés, et les comprenant aussi parfaitement,
 offre d'exécuter et parfaire les travaux
 décrits au dit devis etc. et ce à l'entière satisfaction de
 votre Ingénieur Monsieur J. Emile Vanier aux prix suivants.

Nature des Travaux	Prix
Pavage en asphalte de Roche sur fondation en béton, par verge carrée	
Bordure en pierre calcaire de 9" x 12" sur fondation en béton, par pied courant	

MONTREAL, 31st. Decembre 1892.

ENTREPRENEUR.

55-

P49/A2,3



Pavage des Rues

Des soumissions pour pavage des rues en asphalte de ROCHES (environ 40,000 verges) seront reçues par la Ville de Sainte-Cunégonde de Montréal, au Bureau du soussigné, jusqu'à samedi le 31 courant à 5 heures de l'après midi.

On pourra se procurer des formules de soumission en s'adressant au soussigné, et nulle soumission ne sera reçue à moins d'être présentée sur une de ces formules. La plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée. Pour plus amples informations, spécifications, etc., s'adresser à G. N. DUCHARME, Greffier, 224 rue Richelieu.

Tenders for about 40,000 yards of Rock Asphalt Street Paving will be received by the City of Sainte-Cunégonde of Montreal, at the office of the undersigned, until SATURDAY, the 31st instant, at 5 o'clock p.m.

No tender to be received unless made on forms furnished by the undersigned.

The highest, nor the lowest, nor any of the tenders, not necessarily accepted.

For specifications and other information, Apply to:
G. N. DUCHARME, City Clerk,
224 Richelieu St.,
3036

SOUMISSION POUR PAVAGE

**DES RUES DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE
DE MONTREAL EN 1893.**

-----:-----

**LE MAIRE
ET A M.M. LES ECHEVINS DE LA
CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.**

Messieurs,

le soussigné

résidant

ayant lu attentivement et pris connaissance des devis, charges, et conditions, requises pour le pavage asphalte des rues de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal en 1893, avec les matériaux ci-dessous désignés, et les comprenant aussi parfaitement, offre d'exécuter et parfaire les travaux décrits au dit devis etc. et ce à l'entière satisfaction de votre Ingénieur Monsieur J. Emile Vanier aux prix suivants.

Nature des Travaux	Prix
Pavage en asphalte de Roche sur fondation en béton, par verge carrée	
Bordure en pierre calcaire de 9" x 12" sur fondation en béton, par pied courant	

MONTREAL, 31st. Decembre 1892.

ENTREPRENEUR.

55-

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Template No 1.

St Antoine & Vinet	2	Corners
Queens " "	4	"
St Jacques " "	4	"
Albert " "	4	"
Delisle " "	4	"
Richelieu " "	4	"
Atwater & Notre Dame	2	"
Comsol & Vinet	4	"

— Template No 2 —

Napoleon & Tracy	4	"
Vinet & Dominion Ave.	2	"

— Template No 3 —

Vinet & Notre-Dame	3	"
Napoleon " "	4	"
Levis " "	2	"
Dominion " "	2	"
Duverway & Napoleon	4	"
William & " "	4	"
St Jacques & Dominion	1	"
Napoleon & Richelieu	2	"
Dominion " "	4	"

Template No 4 -

Atwater & Richelieu	2	"
St Jacques & Atwater	2	"

58

— Template No 5 —

Alley next to Montreal Rolling Mills
on Notre Dame — 2 cameras

P49/A2,3



B.

Soumission pour égouts à construire
dans la Cité de St. Cécile durant l'été
1873.

à nos Honorables Messieurs
et à M. M. les Conseillers de la Cité
de St. Cécile de Montréal.

Messieurs,

Nous soussignés vous pro-
posons de faire et parfaire les travaux d'égout d'après les plans
et devis préparés par votre Ingénieur J. Émile Veinier, Civ. et C., à
votre entière satisfaction et dans les délais accordés, aux prix ci-dessous
indiqués.

Noms des rues	longueur en mètres à égoutter	prix par mètre carré
<u>Rue St. Antoine</u> (de l'ouest à limite Est)		
manholes, puits, etc. tout compris	30 1/2	9.00 ✓
<u>Rue Desrochers</u> (de l'ouest à limite Est)		
do. do.	366	9.40 ✓
<u>Rue Curé</u> (de l'ouest à limite Est)		
do. do.	43 2/3	9.25 ✓
<u>Rue Curé</u> (de l'ouest à limite Est)		
do. do.	71	9.40 ✓
<u>Rue Notre-Dame</u> (de Filles à Dominion)		
do. do.	146	8.15 ✓
<u>Rue Notre-Dame</u> (de Napoléon à Alton)		
do. do.	243 2/3	8.40 ✓

67

Nom des rues	Longueur approuvée par le Conseil	prix par toise Couverte
rue Tracy (de Vint à Lévis)	262	
do. do.		9 50 ✓
do. do.	181 1/2	8 80 ✓
rue Albert (de Vint à limite est)	190	10 80 ✓
do. do.	226 2/3	10 00 ✓
do. do.	330	9 80 ✓

L'entrepreneur allouera à la Corporation
pour tuyau troué dans la tranchée:

pour chaque longueur de tuyau de 12"	0 00
do. " 15"	" "
do. " 18"	" "
do. " branchement de 12" = 9"	" "
do. " 15" = 9"	" "
do. " 18" = 9"	" "

Des déductions devront être faites du prix
du contrat.

60
Baskin & Valiquette entrepreneurs
adresse: 74 Rue Sherbrooke Montréal

St. Maurice
G. Ducharme

P49/A2,3

2 5



N. B. Nos soussignés entrepreneurs du passage de
St. Césaire certifions que nous endosons la
responsabilité des Contracteurs ci-dessus pour ce qui concerne
le remplissage des tranchées d'égout.

Bastien Valiquette
entrepreneurs du passage de
St. Césaire.



A. Harcourt & Co
L. Ducharme
Super

65

P49/A2,3

2 6



Quantité de matériaux d'égouts fournis aux fermes.
Contracté en 1893

(copie remise à
Daston & Talbot)

Egouts de St. Cunegonde

Rue Coursol

(de Vinet à limite de la cité)

- 71 Verges de radier
- 160 Inverts
- 6370 Briques carrées
- 4550 " " bevel"
- 15 Barils de ciment
- 15 Barriques de sable
- 1 Couverture de Manhole
- 21 lbs. fer pour échelle de M. H.
- 290 Verges cubes d'excavation
- 239 " " de remplissage
- 2 Puitsards St. George posés.
- (ne pas oublier 71 verges d'étançonnage)

Quesnel

(de Vinet à limite).

- 73 2/3 Verges courantes de radier
- 166 Inverts
- 6800 Briques carrées
- 4710 " " bevel"
- 15 Barils de ciment
- 15 Barriques de sable
- 1 Couverture de Manhole
- 21 lbs. de fer pour échelle de M. H.
- 350 Verges cubes d'excavation
- 297 " " de remplissage
- 2 Puitsards St. Georges posés.
- (ne pas oublier l'étançonnage.)

64

1893

2

St Antoine (de Vinet à limite)

31 1/2 Vnges courantes de radier
 71 Inverts
 3400 Briques carrées
 2005 " " "bevel"
 6 Barils de ciment
 6 Barriques de sable
 1 Coussin de Manhole
 28 lbs de fer pour échelle de M.H.
 149 Vgs cubes d'excavation
 127 " " de remplissage
 (ne pas oublier l'étanchéage)

Rue Albert

(de Vinet à limite)

190 Vgs courantes de radier
 428 Inverts
 18420 Briques carrées
 12160 " " "bevel"
 38 Barils de ciment
 38 Barriques de sable
 3 Coussins de Manholes
 140 lbs de fer pour échelle de M.H.
 6 puisards "St George" posés
 1098 Vgs cubes d'excavation
 961 " " de remplissage
 (ne pas oublier l'étanchéage)

73

1893

P49/A2,3

18

1 2 3 4 5 6 7 8

3

Rue Notre Dame (de Wommin à Fulford)

- 146 Vngis de radier (cradle)
- 329 Inuits
- 13180 Briques caries
- 9350 " " "huel"
- 29 Barriques de ciment sable
- 29 Barils de ciment
- 2 Boucles de Manhole
- 56 lbs de fer pour échelle de M. H.
- 352 Vgs cubes d'excavation
- 446 " " de remplissage
(ne pas oublier l'étanchéage)

Rue Notre Dame

(de Napolen à Alwater)

- 2433 Vgs courants de radier
- 548 Inuits
- 21950 Briques caries
- 15570 " " "huel"
- 49 Barils de ciment
- 49 Barriques - Sable
- 3 Boucles de Manhole
- 91 lbs de fer pour échelle de M. H.
- 984 Vgs cubes d'excavation
- 858 " " de remplissage
(ne pas oublier l'étanchéage)

72

4

Rue Hélice (de Vinet à limite)

- 228½ Verges courantes de radier
- 570 Fronts
- 21780 Briques canies
- 14500 " " "brél"
- 45 Barils de ciment
- 45 Barriques " sable
- 3 Couverts de Manhole
- 140 lbs de fer pour échelle de M. H.
- 4 Puitsards "St George"
- 1290 Vgs cubes d'excavation
- 1121 " " de remplissage
(ne pas oublier l'étanchéage)

Rue Héris

(de Notre Dame à William)

- 181½ Verges courantes de radier
- 410 Fronts
- 16560 Briques canies
- 11130 " " "brél"
- 36 Barils de ciment
- 36 Barriques " sable
- 2 Couverts de Manhole
- 70 lbs de fer pour échelle de M. H.
- 2 Puitsards "St George"
- 783 Vgs cubes d'excavation
- 652 " " de remplissage
(ne pas oublier l'étanchéage)

71

5

Rue Tracy (de Vinet à haut)

- 262 Vgs courantes de radier
 - 591 Poutres
 - 23980 Briques carrées
 - 14770 " bevel
 - 53 Barils de ciment
 - 53 Barriques de sable
 - 3 Couvertures de Manhole
 - 112 Lbs de fer pour échelle de M. H.
 - 6 Puisards "St George"
 - 1234 Vgs cubes d'excavation
 - 1044 " " de remplissage
- (ne pas oublier l'étanchéage) ✓

Newerway

(de haut à fin de la Rue)

- 366 Vgs courantes de radier
 - 824 Poutres
 - 33670 Briques carrées
 - 23430 " bevel
 - 73 Barils de ciment
 - 73 Barriques de sable
 - 4 Couvertures de Manhole
 - 168 Lbs de fer pour échelle de M. H.
 - 6 Puisards St. George
 - 1740 Vgs cubes d'excavation
 - 1476 " " de remplissage
- (ne pas oublier l'étanchéage)

70

6

Procé William.

330 Verges courantes de radier
744 Inverts
29820 Briques carrées
21120 " " bevel"
66 barils de ciment
66 barriques de sable
3 couvercles de Uantob
140 lbs de fer pour échelle de M. H.
10 Puitsards St. George.
1540 Excavation en verges cubes.
1302 Remplissage. 4 "
Ne pas oublier l'étançonnage. ✓

69

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

LES CHARGES :
 Des EXPLORATIONS de CHEMINS
 de FER et ROUTES ;
 De la PREPARATION des
 PLANS et DEVIS d'AQUEDUCS
 EGOUTS, PONTS, &c ;
 d'ARPENTAGES PUBLICS et PAR-
 TICULIERS ;
 SUBDIVISIONS CADASTRALES ;
 EXPERTISES,
 ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.

J. EMILE MONIER.

INGENIEUR * CIVIL * ET * ARPEUTEUR * PROVINCIAL.

(Ancien Eleve de l'Ecole Polytechnique).

BUREAUX : 61, RUE ST-JACQUES.

Montreal *De. Cunyande-*

Rue Bonaventure —

l'joint en brique de 6"

17 verges linéaires d'joint de 6' x 4"
 142 .. " " " " 6' x 3' 7/4"

de l'avenue Atwater à Vinet et joint rond en
 brique de 2' de diamètre et de la aux lins
 6' x 4"

Rue Vinet Nord. —

261 l'joint en brique de 3' 6" x 2' 1 3/8"

Rue Vinet Sud —

102 1/2 verges l. d'joint de brique de 4' x 2' 6/8"
 73 1/3 .. " " " " 3' 6" x 2' 1 3/16"
 245 1/2 .. " " " " 3' x 1' 9 5/8"

Workman

3' x 2' brique profonde au coin des rues Workman
 et Atwater 7' 0"

Rue St. Joseph —

Fulford Ca	400'	—	15" en bri
400'	"	600'	18" "
600'	"	1200'	3' x 1' 9 5/8" brique
8200'	"	1400'	18" en bri
1400'	"	1750'	15" "
1750'	"	Atwater	15" "

Montréal 12 Janvier 1893

à Monsieur le Maire
et à M. le C. ^{Echevin} Conseil de la Cité de
Ste Geneviève de Montréal

Messieurs,

En réponse à la demande qui en a
été faite par votre greffier Mr Ducharme ce matin
J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous
les quantités approximatives de parafes à faire
vous en 1893, savoir:

		No. de parafes	
<u>Rue Delisle</u>	à son suite d'aujourd'hui	7552	52
" <u>Albert</u>	" " " "	6800	00
" <u>Cours</u>	" " " "	3475	47
" <u>St Ambroise</u>	" " " "	3200	52
" <u>Quebec</u>	" " " "	4798	97
" <u>Duvernay</u>	de St-Jacques à Lévis	2427	60
" <u>William</u>	" " " "	2421	18
" <u>Vinet</u>	" Notre-Dame à William	1580.	31
" <u>Dominique</u>	" Richelieu à Jacques	1328	93
" <u>Lévis</u>	" Notre-Dame à William	1567	61
Total des nombres de parafes =		35154	11

1 copie a été remise à Ducharme
" " " " " 1.7.1893

J'ai l'honneur d'être, M.
Vos très obéissant serviteur
J. Émile Verrier
Sup. chef Cité de Ste Geneviève de
Montréal

78

- Paroisse Ste Cunigonde -

Rue Delisle	7404.44	19. c.
Albert	6666.66	
Courcel	3407.33	
St Antoine	3137.77	
Durosay	2380.00	
Williams	2373.77	
Queens	4704.88	
Yves	1549.33	
Dominion	1302.88	
Levis	1536.88	
Total	34463.94	19. c.

$$\begin{array}{r} 35154 \\ 3350 \\ \hline 17570 \\ 17570 \\ \hline 105462 \\ 124796739 \end{array}$$

6239.835

$$\begin{array}{r} 7404.44 \\ \hline 14808.88 \end{array} + 2\% = \begin{array}{r} 7404.44 \\ 148.09 \\ \hline 7552.52 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 6666.66 \\ \hline 13333.32 \end{array} + 2\% = \begin{array}{r} 6666.66 \\ 133.33 \\ \hline 6800.00 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 3407.33 \\ \hline 6814.66 \end{array} + 2\% = \begin{array}{r} 3407.33 \\ 68.14 \\ \hline 3475.47 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 3137.77 \\ \hline 6275.54 \end{array} + 2\% = \begin{array}{r} 3137.77 \\ 62.75 \\ \hline 3200.52 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 2380 \\ \hline 4760 \end{array} + 2\% = \begin{array}{r} 2380 \\ 47.60 \\ \hline 2427.60 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 2373.77 \\ \hline 4747.54 \end{array} + 2\% = \begin{array}{r} 2373.77 \\ 47.47 \\ \hline 2421.18 \end{array}$$

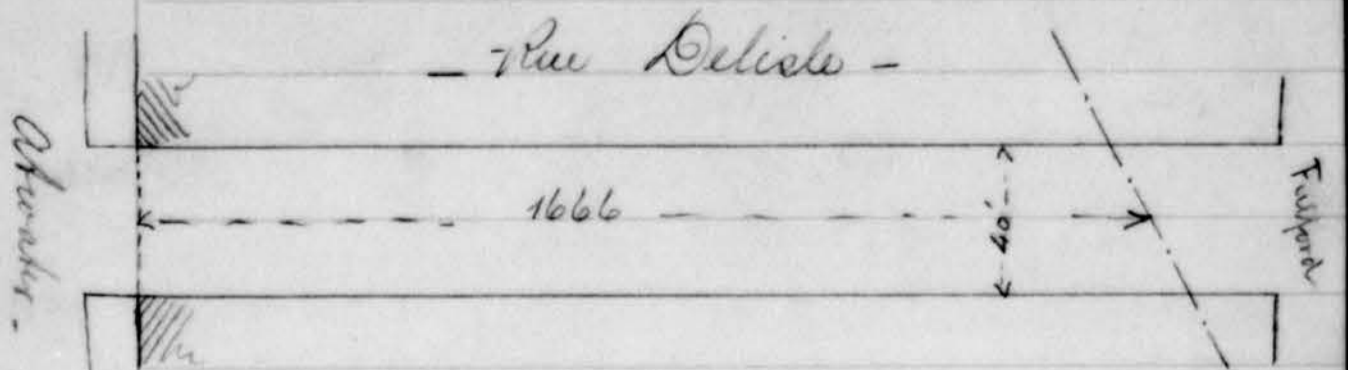
$$\begin{array}{r} 4704.88 \\ \hline 9409.76 \end{array} + 2\% = \begin{array}{r} 4704.88 \\ 94.09 \\ \hline 4798.97 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 1549.33 \\ \hline 3098.66 \\ \hline 1549.33 \\ \hline 1580.31 \end{array} \quad \left. \begin{array}{l} 1302.88 \\ 2605.76 \\ 1302.88 \\ \hline 1328.93 \end{array} \right\}$$

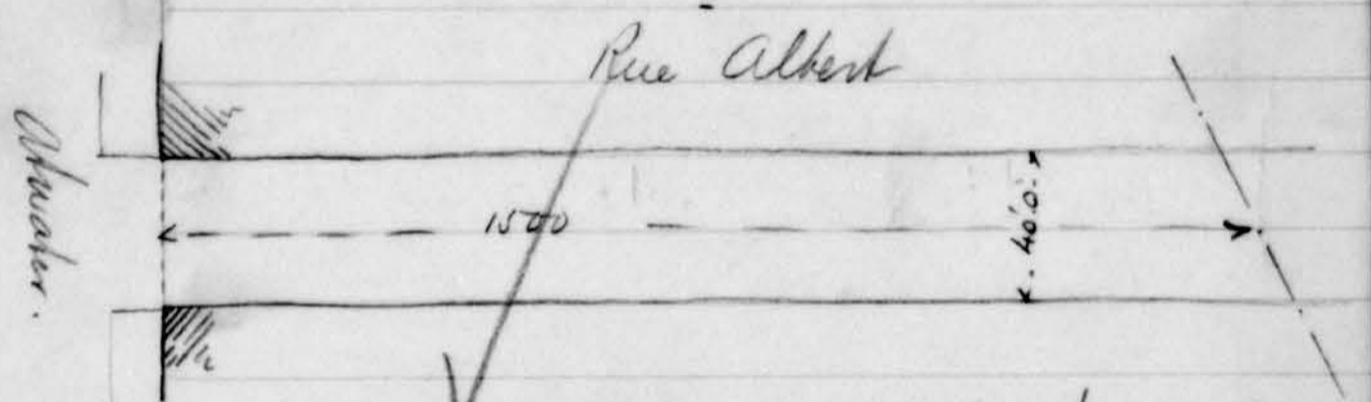
$$\begin{array}{r} 1580.31 \\ 1328.93 \\ \hline 1567.61 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 1536.88 \\ \hline 3073.76 \\ \hline 1536.88 \\ \hline 1567.61 \end{array}$$

35154.11

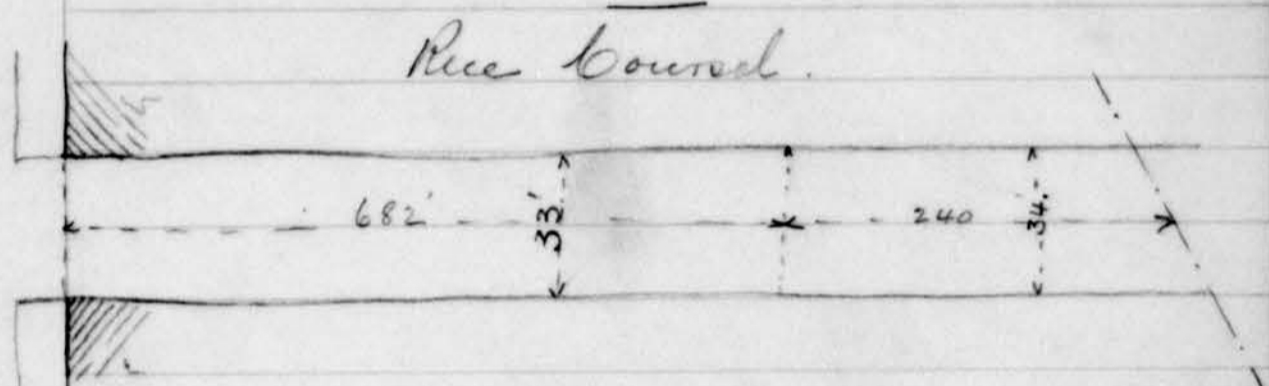


$$1666 \times 40 = 66640 \div 9 = 7404.44 \text{ vq.c.}$$



$$1500 \times 40 = 60000 \text{ vq. ft.}$$

$$= 6666.66 \text{ vq. carrés}$$

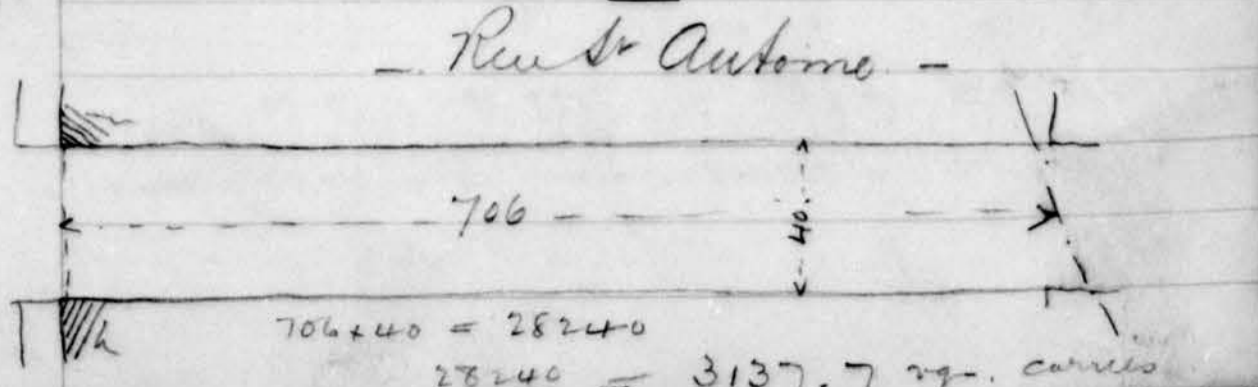


$$682 \times 33 = 22506$$

$$240 \times 34 = 8160$$

$$30666 \text{ p.c.}$$

$$= \frac{30666}{9} = 3407.33 \text{ vq.c.}$$

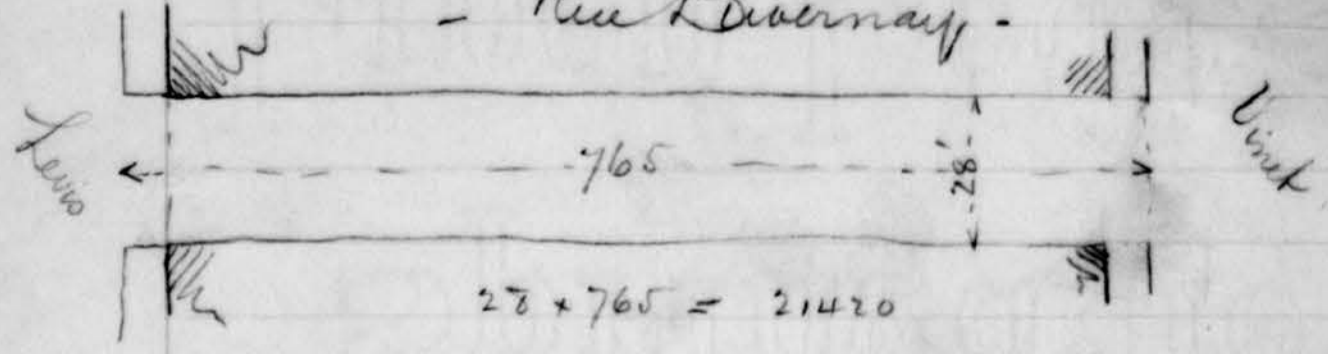


$$706 \times 40 = 28240$$

$$\frac{28240}{9} = 3137.7 \text{ vq. carrés}$$

76

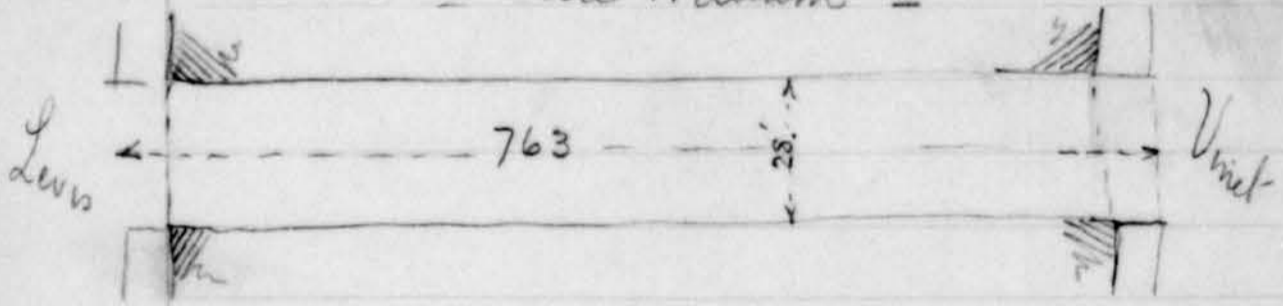
Rue Duvernay



$$28 \times 765 = 21420$$

$$\frac{21420}{9} = 2380 \text{ sq. carres}$$

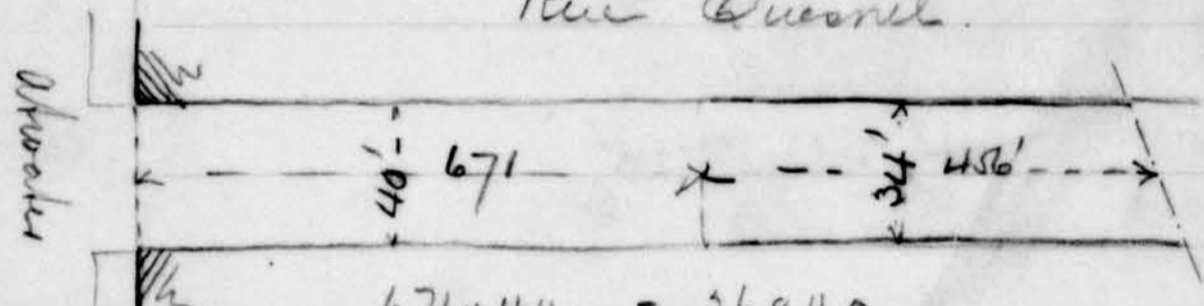
Rue William



$$763 \times 28 = 21364$$

$$\frac{21364}{9} = 2373.77 \text{ verges.c.}$$

Rue Queenel



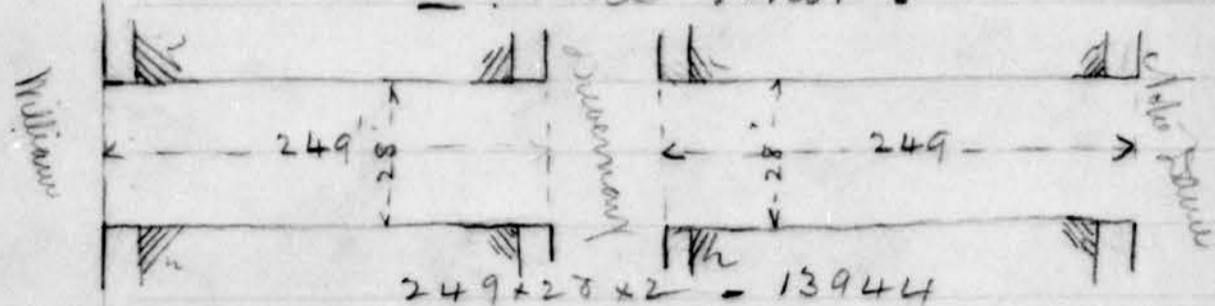
$$671 \times 40 = 26840$$

$$456 \times 34 = 15504$$

$$42344 \text{ p.c.}$$

$$\frac{42344}{9} = 4704.88 \text{ verges.}$$

Rue Vinet

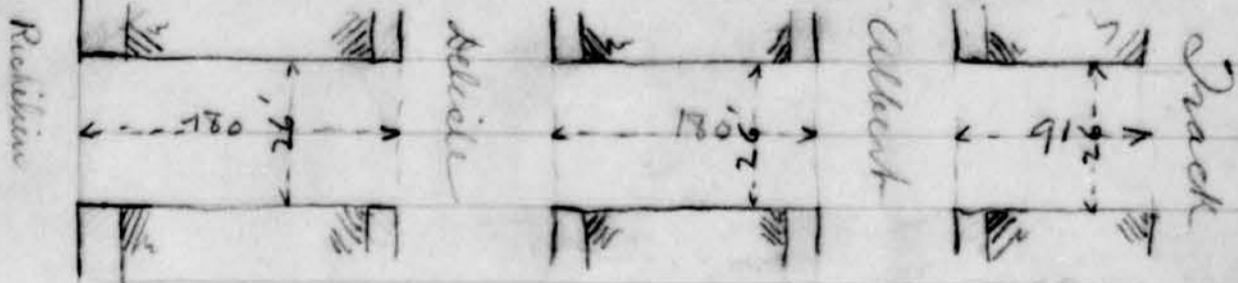


$$249 \times 28 \times 2 = 13944$$

$$13944$$

$$\frac{13944}{9} = 1549.33 \text{ verges. Carres.}$$

Rue Dominion



$$180 \times 26 \times 2 = 9360$$

$$91 \times 26 = 2366$$

$$11726 \text{ pds.}$$

$$\frac{11726}{9} = 1302.88 \text{ sq. carrés}$$

Rue Levis



$$248 \times 28 = 6944$$

$$246 \times 28 = 6888$$

$$13832 \text{ pds.}$$

$$\frac{13832}{9} = 1536.88 \text{ sq. Carrés}$$

Résumé

Rue Delisle	7404.44 m.c.
" Albert	6666.66
" Courcel	3407.33
" St Antoine	3107.97
" Duvernay	2380.00
" William	2373.77
" Queenel	4704.88
" Vinet	1549.33
" Dominion	1302.88
" Levis	1536.88
Total	34463.74 m.c.

75

Puisards

Rapports - 8739 - Durovray (Sud) 41 -
 301' de Vinet à limite
 354' " " à Napoléon } 3 -
 358' " Louis à " }

Rue Quesnel (Nord).

290' de Vinet à limite
 777' " " à Atwater } - 5 -
 (Sud)
 320' de Vinet à limite
 777' " " à Atwater } - 4 -

Rue Vinet (ouest).

237 de Notre Dame à Durovray
 237 " " Williams " " } - 5 -
 213 " " " à Tracy }

Vinet (Est).

237 de Notre Dame à Durovray
 237 " " Williams " " } - 2 -
 213 " " " à Tracy }

Saint-Antoine (côté Nord)

620' de Atwater à limite } - 5 -
 (côté sud)
 660' de Atwater à limite } 1 -
 2

Dominion (ouest)

410' de Richelieu au G.T.R. } 1
 (côté Est)

410' de Richelieu au G.T.R. } 2

79

15390' chaînes
 300' courbe

Puisards - 69

Rue Abbott (côte Sud)

		Puisards
130'	De Dominion à Limites	} 7 + (3)
395	" Vinet à Dominion	
901	" Atwater à Vinet	

Rue Abbott (côte Nord)

100'	De Dominion à Limites	} . 8 .
395	" Vinet à Dominion	
901	" Atwater à Vinet	

Coursol (Nord)

1890	De Vinet à Limites.	} . 9 .
674	" Atwater à Vinet.	
	(côte Sud)	
200'	De Vinet à Limites	} . 9 .
674	" Atwater à Vinet	

Rue Delisle. (côte Sud).

225	De Dominion à Limites	} 6
396	" " à Vinet	
972	" Atwater " "	

(côte Nord)

205	De Dominion à Limites	} 6
396	" " à Vinet	
972	" Atwater à Vinet	

Rue Duvernay (côte Nord).

301'	De Vinet à Limite	} 4
354	" " à Napoleon	
358	" Lewis à "	
8739'		

Montréal 17 Janvier 1893

G. W. Ducharme & Co
Greffier de la Cité de Ste Catherine
de Montréal

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que
vous me faisiez faire par téléphone ce matin, Je
dois vous informer que les quantités de bordure de
pierre à poser sur les rues à poser à Ste Catherine
en 1893 sont les suivantes :

15290 pieds courants de bordure 9" x 12" droite

300 " " " " 9" x 12" émbé

pour coins des rues.

J'ai l'honneur d'être Cher Monsieur,
Votre très obéissant serviteur

J. Emile Vaissier

Inf. Cité de Ste Catherine de
Montréal.

Copie

80

Montreal 17 Janvier 93

P. Aureau Es
Fondation Funder Cité

Cher Monsieur,

Cher J'Espérons à la demande
que vous me faisiez il y a quelques jours je dois
vous informer que le nombre approximatif de puits
à pour à Ste Cécile sur les rues à pour en
1893 est de 69.

J'ai l'honneur d'être cher Monsieur,
Votre très obéissant serviteur

Le V.
Cité de Ste Cécile

Lapier
81

P49/A2,3

4 2



Montréal 18 Janvier 1893.

à son Honneur le Maire et
à M. M. les Échevins de la
Ville de St. Cunegonde de Montréal

Messieurs

En réponse à certaine demande qui m'a été
transmise ce matin par votre greffier M. Ducharme au sujet
de la division des contrats à donner pour pavage en asphalte
et bordure de pierre, j'ai l'honneur de faire rapport que dans
mon opinion;

1^o La bordure comme le pavage devant être assise sur fondation
en béton la division des contrats aurait pour effet de faire inter-
venir à un moment inopportun un contracteur sur le chantier
d'un autre avec outillage et main d'œuvre distincts, de là un
embarras considérable, des retards dans les travaux, des plaintes
répétées et dommages réclamés de part et d'autre.

2^o Il en serait de même pour le creusage sous le pavage et sous la
chaîne qu'il est impossible de deviner sans compter que des
travaux séparés ne donneraient pas la liaison parfaite indis-
pensable entre le béton de la bordure et celui du pavage.

3^o La pose de la bordure est encore dans mon opinion du ressort
exclusif du constructeur du pavage quand on se rappelle
la responsabilité spéciale avec garantie de 10 ans. Dans le cas
de contracteurs différents il serait indispensable pour votre
corporation d'exiger la responsabilité conjointe et solidaire
des entrepreneurs de bordure et de pavage. car autrement
dans le cas de dommages aux travaux le poseur de bordure
pourrait rejeter la faute sur le contracteur du pavage
et vice-versa ce qui amènerait des difficultés interminables

83

entre tous les intéressés et cela pendant toute la durée de la garantie de 10 ans.

Ainsi donc, Messieurs, Je recommanderai instamment que ces travaux de bordure et de parage soient donnés au même entrepreneur, c'est le seul moyen d'avoir un travail de 1^{er} ordre et d'éviter aussi des ennuis considérables à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur

J. Guite Davis

Ingénieur en chef. Cité de Ste Genevieve de Montreal.



82

P49/A2,3



11
L'An mil huit cent quatre vingt-treize, le
dix-neuvième jour du mois de Janvier.

Devant M. J. Arcaas Douval, sous-signé notaire
public pour la Province de Québec, résidant
& pratiquant en la Cité & le district de Montréal.

Ont Comparu :

207
La Cité de St. Côme de Montréal, corps
politique & incorporé, ayant son bureau & place
d'affaires dans la Cité de St. Côme, dans
le dit district de Montréal, et étant représentée
et agissant aux présentes par Louis Henri Hé-
rault, écrivain, maire, et Guillaume Barbeau
Ducharme, écrivain, son greffier, tous deux
de la dite Cité de St. Côme de Montréal,
et dûment autorisés à l'effet des présentes
par et en vertu d'une résolution passée à
cet effet à une séance du Conseil de la
dite Cité de St. Côme tenue à St.
Côme le dix-huit de Janvier courant,
et dont un extrait dûment certifié est de-
venu en annexé, après avoir été signé
par les parties aux présentes et le notaire
sous-signé ne varietur.

partie aux présentes de première part.

Et Messieurs Hefflé Bastien & Alphonse
Valiquette, tous deux entrepreneurs de la
dite Cité de Montréal, et y faisant affaires
ensemble comme tels sous les noms et
raison de Bastien & Valiquette, et tous deux ici présents.

partie aux présentes de seconde part.

Lesquelles parties de part & d'autre ont fait
entre elles le Contrat & marché suivant savoir :

Les dits Bastien & Valiquette entrepreneurs
et s'obligent présentement envers la dite Cité
de St. Côme ce acceptant de faire tous
les travaux & ouvrages nécessaires pour pavé
les chemins dans les limites de la dite Cité
de St. Côme de Montréal dans les
rues

88

rues suivantes, savoir:

1^o Les rues Delisle, Albert, Cowenol, St. Antoine et Duverney, dans toute leur longueur dans la dite Cité de Ste. Cécile de Montréal.

2^o la rue Duverney depuis la rue Viret jusqu'à la rue Lévis.

3^o la rue Viret depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue William.

4^o la rue Dominion depuis la rue Riche lieu jusqu'à la rue Albert.

5^o la rue Lévis depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Duverney, lesquelles rues devront être pavées en roche Asphalte dite "Rock Asphalt", aussi de faire toutes les chaînes en pierre pour trottoirs, et les travaux s'y rapportant, requis par la dite Cité de Ste. Cécile de Montréal, et de faire tous travaux & ouvrages nécessaires pour poser les chaînes de trottoirs en pierre dans les rues sus-nommées et autres rues que la dite partie de première part jugera à propos, et de faire et parfaire en bons ouvriers & suivant les règles de l'art pour la dite Cité de Ste. Cécile de Montréal, tous les dits ouvrages & travaux, le tout suivant les devis et spécifications demeurés ci-annexés, signés par les parties aux présentes et le notaire soussigné qui ne varient, pour l'exécution des dits travaux faits par J. Emile Vanier, ingénieur civil de Montréal, susdit & suivant les spécifications ci-annexées des dits Bastien & Valiquette, et signés par les parties aux présentes et le notaire soussigné.

Clauses & Conditions:

1^o Toutes les clauses, conditions, explications & données quelconques qui se trouvent aux dits devis ci-annexés, seront exécutées, quoiqu'elles ne soient pas répétées dans les

les présentes.

Dans les cas de différence dans le sens & l'interprétation à donner au présent contrat & marché et aux dits devis, il faudra suivre le présent marché.

2^e. Tous les travaux & ouvrages décrits & indiqués dans les présentes, ainsi que dans les dits devis seront faits de la meilleure manière et de la meilleure qualité y indiquées, tant dans leur ensemble que dans tous leurs détails, quoique tels détails n'y soient pas tous indiqués.

3^e. Les dits entrepreneurs fourniront le ciment et tous les autres matériaux, outillages, charoyages & accessoires pour le prompt avancement & l'exécution parfaite des dits travaux & ouvrages entrepris, lesquels matériaux seront de la meilleure qualité & tels que mentionnés aux dits devis, étant compris que l'eau & compris les permis nécessaires aux travaux, seront fournis par la dite Cité de Ste Cécile.

4^e. Les travaux & ouvrages présentement entrepris seront faits sous la direction & la surveillance du dit ingénieur ou de tous autres surveillants & inspecteurs, que la dite Cité de Ste Cécile pourrait choisir par la suite, et qui seront toujours eux-mêmes sous la direction de la dite Cité de Ste Cécile, et seront censés exécuter ses ordres & vues, jusqu'à contradiction & avis contraire, et toutes les parties des dits ouvrages devront être faites à l'entière satisfaction du dit ingénieur ou des dits surveillants ou inspecteurs, lesquels auront le pouvoir de juger de la qualité des matériaux & ouvrages, et de la manière de construire & exécuter les ouvrages; en toutes choses.

87

les entrepreneurs devront suivre les instructions & directions des dits ingénieurs, surveillants ou inspecteurs, aussi bien que dans tous les détails de moindre importance et qui affectent la solidité, le fini & l'exécution convenable des dits travaux & ouvrages.

5^e: Tous les matériaux rendus sur les lieux par les entrepreneurs ou par leurs ordres avec la destination d'être employés aux dits travaux & ouvrages, aussi bien que toutes portions d'ouvrage déjà faites ou commencées, seront considérés comme étant la propriété de la dite Cité de St. Louis, & seront toujours à être finalement acceptés ou refusés par le dit ingénieur, ou les dits surveillants ou inspecteurs, et ne pourront pas être enlevés ou démolis sous aucun prétexte quelconque, sans la permission de la dite partie de première part.

6^e: Néanmoins la garde & le soin des ouvrages & travaux présentement entrepris, ainsi que des matériaux, seront à la charge et aux risques & périls des dits entrepreneurs qui seront responsables de tout ce qui sera volé, détruit, ou endommagé ou détérioré par négligence, accident, cas fortuit, ou autrement, et devront entretenir tous les dits matériaux, travaux, &c. propres et en bon état, et les protéger contre le temps, l'eau, &c. à leurs frais & risques, et devront aussi garder constamment une clôture suffisante, ainsi qu'un nombre de gardiens et de lumières suffisant sur les lieux des travaux pour prévenir & empêcher tout accident quelconque, et seront responsables de tous dommages & accidents que les dits travaux pourraient occasionner.

Et les dits travaux & ouvrages ne seront considérés

considérés complets, finis & livrés que quand le dit ingénieur ou les dits surveillants ou inspecteurs auront donné leur certificat par écrit à cet effet.

7°. La dite partie de première part aura en tout temps le droit de dévier des devis, de changer les dimensions & la qualité des travaux & ouvrages, et d'y faire tous changements & augmentations quelconques, qu'elle jugera à propos, même d'ordonner la démolition d'ouvrages & travaux déjà faits pour en faire d'autres ou les faire autrement, et même aussi de retrancher du présent marché, l'exécution entière des dits travaux & ouvrages dans certaines rues ou parties des rues autres que celles ci-dessus mentionnées pourvu que la quantité du contrat ne soit pas diminuée en remplaçant ces rues ou parties de rues par d'autres ou autrement et aussi d'ordonner aux dits entrepreneurs de paver toute autre rue qu'elle jugera à propos dans les limites de la dite Cité de Ste. Cécile de Montréal, en asphalte, et aussi de faire faire aux dits entrepreneurs tous les trottoirs soit en asphalte ou autres matériaux qu'elle jugera à propos suivant les prix & conditions mentionnées dans les soumissions & listes de prix des dits Bastien & Hélie jointes annexées au Contrat & marché fait entre les parties aux présentes, et passé devant le notaire soussigné le vingt quatre d'Octobre mil huit cent quatre vingt onze, mais les dits entrepreneurs ne pourront dévier aucunement des devis, ni ne feront aucuns travaux & ouvrages extra ou qui ne seraient pas prévus par les dits devis, ni par ces présentes, sans un ordre par écrit du dit ingénieur ou des dits surveillants ou inspecteurs décrivant en détail les changements, ouvrages & travaux extra qui seraient requis dans le cas de tel ordre écrit.

86

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

les entrepreneurs seront tenus de s'y conformer, et la valeur ou le prix de tels changements, augmentations, diminutions & retranchements sera ajoutée au prix du présent marché, ou en sera retranché suivant le cas en proportion avec les prix des dits travaux & ouvrages tels que mentionnés ou référés dans le présent marché, à défaut d'accord volontaire entre les dites parties pour établir & fixer la valeur ou prix de tels changements, augmentations, diminutions & retranchements avant ou après l'émanation de l'ordre écrit les requérant, et à défaut d'accord mutuel entre les parties et de prix dans les soumissions alors telle valeur des dits travaux ou changements devra être établie par des experts dont chaque partie nommera un, et à défaut d'accord entre les experts, alors ces derniers en nommeront un troisième, et la décision de tels experts ou de la majorité d'entre eux sera finale & sans appel, mais il est bien entendu que les entrepreneurs ne pourront sous aucun prétexte quelconque réclamer aucune indemnité ou prix extra pour de prétendus travaux & ouvrages extra à moins qu'ils ne produisent un ordre par écrit comme susdit pour iceux et avenus changements, augmentations, diminutions ou retranchements comme susdit ne justifient les entrepreneurs de retarder l'époque fixée par les présentes pour la livraison des ouvrages entrepris seulement les entrepreneurs devront augmenter le nombre de leurs ouvriers s'il est nécessaire, pour finir & compléter les dits travaux & ouvrages, pour l'époque de la livraison fixée en ces présentes, notwithstanding tous retards occasionnés par tels changements.

Dans le cas néanmoins ou les changements requis seraient tellement considérables, qu'il serait rigoureusement impossible ou le temps & les circonstances de compléter

compléter & finir les travaux et ouvrages pour l'époque fixée de la livraison, alors & dans tel cas seulement la livraison finale des ouvrages pourra être retardée d'un temps proportionné aux délais & retards de tels changements, dans ce cas à défaut d'accord volontaire, des experts nommés de la manière ci-dessus indiquée détermineront s'il y a lieu de reculer l'époque de la livraison & de quel temps elle pourrait être reculée pour les causes & raisons ci-dessus.

8^o Dans le cas ou dans l'opinion du dit ingénieur ou des dits surveillants ou inspecteurs, les travaux & ouvrages ne progresseraient pas avec assez de célérité pour en assurer l'exécution au temps fixé pour la livraison ou que dans l'opinion du dit ingénieur, ou surveillants ou inspecteurs, les dits entrepreneurs failliraient autrement en quoi que ce soit à l'exécution de leur contrat & marché, alors & dans tel cas il sera loisible à la dite partie de première part ou au dit ingénieur ou surveillants ou inspecteurs après un avis de vingt quatre heures donné aux entrepreneurs, de faire continuer ou progresser les dits travaux ou ouvrages par d'autres ouvriers à la satisfaction du dit ingénieur ou surveillants ou inspecteurs, le tout aux frais, risques & périls des entrepreneurs avec plein pouvoir de payer le tout sur & à même les deniers restant dus aux dits entrepreneurs, sans néanmoins que la dite partie de première part soit privée de son recours & des dommages & intérêts contre les dits entrepreneurs dans le cas ou elle leur laisserait continuer les travaux & ouvrages comme dans le cas ou elle les ferait continuer & terminer par d'autres

85

d'autres comme susdit.

9^e. Tous les travaux & ouvrages susdits ne pourront commencer huit jours après avis à cet effet donné par l'ingénieur de la dite Cité de St. Côme de Montréal aux dits entrepreneurs, qui devront les continuer avec diligence & sans interruption de manière à pouvoir livrer tous tels travaux & ouvrages finis & complets le ou avant le premier de novembre prochain (1893), nonobstant le terme mentionné au dit devis au dit J. C. Varèse ci annexé, à peine d'une pénalité de dix piastres par jour pour chaque jour en retard après le susdit délai que les travaux n'auront pas été livrés & complets, et à peine aussi de tous autres dépens, dommages & intérêts à être encourus à raison de retard quelconque.

10^e. Le présent Contrat & marché est ainsi fait, tant pour les travaux des rues ci-dessus mentionnées que pour les travaux qui pourraient être ordonnés aux dits entrepreneurs dans d'autres rues que celles ci-dessus mentionnées, et pour les trottoirs & chaînes de trottoirs, &c, pour & moyennant les prix & sommes mentionnés dans les commissions demeurrées ci-annexées après avoir été certifiées correctes & parfaites par les dites parties aux présentes, et signées par les dites parties & le notaire sussigné ne varietur, lesquelles commissions & listes de prix seront censées faire partie des présentes & auront le même effet que si elles étaient écrites au long en ces présentes, lesquels prix & sommes la dite partie de première part paiera aux dites parties de seconde part par paiements partiels, dont un paiement tous les mois suivant le progrès des dits travaux & ouvrages, ainsi qu'il sera constaté & établi par les certificats

du

du dit ingénieur ou des dits surveillants ou inspecteurs; Mais pour plus de sûreté de l'exécution du présent contrat & marché, la dite partie de première part retiendra dix pour cent sur le montant de chaque paiement partiel, sur les ouvrages en asphalte seulement et non sur le nivelage et la fondation en béton, laquelle est fixée à une piastre & vingt centimes la verge, laquelle somme au pourcentage de dix pour cent ainsi retenue sera payable aux dits entrepreneurs à l'expiration de leur garantie des dits ouvrages et travaux suivant les dits devis & spécifications suivant l'acceptation finale des dits travaux & ouvrages par le dit ingénieur ou les dits surveillants ou inspecteurs, qui certifieront les avoir finalement reçus, étant bien entendu qu'ils ne seront pas tenus d'accepter les dits travaux finalement pour aucune raison avant le délai fixé dans les dits devis & spécifications pour les divers travaux & ouvrages & garantie d'iceux.

Cette retenue (de 10%) restera jusqu'à l'expiration des garanties, et sera alors payée sur un ordre écrit de l'ingénieur de la Cité pourvu que l'entreprise ait été finalement exécutée; mais sur un ordre écrit aussi de l'ingénieur de la Cité l'intérêt sur cette retenue, au taux de quatre pour cent par an sera payé annuellement aux entrepreneurs pourvu toujours que l'entreprise ait été fidèlement exécutée.

Les décomptes payés sur ~~les~~ situations provisoires, n'engagent nullement la Corporation à recevoir définitivement les travaux qui en font l'objet, et que plus tard on trouverait defectueux ou de qualité inférieure. Le cas échéant les entrepreneurs seront tenus

84

de remplacer les dits travaux ou matériaux re-
loutés par d'autres de bonne qualité & convenables.

Pour l'exécution des présentes, les dites parties
élisent domicile quant à la dite partie de pre-
mière part à son lieu & place d'affaires, & quant
aux dites parties de seconde part en leur
bureau d'affaires ou à la résidence res-
pective d'un d'eux.

Les dits entrepreneurs ont été exemptés de
faire le dépôt requis par les spécifications en
vertu de la dite résolution du conseil de
la dite Cité de Ste Catherine de Montréal,
ci annexée.

Dont Acte: Fait & Passé à Montréal
suscit, les jours, mois & an ci-dessus en pre-
mier lieu écrits sous le numéro quatre
mille cent trente quatre, du répertoire du
notaire soussigné, et signé par les dites
parties agissant comme suscit, avec & en
présence du dit notaire soussigné, après
lecture faite.

(Signé)

L. H. Héroult Maire

J. V. Ducharme

Alphonse Valiquette

Jeffe Bastien

M. J. A. Douval C. P.

Vraie copie de la minute des présentes
demeurée en mon étude.

P49/A2,3

4134

2490^{es}

19 Janvier 1893

Contrat & Marché

entre

La Cité de Ste. Anne & de
de Montréal

+

Bastien & Valiquette

2^{ème} Copie

M. J. A. Dorval S.P.

5 5

1
2
3
4
5
6
7
8

Montreal 5 Avril 1893

A son Honneur le Maire
et à M.M. les Conseillers de la
Cité de Ste-Luce de
Montreal

Messieurs,

Permettez moi, Messieurs, d'attirer
votre attention sur le fait qu'il serait
très opportun que les puisards à passer
cet été ou plutôt à printemps, à bonne
heure, fussent dès maintenant ordonnés afin
que le travail en question soit le plus
rapidement exécuté avant l'établissement
du passage en asphalte. La fonte de
ces puisards prendra toujours un certain
temps et leur passage devrait commencer
certainement à la fin de ce mois-ci
au plus tard.

Je vous prie d'être M.M.
Vos très obéissant Serviteurs
(Signé) J. Emile Vanier

Ingénieur en Chef de la Cité de
Ste-Luce de Montreal

99

*24 pages 10 copies
to Mr. Larivière on
7 June 1893*

CITY OF ST. OUGES OF MONTREAL.

SPECIFICATION FOR ST. GEORGE STREET GULLIES.

--- SEASON 1893 ---

The Gullies must be cast of good quality cast iron and well coated with tar. They must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each besides the cover, which shall have an opening 10" high.

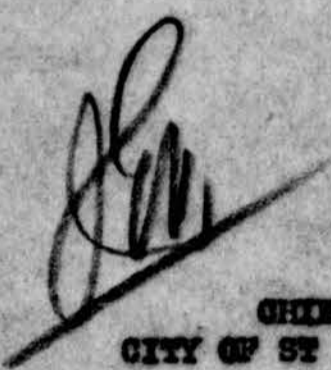
They must be made according to Mr St. George's regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr St. George's royalty and Mr. Seath's (the curator in re Lamontagne & Frigon, Insolvents).

The approximate quantity required is sixty nine , but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gullies will be subject to the approval of the undersigned Engineer, and delivered where ultimately indicated by the undersigned at St Ouges.

It is understood that the Corporation of the City of St Ouges does not bind itself to accept the lowest or any tender.

MONTREAL, 5th. April 1893.



**CHIEF ENGINEER
CITY OF ST OUGES OF
MONTREAL.**

116

12 copies

City of St. Cunejondey Montreal

Specification for St. George's ^{Street} Gulleys

Season 1893

The gulleys must be cast of good quality cast iron and well coated with tar, they must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each beside the cover, which shall ~~have~~ ^{have} an opening 10" high.

They must be made according to Mr. St. George's regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr. St. George's royalty and Mr. Leath's (the Curator in ^{charge of the Prison improvement}).

The approximate quantity ~~is~~ required is sixty nine, but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gulleys with the subject to the approval of the undersigned Engineer, and delivered where ultimately indicated by the undersigned at St. Cunejondey.

It is understood that the Corporation of the City of St. Cunejondey does not bind itself to accept the lowest or any tender.

Montreal, ^{5th} April 1893

Chief Engineer City of St. Cunejondey

115

D E V I S CONCERNANT les travaux de posage de 69 puisards St. George environ dans diverses rues de la Cité de Ste. Cunégonde, de Montréal, dans le courant du mois de Mai 1893. -

V O I R DEVIS SPECIAL relativement à la fourniture des puisards. -

-----000-----

Le travail à faire consistera dans l'installation ou posage de 69 puisards St. George environ, dans les rues St. Antoine, Coursol, Quesnel, Albert, Delisle, Duvernay, Williams, Tracey, Dominion & Lévis etc, de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal, le tout suivant les indications fournies au Contracteur par le soussigné et à son entière satisfaction. Des alignements, niveaux seront donnés au contracteur par le soussigné et le contracteur devra s'y conformer en tout point.

Les travaux de creusage et de remplissage subséquent devront être exécutés avec tous les soins convenables et on verra surtout à ce que le remplissage des tranchées soit préparé en vue du pavage immédiat des rues où ces puisards auront été placés. Le contracteur sera tenu responsable de tous dommages résultant de l'imperfection éventuelle de son travail et cependant un an après la complétion de son contrat.

Les puisards devront être placés sur une fondation en madrier d'épinette rouge de 3" d'épaisseur de forme carrée et dépassant de 6" le diamètre du fond

121

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8


fond du puisard, le tout bien assis sur bon fond, bien pilonné, nivelé suivant les niveaux donnés. Les joints des tuyaux devront être composés de ciment et d'étoupe goudronnée et faits à la manière ordinaire et être parfaitement étanches.

Le contracteur fournira et posera le tuyau de grès joignant le puisard à l'égout de la rue. Ce tuyau en grès de 9" de diamètre intérieur devra être posé sur une planche d'épinette rouge de 12" de largeur et de 1 1/2" d'épaisseur dans toute la longueur du tuyau. Le contracteur devra aussi faire à ses frais tous les travaux nécessités pour la jonction du tuyau de grès à l'égout de la rue et au puisard ainsi que fournir tous les matériaux nécessaires à cette fin.

Tout le travail ci-dessus spécifié devra être terminé le ou avant le 1er. Juin prochain. La Corporation de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions à elle envoyées. -

Tout le travail ci-dessus spécifié sera sujet au contrôle et à l'approbation du soussigné et le Contracteur devra se soumettre invariablement aux indications à lui fournies. -

MONTREAL, 18 AVRIIL 1893. -


Ingénieur en Chef de la Cité de
Ste. Cunégonde de Montréal -

N.B. Le prix de soumissaire devra être au prix moyen pour le posage de chaque puisard. -

120

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

S O U M I S S I O N S D E P O S E E S

le 16 Mai 1893. -

A MIDI, AU BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE DE Ste. CUNEGONDE

- de -

M O N T R E A L.

D E V I S G E N E R A L D E S T R A V A U X -

- de -

C O N S T R U C T I O N D E S E G O U T S

REQUIS PAR LA CITE DE Ste. CUNEGONDE DE MONTREAL. -

0
0

119

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Liste de Ste Siméon
de Montréal

Liste des coins de bordure en pierre pour
enseignures de rues a Ste Siméon
Travail de 1893

Coins rues D'Esclapart Dominion et Coins	6 pieds de rayons
" " Albert " " "	6 " " "
" " St Antoine & Calumet 2 "	10 " " "
" " Dussanay & Vinet 4 "	6 " " "
" " Vinet & Tracy 2 "	5 " " "
" " " " Williams 4 "	6 " " "
" " Dussanay & Lécuyer 2 "	6 " " "

Montréal 17 Avril 1893

(Signé) J. Emile Vanier
Ing. en Chef Cité de Ste Siméon de
Montréal

copie réunie à
Basson & Deslognats
le 18 Avril 93

122

Devis concernant les travaux de passage de
69 puisards St George environ dans diverses
rues de la Cité de Ste Cunigonde, de Montreal,
dans le courant du mois de Mai 1893

Ce devis spéciale relativement à la four-
niture des puisards.

Le travail à faire consistera dans l'installa-
tion ou passage de 69 puisards St George en-
viron, dans les rues St Antoine, Curzol, Quenel,
Albert, Delisle, Duvernay, Williams, Tracy, Do-
minion, Lécuyer etc, de la Cité de Ste Cunigonde
de Montreal, le tout suivant les indications fournies
au Contracteur par le sousigné et à son entière sa-
tisfaction. - Des alignements, niveaux, seront
donnés au Contracteur par le sousigné et le
Contracteur devra s'y conformer en tout point.
Les travaux de creusage et de remplissage
subsequent devront être exécutés avec tous les
soins convenables et on veillera surtout à ce que
le remplissage des tranchées soit préparé en
vue du passage immédiat des rues où ces
puisards auront été placés. Le Contracteur
sera tenu responsable de tous dommages resul-
tant de l'imperfection éventuelle de son tra-
vail et cependant un an après la complé-
tion de son Contrat

Les puisards devront être placés sur une fonda-
tion en maçonnerie de pinette rangée de 3" de épaisseur
de forme carrée et dépassant de 6" le diamètre
du fond

125

du fond
du puitsard, le tout bien assis sur bon
fond, bien pilonné, nivelé, suivant les niveaux
donnés. Les joints des tuyaux devront être
composés de ciment et de toupie goudronnée
et faits à la manière ordinaire et être
parfaitement étanches.

Le contracteur fournira et posera le tuyau
de grès joignant le puitsard à l'égout de la rue.
Ce tuyau en grès de 9" de diamètre intérieur
devra être posé sur une planche d'épinette
rouge de 12" de largeur et de 1/2" d'épaisseur
dans toute la longueur du tuyau. Le contrac-
teur devra aussi faire à ses frais tous les
travaux nécessaires pour la jonction du tuyau
de grès à l'égout de la rue et au puitsard ainsi
que fournir tous les matériaux nécessaires à
cette fin.

Tout le travail ci-dessus spécifié devra être
terminé le ou avant le 1^{er} Juin prochain.
La Corporation de la Cité de Ste Cécile de
Montréal ne s'engage pas d'accepter la plus
basse ni aucune des soumissions à elle en-
voyées.

Tout le travail ci-dessus spécifié sera sujet
au contrôle et à l'approbation ^{du} sousigné et le con-
tracteur devra se soumettre invariablement
aux indications à lui fournies.

Montréal 18th Avril 1893

J. Louis Davies

124

St. B.

Le prix de soumission devra être en 3^e Ordonnance en Chef de la Cité de
être au prix moyen pour
le passage de chaque puitsard } Ste Cécile de Montréal

Cité de Ste Catherine
 Largeur de rues

		Largeur trottoirs	Largeur de trottoirs ^{parcours}
St. Antoine -	60'	10'	40'
Coursol	50	8'	34'
Chesnel	60 + 50	10 + 8'	40 + 34'
Albert	60	10'	40'
Delisle	60	10'	40'
Quvernay	40	6'	28'
William	40	6'	28'
Tracy	30'	5'	20'
Domunion	38	6'	26'
Levis	40	6'	28'

123

P49/A2,3





Cabinet du Greffier de la Cité

St. Cunégonde 22 AVRIL 1893 18

J.E. Vanier Ecr.,

Ingénieur Civil,

Montréal.-

Monsieur,

Je suis autorisé par ce Conseil à vous demander de donner à la surface des bouches d'égouts à être posées dans cette Cité la même pente que les trottoirs.-

Par ordre,


Asses. Greffier

rep. le 4 mai 93 ✓

136

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, 4 Mai 1893.

M. Ducharme, C^o,
Greffier de la Cité de Ste. Anne de
Montreal

Monsieur

En réponse à la vôtre du
29 Avril dernier au sujet de la pente
à donner aux bouches d'égouts, je dois vous
informer que cette pente étant variable sur
les divers rues à pavés, il vaudrait mieux
adopter le procédé habituel et ne donner
cette pente que lors du pavage au lieu de
tentative de faire la chose à la fonderie

J'ai l'honneur d'être, Monsieur

✓
V^otre très obéissant serviteur

(Signé) J. Emile Vanier

Ing. Cité de Ste. Anne de
Montreal

137

Montréal 8 Mai 93

à son Honneur le Maire
de la Ville des Échevins de la
Cité de la Confédération de Montréal

Messieurs,

Vous me permettez de vous rappeler,
maintenant qu'il se est guère de temps, ce que
je vous disais il y a quelques ^{jours} ou quelques semaines d'en-
trevue au sujet de la reconstruction d'un certain
nombre de vos églises de grès pour les remplacer
par des travaux en briques plus mieux en rap-
port avec les besoins de votre Cité et pour
la mettre cette partie de vos améliorations pu-
bliques sur le même pied que les travaux
analogues de Montréal.

Maintenant M. le Maire, je vous prie qu'il serait oppor-
tun de prendre en considération cette si importante
question et en venir à une conclusion sur le
plus court délai possible afin que ces quelques
travaux se sachent ^{un peu} exécutés avant
celui du parage.

Les grès à remplacer seraient les suivants :

- 1^o L'Église Tracy - en entier
- 2^o " " William " "
- 3^o " " Demorey " "
- 4^o " " Notre-Dame à l'est de l'Église de l'Église de l'Église

140

- 2
- 5. La rue Delisle à l'est de St. Just.
 - 6. " " Amuel " " " "
 - 7. " " Delisle " " " "
 - 8. " " St. Antoine " " " "
 - 9. " " Albion

Je constate en outre que les rues Rebelin et Albion drainent dans directement dans les égouts correspondants de la Cité de Montreal entièrement à un certain arrangement que nous avons avec la Cité, il faudrait peut être prendre en raison le cas de la rue Albion en considération et voir si tout est parfait de ce côté là.

Je profite de l'occasion, M. M. pour vous demander de nouveau si votre Corporation adopte un règlement tendant à fixer les propriétés des nouvelles constructions à l'égard des alignements et des niveaux déterminés. Votre Corporation pourrait inclure la clause suivante en insérant lorsqu'on prend un permis de construction ou d'extension immédiatement donner l'alignement et le niveau de la rue, c'est ce qui se pratique à Montreal, et c'est ce que je fais à St. Louis à St. Louis du Missouri, au Coleau de St. Louis et à trois mesures de, tous les jours. C'est une affaire très importante.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur

J. L. L. L.
 Prof. en chef Cité de la Conservation
de Montreal

139

P49/A2,3

1893
Construction d'us
Rte Crimfunden
Rapport résolutions du
Conseil

7 0

1
2
3
4
5
6
7
8

Ste-Genegonde 8 Mai 1888

E. Vanier Sec
Montreal

Monsieur,

à l'occasion de
 En réponse à la votre d'hier soir, de deman-
 der pour lundi ou le samedi, par lettre spéciale, des sou-
 missions pour la construction d'un égout en briques
 par le 1700^e boulevard dans chacune des rues qui mentionne
 votre lettre, vous yourself peut être penser aussi à la rue
 Blainville, qui est de la rue Vinet, vu que par notre contrat au
 côté la Cité de Montreal nous sommes tenu de compter tout
 sur la rue St Jacques, vous pouvez aussi mentionner la
 rue venant si vous pouvez faire la connection avec nos
 égouts par la grille.
 En outre lots qui ont été vendus sur cette rue et nous appre-
 nons que les acquereurs veulent bâtir immédiatement.
 Les soumissionnaires devra prendre tout le grès qui se trouve
 dans la tranchée et mentionner le montant qu'il allouera
 à la disposition pour chaque grandeur de tuyau et ce par
 verge et tel que le tout se trouve actuellement les risca-
 ques de passage et autre étant à la charge du contracteur
 on devra mettre un prix pour les feuilles de grès et un e-
 coute pour les connections.
 Le contracteur devra aussi constater tous les égouts pri-
 vés avec le canal d'égout public.

ajout

✓

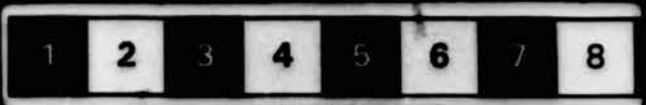
J. E. Parker

Vous voudrez bien adresser les
 plans de soumission à M. D. Dondou L. N. Moreau J. Parker
 ces soumissions devront être déposées au bureau de la Cor-
 poration le 14 courant à midi.
 Le Conseil espère Monsieur que vous ferez ce qui est en
 votre pouvoir pour que ces travaux s'exécutent le plus tôt
 possible

G. Ducharme

141

P49/A2,3



Montréal, 15 Mai 1893

G. H. Ducharme, Esq.,
Greffier de la Commission de
Montréal

Cher Monsieur,

Les temps finis
aujourd'hui à midi pour la rentrée
des Soumissions pour Equités ayant
été trouvé un peu court j'ai dû forcé-
ment l'étendre à demain midi le
16 du courant.

✓
S'il vous plaît en prendre
note

J'ai l'honneur d'Être
Cher Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur

(Signé) Émile Vanier
Ing. Cité Ste. Lucie de
Montréal

142

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

P49/A2,3

1893

Lettre à G. T. Ducharme
re Extension de temps

Pour soumissions
pour Gants de
St. Cuthbert

7 3

2

3

4

5

6

7

8

111

Soumissions déposées le 16 Mai 1893, à midi, au
bureau du Greffier de la Cité de Ste Cunegonde de
Montreal

DEVIS GENERAL DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DES EGOUTS,
Requis par la Cité de Ste Cunegonde de Montreal.

-----oOoOo-----

Ouvrages à exécuter

L'ENTREPRENEUR
FOURNIRA TOUS
LES MATERIAUX &c

TRANCHEES FAITES
A LA DISCRETION
DE L'INGENIEUR

PAVAGE A REPLAC-
ER SUR LA TRAN-
CHEE.

1. L'entrepreneur devra construire, ~~les~~ égouts en briques ~~ou en tuyaux de grès~~ mentionnés dans la soumission ci-jointe, que la Cité de Ste Cunegonde de Montreal pourra exiger qu'il construise. L'Ingénieur de la Cité donnera à l'entrepreneur, en temps opportun, avis par écrit de la rue ou partie de rue où il doit construire un égout; les sections longitudinales désignent les profondeurs auxquelles les égouts seront construits; les sections transversales montrent la grandeur et la forme des égouts et des briques employées dans la construction des dits égouts. *L'entrepreneur devra en outre payer à ses frais et les relier au canal principal les puiscards en fonte fournis par la Cité, le tout suivant devis spécial et joint.*

2. L'entrepreneur fournira tous les matériaux, outillage, main-d'oeuvre, etc, dont il aura besoin pour mener l'ouvrage à bonne fin.

3. L'Ingénieur indiquera la longueur des tranchées à faire à la fois sur chaque rue; les tuyaux en tuiles, la brique et la pierre trouvés dans les dites tranchées appartiendront à la ville, et seront charroyés et déposés en temps, lieu et mode prescrits, de temps en temps par l'Ingénieur; pourvu que tel endroit de dépôt soit en dedans des bornes de la Cité et à pas plus d'un mille de distance du lieu de déblai, tout excédent de déblai jugé, par l'Ingénieur, comme inutile au remblai des tranchées sera charroyé et déposé en dedans des bornes de la Cité, en temps lieu et mode jugés convenables par l'Ingénieur. Les pavés, macadam, ou pierre concassée seront mis avec soin sur un des côtés de la tranchée, sans qu'on y mêle aucunement de terre; ils seront remplacés soigneusement sur la surface de la tranchée quand le remplissage en aura été fait convenablement. *L'entrepreneur devra mentionner dans sa soumission le prix qu'il allouera à la Cité pour les grès trouvés dans la tranchée, le tout étant mesuré sur l'axe de l'égout et leur enlèvement étant aux risques et périls ainsi qu'aux frais de l'entrepreneur.*

134

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

SIGNIFICATION
DU MOT TRANCHEE

4. Le mot "excavation" dans le contrat et devis comprendra toutes les matières naturelles, terres, fondations de murs et tout autre matériel enlevé dans le cours ~~des travaux~~ pour lesquels on a établi ci-après des clauses spéciales.

ETAYEMENT DES
PAROIS DE LA
TRANCHEE.

5. Les parois de la tranchée seront soutenues par une charpente assez forte pour empêcher l'éboulement de la terre sur toute son étendue; l'entrepreneur sera tenu strictement responsable de tous les dommages qui pourraient en résulter.

BOIS D'ETAYEMENT
ABANDONNE DANS
LES FOUILLES

6. Quand l'Ingénieur l'exigera, le bois servant à étançonner sera laissé et enterré dans la tranchée et l'entrepreneur en recevra la rémunération qui sera établie par le dit Ingénieur.

EPUISEMENT DANS
LES TRANCHEES.

7. L'entrepreneur devra, à ses propres frais, enlever par des moyens convenables l'eau qui pourrait se trouver dans l'excavation; soit de l'égout principal ou ses accessoires; il devra faire des rigoles, et toute autre chose nécessaire pour tenir l'excavation à sec pendant toute la durée des travaux.

SABLE MOUVANT
CHARPENTES,
RADIERS

8. Dans le cas où le terrain se composerait de sable mouvant ou autre matière dangereuse et sans consistance, les travaux devront être poussés sans interruption, le jour et la nuit; pour les égouts en briques le radier en brique devra reposer sur une charpente *(craie)* faite en planches de pin saines, étroites, placées l'une contre l'autre, elles seront cerclées en fer, le tout conformément aux ordres et dessins de l'Ingénieur et quand il le jugera nécessaire; l'entrepreneur recevra pour telle charpente la somme de \$1.25, par verge linéaire dans les égouts de 3' X 2', *en sus de son prix de soumission par verge courante de l'égout.*

RADIERS EN TUILE
(INVERTS)

9. Tous les égouts des dimensions de 3' X 2' auront leurs radiers construits en terre cuite vitrifiée de première classe suivant plans et conformément au modèle déposé au bureau de l'Ingénieur. Ces radiers seront posés sur une planche ~~de~~ la manière ordinairement suivie à Montréal.

Roc. —

10. Quand l'égout devra passer à travers le roc, l'Ingénieur pourra exiger qu'une excavation soit faite à une profondeur de neuf pouces au-dessous du niveau de la forme de l'égout, et les radiers seront bien assés

133

P49/A2,3

7 5

1 2 3 4 5 6 7 8

sur une couche de glaise ou autre matière convenable, la dite glaise devant supporter les murs latéraux jusqu'à une hauteur de six pouces au dessus du radier de l'égout.

Excédent de déblai

L'excédent de déblai ^{dans le roc et la terre} sera payé au prix ~~de déblai dans le roc, ainsi que la somme de l'entrepreneur~~ fixé dans la clause 12 du présent devis.

Prix de l'assise en glaise

11. Une allocation supplémentaire de \$0.75 par verge linéaire sera accordée à l'entrepreneur pour les égouts ayant un radier à assise en glaise (sec. 10).

Cailloux

12. Quand l'Ingénieur jugera à propos de faire miner le roc solide ou les cailloux mesurant plus d'un tiers de verge cube, une allocation supplémentaire sera accordée à l'entrepreneur pour tel ouvrage; de \$3.00 pour chaque verge cubique enlevée et mesurée en place.

EXCAVATION
DANS LE ROC

13. Le roc sera creusé sur une largeur de trois pouces de chaque côté de l'ouvrage fini, et il devra avoir un talus de deux pouces au pieds, c'est-à-dire un pouce de chaque côté. Les cailloux ou pierres de dimensions moindres, ou ~~matières tendres~~ matières tendres et qu'on pourra détacher avec le pic ne seront considérés ni mesurés comme étant du roc.

DEBLAI DU ROC
POUR MESURAGE

14. Toutes les fois qu'on rencontrera du roc solide en faisant la tranchée, la terre devra en être débarrassée par section de pas moins de cinquante pieds on en donnera avis par écrit à l'Ingénieur afin qu'il en mesure les dimensions; aucuns travaux de mine exécutés dans le roc avant que le mesurage de tel roc ait été fait, ne feront partie des estimations ou allocations accordées à l'entrepreneur.

BRIQUE

15. La brique biseauté sera fournie par l'entrepreneur et rendue sur les lieux à ses propres frais. Il en sera de même pour la brique carrée.

QUALITE DE
LA BRIQUE

16. *Aucune* brique ne sera employée si elle n'est saine, bien faite, entière et bien cuite, dure de part en part.

132

P49/A2,3

7 b



JOINTS A PLEIN
MORTIER

17. Chaque brique sera posée sur une pleine couche de mortier de ciment appliquée sur le fond et le bout de la brique, en même temps.

LIAISONS

18. L'ouvrage en brique devra être bien lié, les joints bien foulés et en aucun cas de plus d'un quart de pouce d'épaisseur.

CIMENT

19. Le ciment employé sera le ciment "Johnson" ou tout autre de qualité approuvée par l'Ingénieur et la force tensile de tel ciment par tenu dans l'eau pendant sept jours, ne devra pas être moindre que de 250 lbs au pouce carré. L'Ingénieur pourra en faire l'essai du moment qu'il sera livré sur les lieux; le dit ciment sera gardé au sec et en aussi bonne condition que lors de sa livraison, jusqu'à ce qu'il soit employé *et l'entrepreneur sera responsable des frais d'essai*

GACHAGE DE
CIMENT

20. Le ciment sera gâché seulement à mesure qu'on en aura besoin sous la surveillance de l'Ingénieur ou de son représentant et à sa satisfaction; et tout ciment gâché et non employé, midi ou soir ou qui resterait une heure sans être employé sera rejeté.

CONSTRUCTION
ET FORME DE
LA VOUTES

21. La voute de l'égout sera élevée sur des cintres bien faits et le couronnement en sera bien fermé par des clefs de toute en plein mortier de ciment. L'extrados de l'arche recevra une bonne couche de mortier de ciment d'au moins un quart de pouce d'épaisseur, et les cintres ne seront pas enlevés de l'égout avant que la voute ne soit bien recouverte *par le liège de remplissage en au moins 1-6 de hauteur.*

CLOISONS
TERMINALES

22. L'extrémité de l'égout sera toujours construite en mur de 8 pouces, et aucune rémunération additionnelle de sera payée à l'entrepreneur pour ce travail.

TUYAUX DE
VENTILATION

QUALITE DES
TUYAUX

23. Les tuyaux servant aux travaux seront en argile vitrifiée, parfaitement sains et sans aucun défaut; d'une longueur d'au moins trois pieds et de la qualité connue sous le nom de tuyaux de St Jean. Ils devront être bien cuits de part en part, et bien glacés sur toute leur étendue à l'intérieur comme à l'extérieur.

ASSISE DES
TUYAUX DE GRES

24. Les tuyaux de grès devront reposer sur une assise solide dans la tranchée; aucune pression ne

131

P49/A2,3



devra etre exercée sur les bouts d'emboitement et chaque tuyau aura une ~~surface~~ *surface de qualité* uniforme sur toute son étendue.

LIAISON DES TUYAUX DE GRES

25. La liaison des tuyaux de grès se fera a joints concentriques, composée d'abord d'étoupe goudronnée et insérée de force dans l'emboitement du tuyaux avec un outil de calfat, et ensuite de mortier de ciment pur; on aura soin qu'il ne s'en introduise pas en dedans du tuyau.

REGARDS D'EGOUT (manholes)

26. L'entrepreneur construira des regards d'égouts aux endroits qui lui seront désignés et montrés aux profils. L'entrepreneur fournira les couvercles, modèle de *Montréal*, et sera tenu de les poser et pour cela il recevra le prix stipulé dans sa soumission en bloc *laquelle doit comprendre tous les frais de regards etc.*

JONCTIONS AUX EGOUTS COLLECTEURS.

27. Les jonctions opérées avec les autres égouts *existants* seront faites sans frais extra; le prix accordé devant couvrir le cout des dites jonctions, le tout suivant les plans détaillés a cet effet.

AUX EGOUTS DEJA EXISTANTS

28. Les raccords avec les égouts en brique ou en tuyaux ordonnés par l'Ingénieur seront faits avec tous les égouts déjà existants a mesure que l'ouvrage avancera.

BRANCHEMENTS A FAIRE DANS LES EGOUTS EN BRIQUE

29. Dans les égouts en briques, l'entrepreneur posera ~~partout où il y aura des~~ *partout où il y aura des* branchements particuliers, des tuiles de grès de 9 pouces de diamètre bien reliées a l'égout principal; (bevel collars) ~~avec~~ *afin d'operer le raccordement de ces branchements avec le nouvel égout. Tous les frais de raccordement des branchements aux maisons sont à la charge de l'entrepreneur*

REMBLAI

30. La tranchée sera bien remplie, la terre remise en place convenablement et bien foulée par couches d'un pied à la fois sur toute l'étendue de l'excavation, à mesure que l'ouvrage avancera et qu'une section ou partie d'égout sera terminée, et tel que l'ordonnera l'Ingénieur. *Les rues devant être pavées immédiatement après le remplissage des tranchées, ce remplissage devra être fait avec soin et promptement, et afin d'éviter tout conflit ultérieurement l'entrepreneur devra faire confirmer la garantie au sujet de ce remplissage par les entrepreneurs du pavage, M. M. Baillon & Valiquette par leur signature au bas de la commission.*

REPOT DE MATERIAUX

31. L'entrepreneur devra déposer la terre et toute autre matiere enlevée de la tranchée, ainsi que ses

130

matériaux, de manière à ne nuire en rien à la circulation sur la voie publique.

EAU

32. L'entrepreneur devra payer l'eau qu'il emploiera, suivant le tarif ordinaire.

ETAYEMENT
GARDIENNAGE,
CLOTURES
DOMMAGES, ETC.

33. L'entrepreneur devra, à ses propres frais, étançonner, protéger, soutenir, changer, détourner, rétablir et remettre en bon état, au besoin, tous les tuyaux à l'eau ou au gaz, égouts, bâtisses, clotures ou autres qui auraient été endommagés ou dérangés durant le cours des travaux; il devra de même établir une barrière suffisante, placer des gardiens de nuit et des lumières sur les lieux, afin de prévenir les accidents; et il sera responsable de tout dommage ou accident qui pourrait arriver durant l'exécution de son entreprise.

NIVEAUX ET
ALIGNEMENTS
A SUIVRE

34. L'Ingénieur établira les niveaux et alignements et l'entrepreneur sera obligé de construire chaque partie d'égout en stricts conformité aux niveaux et alignements entre les points désignés.

EXTRAS

35. L'entrepreneur devra obtenir de l'Ingénieur de la Ville un ordre écrit avant de commencer aucun ouvrage pour lequel il exigera une allocation additionnelle, et aucune réclamation à cet effet ne sera prise en considération à moins que l'entrepreneur ne produise tel ordre écrit mentionnant le prix auquel tel ouvrage doit être fait. Il doit être bien compris qu'aucun extra ne sera accordé pour le sable mouvant, terre dure ou autre matière non spécialement mentionnée; on s'en tiendra strictement aux prix fixes et désignés à l'avance.

MESURAGES

36. Le mesurage des travaux exécutés se fera suivant l'axe de l'égout lors de la préparation des estimés de quinze aine.

TEMPS ACCORDE
POUR PARACHEVER
LES TRAVAUX

37. Deux fois par mois l'Ingénieur fera l'évaluation des travaux *exécutés*, une déduction de 15 pour cent en sera faite et retenue en garantie jusqu'à ce que l'ouvrage soit reçu par la Cité sur certificat de l'Ingénieur, et jusqu'à là, l'entrepreneur sera tenu de prendre soin de toute manière. *Les ouvrages en question ne devant être reçus que 12 mois après la complétion du pavage en asphalte au dessus de ces tranchées d'égouts, c'est-à-dire que le dépôt en garantie sera remis à l'entrepreneur avec les 5 pour cent déposés lors de la commission. La garantie du constructeur est donnée sans préjudice à celle des constructeurs du pavage.*

129

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

RESPONSABILITE DE
L'ENTREPRENEUR

38. Tout l'ouvrage mentionné au contrat devra être bien exécuté suivant la lettre et l'esprit de ce devis a la satisfaction de l'Ingénieur et complété au temps fixé lors de la signature du dit contrat.

OUVRIERS

39. L'entrepreneur n'emploiera que des ouvriers compétents et lorsque l'Ingénieur l'en avertira par écrit il devra renvoyer de son service et ne plus employer d'avantage sur ces memes travaux tout homme qui dans l'opinion de l'Ingénieur, n'est pas propre a remplir la tâche qui lui est assignée.

SI L'OUVRAGE
N'AVANCE PAS
AU GRE DE
L'INGENIEUR

40. Si l'Ingénieur n'est pas satisfait de la maniere dont les travaux avancent, il aura le droit, en donnant 24 heures d'avis a l'entrepreneur, par écrit, soit d'y employer d'autres personnes, d'acheter les matériaux necessaires, etc., de pousser les travaux a volonté et d'en porter les frais au debit de l'entrepreneur; ou de retirer l'ouvrage des mains de l'entrepreneur et de le faire faire aux frais de celui-ci.

L'ENTREPRENEUR
NE DOIT PAS
TRANSPORTER
SON CONTRAT

41. L'entrepreneur ne pourra ni transporter ni donner en sous-main cette entreprise, en tout ou en partie, a aucun autre personne, mais devra employer ses propres agents, contre-maitres et ouvriers dont il payera les salaires de ses propres deniers.

L'ENTREPRENEUR
DOIT ENLEVER
LES MATERIAUX
DE MAUVAIS
QUALITE.

42. Si l'Ingénieur de la Cite trouve que les matériaux amenes sur les lieux sont mauvais ou de qualité inferieure, les dits matériaux ne seront pas employés mais devront être éloignes de suite par l'entrepreneur. Si ce dernier refuse ou negligé d'enlever tels briques ou matériaux rebutes, l'Ingénieur pourra en donnant 24 heures d'avis par écrit a l'entrepreneur faire enlever tels briques ou matériaux a tel ou tel endroit et en la maniere qu'il lui plaira et toutes dépenses encourues par ce travail seront deduites sur toute somme ou somme dues ou a être dues a l'entrepreneur sur la presente entreprise ou toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Cite de Ste Cunegonde de Montreal.

TRAVAUX
DEFECTUEUX

43. Si l'entrepreneur ou ses agents, contremaitres ou ouvriers exécutaient quelqu'ouvrage d'une maniere inhabile et imparfaite aussitot que la remarque leur en

128

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

aura été faite par l'Ingénieur, tel ouvrage devra être défait, changé, démolé ou enlevé et refait aux dépens de l'entrepreneur.

OUVRAGE MAL EXECUTE A ETRE REPAIT PAR L'ENTREPRENEUR

L'INGENIEUR AUTORISE A CHANGER ET REFAIRE L'OUVRAGE MAL FAIT.

44. Au cas où l'entrepreneur ou ses agents, contremaîtres ou ouvriers refuseraient ou négligeraient de refaire, changer, démolir ou enlever tout ouvrage mal fait, quand l'Ingénieur leur en aura donné l'ordre ce dernier aura plein droit et est par les présentes autorisé à employer les hommes, matériaux et outillage qu'il lui plaira, à leur place; tous les frais encourus à ce sujet seront à la charge de l'entrepreneur, et seront retenus sur toute somme ou sommes qui lui sont ou seront dues pour la présente entreprise ou toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Cité de Ste Cunegonde de Montreal ou seront recouverts d'autre manière.

L'ENTREPRENEUR EMPLOIERA UN CONTREMAITRE SUR CHAQUE CHANTIER

45. L'entrepreneur placera à ses dépens un contremaître sur chaque ouvrage pour donner aux ouvriers les instructions nécessaires et voir à ce que l'ouvrage soit solide et bien fait.

L'ENTREPRENEUR PAIERA LES FRAIS D'INSPECTION

46. L'entrepreneur aura à payer les Inspecteurs d'égouts nommés par l'Ingénieur au taux de \$2.00 par jour chacun, dimanches et jours de fête publique exceptés, depuis le jour où les travaux commenceront jusqu'à leur parachèvement à la satisfaction de l'Ingénieur qui alors pourra relever les Inspecteurs de leurs fonctions

HONORAIRES DES NOTAIRES

47. Les frais de notaires et ~~autres~~ honoraires pour la préparation et deux copies du présent marché seront à la charge de l'entrepreneur; copies de l'acte devant être gardées comme référence au bureau de l'Ingénieur et à celui du ~~Secrétaire Trésorier~~ *guffin* de la Cité.

SIGNATURE DU MARCHE

48. L'entrepreneur signera le contrat sous quatre jours après avoir été averti par l'Ingénieur que sa soumission a été acceptée par la Cité de Ste Cunegonde de Montreal.

COMMENCEMENT DES TRAVAUX

49. L'ouvrage pourra être commencé sur une ou plusieurs rues à la fois selon qu'ordonnera l'Ingénieur

LA DECISION DE L'INGENIEUR SERA FINALE

50. Tout ouvrage devra être fait à la satisfaction de l'Ingénieur de la Cité dont la décision sur les points en litige sera finale.

Le temps pour la complition de ces travaux sera fixé dans le contrat.

127

BLANCS DE
SOUMISSIONS

✓ 51. Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est faite sur les formules obtenues au bureau de l'Ingénieur et accompagnée d'un certificat de depot dans une banque incorporée équivalent au montant de 5 pour cent sur les prix de soumission; le dit certificat sera confisqué si les soumissionnaires refusent d'accepter l'entreprise qui pourrait leur être accordée aux prix mentionnés dans leur soumission.

La Corporation ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

SIGNIFICATION DE QUELQUES TERMES.

ENTREPRENEUR

✓ 52. Dans l'entreprise et le devis, le mot "Entrepreneur" voudra toujours dire raison sociale, exécuteurs héritiers ou mandataires.

RUE

✓ 53. Le mot "rue" designera toute rue, square, ruelle, ou autre passage ou voie dans la Cite de Ste Cunegonde de Montreal.

INGENIEUR

✓ 54. Le mot "Ingénieur" dans le cours de ce devis voudra toujours dire l'Ingénieur en Chef de la Cite de Ste Cunegonde de Montreal, ou ses représentants.

J. Emile Vaissier

INGENIEUR EN CHEF.,

DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE

DE MONTREAL.

BUREAU 107 RUE ST-JACQUES.

MONTREAL, 13 Mai 1893.

126

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Cher Monsieur Ducharme

Le temps alloué pour parfaire
les travaux et égout n'est pas mention-
né dans le devis, il devra entrer dans
le contrat. Cela est sujet à discussion
mais je crois que le tout pourrait se
faire pour le 15 Juillet si les travaux
étaient commencés immédiatement.

Montréal 17 Mai 1893.

✓

P49/A2,3

8 3

1 2 3 4 5 6 7 8

Extrait 1893

Extrait minute Conseil Ste Cécile
Secours 19 Mai 1893

J. Patis & L. N. Morin
Contant accés pour Rue Tracy

même accés.

Contant accés Rues Valiquette

pour accès

Rues Desormay, Quercus, Conseil
Lévis et Valide

143

P49/A2,3

84



TREFFLE BASTIEN

74 RUE CHARRIER

BELL TEL. 9829

Bastien & Valiquette

A. VALIQUETTE

429 RUE ST-DENIS

BELL TEL. 7140

ENTREPRENEURS GENERAUX

Montréal, 23 Mai 1899

M. C. Vanier
Ingénieur de la Cité de Steungoude

Monsieur

Vous nous obligeriez beaucoup
en nous donnant une estimation sur les matériaux
que nous avons de livres pour notre contrat
de pavage dans la cité de Steungoude

Vous sommes

Vos etc

Bastien & Valiquette

144

P49/A2,3

8 5

1 2 3 4 5 6 7 8

CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

TRAVAUX DE PAVAGE DE 1893.

CONTRAT BASTIEN & VALIQUETTE.

Ier. Estimé -

25 Mai 1893.

A Son Honneur le Maire -

et à M.M. les Echevins de la Cité

de Ste. Cunégonde de Montréal -

Messieurs,

A la demande de Messieurs les contracteurs Bastien & Valiquette, j'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer à ces Messieurs la somme de onze mille six cent-dix piastres (\$11610.00), représentant la valeur de ces matériaux pour pavages déposés dans les rues de votre Cité, moins la retenue ordinaire de 10 % -

Le tout basé sur les prix courants de ces matériaux. -

J'ai l'honneur d'être -

Messieurs,

Votre très obéissant serviteur -

J. Sainte-Vaise

Ingénieur en Chef Cité de

Sté. Cunégonde de Montréal -

DETAIL

300 toises de pierre concassées pour béton	@	\$13.00	\$3900.00
12000 pieds de chaîne de trottoir en pierre de taille.....	@	75	<u>9000.00</u>
TOTAL.	-		\$12900.00
Moins 10 % -			<u>1290.00</u>
Ier. Estimé net -			\$11610.00

146

P49/A2,3



- 1893 -

1st Estimate -
St. Cunezonde paving -

Brown Stone	300 Tons @ \$13.00	\$3900.00
Chain Stone	12000 ft. @ 0.75	9000.00
		<u>\$12900.00</u>
Minus 10%		\$1290.00
		<u>\$11610.00</u>

Montreal May 25th 1893 -

✓

145

P49/A2,3



Subject

**Draining Saverin Street
CITY SURVEYORS OFFICE**

Montreal 4th of July 1886

Copy

G.E. Ducharme, Esq.,

Sec. Treas. St. Sulpice Municipality,

Dear Sir/

✓

As it is necessary for the City to drain Saverin Street, and as proper way of draining it is into ~~Atwater Avenue~~ and ~~then Atwater Avenue~~ to St. Ste-
teins Street, which is in your municipality, the City of Montreal would like you to build that sewer, and should you not do so, the City of Montreal has the right by its Charter to extend its main sewers or tunnels in any adjoining municipality, and to recover from such Municipality its share of contribution towards the cost of construction of such main sewers or tunnels. See Chap. 70, --Vic. 22-- Section 22.

Kindly let me know when you can commence the work as we are pressed for it ourselves,

Yours truly,

Perceval W. St George

City Surveyor

148

P49/A2,3

8 8

1 2 3 4 5 6 7 8

Subject

Draining Souvenir Street

CITY SURVEYORS OFFICE

Montreal 4th of July 1886

Copy

G.H. Ducharme, Esq.,

Sec. Tres, St. Cuthberts Municipality,

Dear Sir/

As it is necessary for the City to drain Souvenir Street, and as proper way of draining it is into Atwater Avenue and down Atwater Avenue to St. Antoine Street, which is in your municipality, the City of Montreal would like you to build that sewer, and should you not do so, the City of Montreal has the right by its Charter to extend its main sewers or tunnels in any adjoining municipality, and to recover from such Municipality its share of contribution towards the cost of construction of such main sewers or tunnels. See Chap. 70, -- Vic. 52 -- Section 52.

Kindly let me know when you can commence the work as we are pressed for it ourselves,

Yours truly,

Percival W. St George

City Surveyor

148

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal 5 Juillet 1893

à son Honneur le Maire et
à Messieurs les Echevins de la
Cité de Notre Seigneur de Montréal

Messieurs,

✓

En réponse à la demande qui m'a
été faite ces jours derniers au sujet de l'ancien
égoût en briques de 2'0" rond de la rue de Jac-
ques de Nivelet à Atwater, Je dois faire rap-
port comme suit après avoir consulté les notes
que j'avais en mains et aussi après informations
prises auprès de certaines personnes employées
aux travaux de reconstruction de cet égoût en 1887.
Je dois faire rapport comme dis - Je comme suit:
L'égoût en question était en briques et d'un
diamètre uniforme de 2'0", cet égoût était
construit à une profondeur variant de $7\frac{1}{2}$ à $8\frac{1}{2}$
pds, l'égoût le corps de l'égoût était en bon
état mais au moment où on l'a relevé il
était aux deux tiers plein de matières d'égoût
semi solides. Cet égoût s'étendait de Nivelet
environ jus qu'à Atwater et il y avait un peu
avant d'arriver à l'avenue Atwater un
150
branchement de même diamètre passant au

2

dessous des constructions de la rue St Jacques
pour aller reprendre le fossé du chemin de
fer du grand Tronc qu'il drainait.

Enfin M. de. cet ifant a été démolli
en 1889 pour faire place à celui de 6'0"
construit par la Ville de St Henri sous une
direction comme Inspeccion de la dite Ville.

Le tout respectueusement soumis
par :

Votre tres obéissant serviteur

✓
E. L. Vaugeois
Inspeccion en chef de la Cité de
St. C. de St. Louis de Montreal

149

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal 14 Juillet 1893

M. M. Bastin & Valiquette
Contracteurs
St. Côme
P. Q.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous le résultat de divers essais de ciment "White-Cross" de la maison Ballhouse & Dillon provenant d'un échantillon à moi remis il y a quelques jours par M. Strubbe.

Les cubes ^{de ciment pur} briques préparés de la manière ordinaire et baignés exposés 24 heures à l'air et 16 jours à l'eau ont donné à l'essai les résultats suivants:

N° 1	-	103	lbs	au	pouce	caré
" 2	-	117	"	"	"	"
" 3	-	134	"	"	"	"
" 4	-	163	"	"	"	"
" 5	-	174	"	"	"	"

moyenne 138 lbs au pouce carré;
c'est-à-dire bien au-dessous de ce qui est requis par votre Contrat.

Ainsi M. M. à vous d'y voir et à vous la responsabilité.

J'ai l'honneur d'être M. M.
Votre très obéissant serviteur

J. P. L'Amis
Rég. C. de St. Côme

152

Montreal 18^e Juillet 1893

Messrs Bastin & Valiquette
Contracteurs
Ste Genevieve

Copie

Messieurs

Vu les résultats des essais
du ciment "White Cross" que je vous
ai transmis vendredi dernier, je vous
prie de discontinuer l'emploi de ce
ciment sur les travaux de Ste Genevieve

Votre etc

J. Emile Vanier
Ing. en chef Ste Genevieve

153

P49/A2,3

1893

Re liment "White Cross"

Dan ten V aliquette

St Lune gande

4 3

1
2
3
4
5
6
7
8

St. Cuneuse
parafe

18 juillet 3

Messrs. Gaston & Valiquette
Contracteurs
St. Cuneuse

Messieurs
Vu les résultats des essais
du ciment "White Cross" que je vous ai
présentés précédemment je vous prie de dis-
tinguer l'emploi de ce ciment sur les tra-
vaux de St. Cuneuse.

Votre haut dévoué
J. Emile Vanier
Ing. Cité St. Cuneuse

176

Quatre-vingt-neufième rue, Québec, 1888

M. J. Gauthier
Ingénieur
Mécanicien

Monsieur,

Je vous envoie copie d'une lettre de M.
J. J. Gauthier à propos de la rue Souvenir.

Veuillez-vous vous procurer le niveau de l'avenue
Gauthier et nous dire si cette rue ne pourrait être alignée
par la Calotte à la tête de la rue Calonne.

Votre etc

J. J. Ducharme
Préféré

✓

177

P49/A2,3

4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Sainte-Orégonde 29 Juillet 1888

J.B. Vanier Bar
Ingénieur
Montréal

Monsieur,

Je vous inclus copie d'une lettre de Mr
P.W. St George Ingénieur sur la rue Souvenir

Voudriez-vous vous procurer le niveau de l'avenue
Abbot et nous dire si cette rue ne pourrait être élargie
par la Calvette à la tête de la rue Calumet.-

Votre etc

J.B. Vanier
Supplé

✓

177

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal, le 22 juillet 1893

Monsieur E. Vanier Jugeon
E^h

M. Barlow a tenté un iak^o comme
qu'il a pu lui-même au Steam
Hullback, et il a obtenu 295-
280 - 285 lbs. - La résistante serait
plus forte si le ciment n'était pas
si frais, ce qui fait qu'il prend si
lentement; preuve de sa qualité
supérieure.

Il va faire maintenant des essais
de 24 jours.

Je suis votre dévoué, Monsieur, quel que
soit le monde où cet état fait et j'espère
que vous en serez très content.

Votre dévoué

J. H. H. H.

671

P49/A2,3

4 5



St. Cunejorde

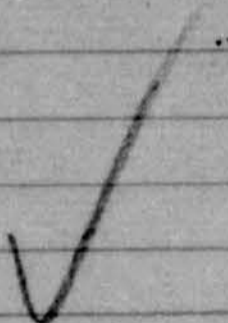
Montreal 25 Juillet 1893.

M^{re} Estime Pomjard
La Rue Tracey

Marcine Moreau
Entrepreneur

64 Verges Courants de fait	c 8 ⁰⁰	53040
64 " " de caduque	c 12 ⁵⁰	8000
		<u>63040</u>
Les 15%		<u>9456</u>
		53584

Les 64 lengths of lite paper taken out	c 0.02	128
Nett estimated		<u>53446</u>



181

Les deux John Parker & J. N. Meade entrep. Laithy
 présentement sur l. des cts d. St. Lm. ce
 accept d. faire tous les travaux q. suraj. l. trigue
 & autres mes-sains p. faire en-trem & finir em-
 plement tous les egouts en trigue la est pte
 q. en-trem de sur sur
 y compris les mandats, regards d'égouts puisant
 etc. sains

Sur l. Rue Tracy de l. part 9. est en
 9 m

14. Les entrepreneurs devant faire & fournir tous
 les gabarits & cendres (craquelins) requis
 p. l. travaux sur pte de (1.25) p. verge
 linéaire de la ligne de 3 & 2 versus d. leur
 pte d. commission p. verge en-tant d'égout.

Tracy de V not a l'em long. approx. m
1/2
262 8.60

Le entrepreneur. all. a l. forfait. p. tout le
 de la tranchée :

p. chag. long. = 0.02

notes finies par
 de l'acte de 26
 avec fin de 26
 25 juillet 92
 Extrait du contrat passé au
 par l'eff. de la rue Tracy

80

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
MESSRS. LES CONSEILLERS DE LA
CITE DE Ste. CUNEGONDE DE
MONTREAL -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez
payer à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau la somme de
cinq cent-trente-quatre dollars & quarante-six centins (\$534.
46) pour la construction de l'égoût de la Rue Tracy -

La retenue obligatoire de quinze pour cent ainsi
que la retenue pour le tuyau de grès enlevé ayant été pris
en considération.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre obéissant serviteur -

(Signé) J. L. Guette Verrier

Ing. Cité de Ste. Cunégonde -

Montréal, 25 Juillet 1893.

P. S. S'il vous plaît déduire de l'ordre ci-dessous

// journées d'inspection @ 2⁰⁰ = \$ 22.00

Copie suivant contrat. -

J. L. Guette Verrier

182

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

THE IMPERIAL PORTLAND-CEMENT COMPANY, LIMITED.

WORKS AT POINTE CLAIRE, Q.

OFFICE, 726 CRAIG ST.

JAMES LEGGAT, President.
E. J. SAVAGE, Vice-President.
J. S. RIBBY, F. C. S., Manager.
GORDON WINGAN, Sec'y-Treasurer.

ADDRESS ALL COMMUNICATIONS TO THE COMPANY AT MONTREAL.

MONTREAL

July 31st

1893

Messrs Bellhouse Dillon & Co
City

Gents.

I have much pleasure in reporting the
breaking strains at 7 days of the two lots of Cement
I gauged for you.

You will find the briquettes a shade under the inch
one way for the cause explained to you before, which makes the
results all the better

010	"European"	460.	435.	455.	495.	535.	Average	476
020	"Stubbenhubi"	380.	395.	340.	375.	425	"	371.

Yours truly
Gordon Wingan

183

P49/A2,3



9 Custom House Square.

Montreal, Aug 4th 1893Messieurs E. Vanier Ingénieur civil
E^h

Vous m'avez dit si avait trouvé qui une
résistance respective de environ 200 & 300
lbs pour les ss. European & Stülbenhuck.
Des mêmes essais j'avais tenu des cahiers
à M. Gordon et ci-joint les résultats qui il
a trouvés

Si le Stülbenhuck est inférieur, c'est que
le ciment est plus frais et absorbe, par
conséquent, plus d'eau.

Nous avons maintenant le St. Nord King
en désaccordement et d'accord avec M^r.

L'après-midi, j'ai assisté à la fabrication
des briquettes Lundi vers midi.

Salut amical

184 Joubert

DRUMMOND McCALL & CO.
IRON STEEL & METAL MERCHANTS.

NEW YORK LIFE INSURANCE BUILDING.

*Agents for
"Caldwell's" Portland
Cement*

Montreal

August 9th, 1893.

J. E. Vanier Esq. C.E.,

City.

My Dear Vanier,

I met Mr. Bastien of Bastien & Valliquette to-day, and he stated that he would be willing to purchase some Johnson's Elephant brand Cement for your work at St. Cunegonde were it not that you stated that if he substituted this for "White Cross" you would cut down the quantity of sand etc. I of course think that this is an error on his part, and will be glad to have your advice on the subject, as I know that you have had sufficient acquaintance with Johnson's Cement to know that it is at least equal to any "White Cross" in the market.

Yours faithfully,

W. J. Drummond

W.

*I attach results of tests made
at McGill University - this year*

190

J. E. V.

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste Cunegonde (Epouts)

Antoine Pastin, Valiquette.

Rue Courcel:

71 verges.

Rue Vinet:

9 $\frac{1}{2}$ verges.

Rue Quesnel.

7 $\frac{1}{2}$ verges.

Rue Delisle.

500 verges.

✓ Rue Dominion (Ste) 13 $\frac{1}{2}$ verges (anglais)

2853986
621449
3475435

191

P49/A2,3



11 Count 1893 -

St. Henri -

Sewer -

Bastien & Valiquette Contractors
1st Estimate.

Coursol St.

71 Running yds complete @ 9⁴⁰ 66740

Quiet -

95 Running yds. Complete - @ 10⁰⁰ 950.00

Queen St -

45 running yds complete @ 9²⁵ 69375-

Delisle

400 Running yds Complete @ 10⁰⁰ 4000.00

minus 1570

Contract - Total

13 1/3 running yds.

311157
94616
536449



192

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M.M. LES CONSEILLERS DE LA
MUNICIPALITE DE STE. CUNEGONDE DE
MONTREAL -

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer
à M. M. les Contracteurs Bastien & Valiquette la somme de cinq
mille trois cent soixante & quatre piastres et quarante-neuf cen-
tins (\$5364.49) pour construction d'égeûts dans votre Cité tel
que montré par le détail ci-dessous -

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur -

J. Van
Ingénieur en Chef, Cité de
Ste. Cunégonde de Montréal -

Montréal, II Août 1893 -

DETAIL.

Rue Coursol	\$ 667.40
Rue Vinet	950.00
Rue Quesnel	693.75
Rue Delisle	4000.00
	<hr/>
	6111.15
Moins 15%	946.49
Estimé --	<hr/>
	\$5364.49

193

P49/A2,3



CITE DE STE. GUNEGONDE DE MONTREAL
TRAVAUX DE PAVAGE DE 1893. -

CONTRAT BASTIEN ET VALIQUETTE
2ième Estimé II Août 1893.

A SON HONNEUR LE MAIRE
ET A M.M. LES CONSEILLERS DE LA
CITE DE STE. GUNEGONDE DE MONTREAL.

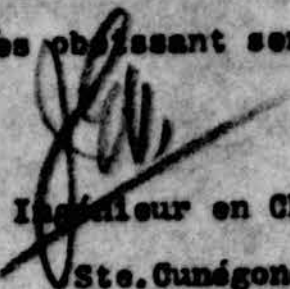
MESSIEURS.

A la demande M.M. Bastien & Valiquette, j'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer à ces Messieurs, la somme de vingt-huit mille cinq-cent-trente-neuf dollars et quatre-vingt six centins (\$28539.86) représentant la valeur des ouvrages faits depuis la date du 1er Estimé, la retenue obligatoire de 10% sur la surface seulement suivant contrat du 19 Janvier 1893 ayant été prise en considération.

Le tout basé sur les prix de soumission de ces travaux et sur les mesurages spéciaux les plus précis.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -


Ingénieur en Chef, Cité de
Ste. Gunégonde de Montréal -

197

P49/A2,3

1 0 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste Cunegonde.

Estime Baston, Valiquette

Rue Courcel:

Chaine, (prie)

1522'

Peton.

500 toges canis

Asphalte,

26175 " "

Puisards,

7

Rue Quessel:

Chaine pnie

1625'

Peton

4470 toges canis.

Puisards

7

Rue Albert:

Chaine

100'

Peton

3440 toges canis

Puisards

17

Puisards:

Rue St Antoine

4

Rue Calumet

2

Chaine non pnie

12500 pnie.

194

25 Estimate Aug 11 1893

St. Cyprien paving

Bastien & Valiquette
Contractors

Materials on hand

12500 running feet @ 25¢ 3125.00
300 Lines of broken stone @ 10¢ 300.00 / 3275.00

Work done

Coursol St =

1875 ft. of chain stone laid @ 10¢ 187.50
3417 Sq. yds. of asphalt laid @ 35¢ 1196.00
17 Gullies laid @ 30¢ 510.00 / 1516.35

Queens St =

1628 ft. of chain stone laid @ 10¢ 162.80
4470 Sq. yards of concrete laid with
padding etc complete @ 125¢ 5587.50
7 Gullies laid @ 30¢ 210.00 / 4425.50

Albert St =

100 ft. of chain stone laid @ 10¢ 100.00
3440 Sq. yards of concrete, padding
& padding @ 125¢ 4300.00
17 Gullies laid @ 30¢ 510.00 / 4910.00

Gullies -

St. Antoine St =

4 Gullies laid @ 30¢ 120.00
Calumet Place

2 Gullies laid @ 30¢ 60.00 / 180.00
40952.85

196 Minus 10% on 235 per sq. yard of
paving on Coursol St. say

3417 Minus 10% on 235 802995

G. H. Estimote

Aug 11th 1894

(Continued)

Brought forward
minus 1st Estimate

4014986
1161050

2853986

195

P49/A2,3

1 0 8

1 2 3 4 5 6 7 8

L. J. Forget, President.
W. A. Everett, Vice-Pres. & Man. Dir.
Granville C. Cunningham, Chief Engr.

G. Lecher, Secy & Treas.
J. J. Tremblay, Light.
W. H. Bonner, Electrical Engr.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, 24 August 1893

G. H. Ducharme
Secy Treas
& Correspondence

Dear Sir

As your Town is about making a sewer
on Ave. Du Parc where our track is, Mr. Franklin
our Superintendent would like to know, if during
the construction of said sewer, his City would be
permitted to lay a temporary track on Duchesne
Street from Tupper to Adelaide Avenue, by
which means your citizens are spared the trouble
or inconvenience, as well as being an advantage
to all concerned.

If you will kindly move in
this, whereby our requested, we shall feel greatly
obliged.

Yours truly
Geo. Lecher
Secy Treas

200

P49/A2,3

1 0 9

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal - Quebec 17 - 1883

Mr. J. L. Lavoie

Superieur de la Ville

de la Ville de Montreal
Montreal

Montreal

Vous prie de m'envoyer dans
le plus court delai possible votre rapport relatif au
canal de la rue Laurier.

Pour plus amples informations veuillez referer à la
lettre N° 27 du 27 Juillet dernier.

Je vous prie aussi de vous aboucher avec Mr Merin
president du Comite des chemins de Canal & Egoût de la
ville.

Mr J. Lavoie du No 263 Delisle demande de con-
necter le tuyau de sa propriété avec l'égout de la dite
rue. Veuillez donc procurer un plan de cette
connexion et faire rapport d'ici à huit jours.

Votre etc

G. N. Ducharme

Par J. N.

198

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

4 J. EMILE VANIER, 4
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montréal, 18 Août 1893

Copie
G. N. Ducharme Ecr.

Greffier de la Cité de

Ste. Cunégonde de Montréal -

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que vous me faisiez
aujourd'hui même au sujet de l'opportunité de laisser éta-
blir un tramway temporaire Rue Richelieu, Je dois déclarer
que je ne puis recommander l'exécution d'un tel projet. Le
fait est que pour semblable opération il n'y aurait de dis-
ponible que la Rue St. Antoine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur -

✓
(Signé) J. Emile Vanier

Ing. Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal -

199

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste-Genevieve 18 Aout 1893

J.E. Vanier Sec
Montreal

Monsieur

Vous trouverez ci-joint une lettre de la
compagnie des chemins urbains demandant la permission de
poser un chemin temporaire sur la rue Richelieu.
Comme cette rue est pavée en asphalte le Conseil voudrait
savoir si cette permission peut être accordée sans exposer
le pavage à être détérioré et sans affecter la garantie
donnée par M^r Dastion à Valiquette

Min rapport Jan 18 Aout 93

[Signature]
Greffier

201

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste. Coudgonde 23 Août 1888

J.B. Vanier Ecr.
Ingénieur.

Monsieur

Vendriez-vous avoir l'obligeance de trans-
mettre le contrat de MM. Bastien & Valiquette Re. "Pavage
des rues" à MM. Adam & Mathieu Avocats. pour quelques instants
ils en ont besoin pour donner une opinion

Votre Etc.

G. Ducharme
Sec Tres.
J. Rivest

135

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Quantités approximatives de
 trottoirs permanents
 faits à St Cuthbert de Montréal
 en " " "

Rue Antoine	1344	bois cané
" Comsol	1499	" "
" Quessel	2149	" "
" Albert	3174	" "
" Delisle	3518	" "
" Richelieu	3849	" "
" Notre Dame	2554	" "
" Blewernay	1354	" "
" Tracy	910	" "
" William	965	" "
Ave Duinim	100	" "
Rue "	1012	" "
" Verel	4886	" "
" Napoléon	1436	" "
Total	<u>28750</u>	" "

Montreal 28 Mars 1893

Emile Vanier
 Ing. Cité St Cuthbert de
 Montréal

Copie

203

Subject

Atwater Avenue sewer,

*Percival W. St. George, Surveyor.
John R. Barlow, Deputy.
Alfred Brittain, Asst.*

City Surveyor's Office,

Montreal Aug. 28th. 1893..

J. Emile Vanier, Esq.,

Civil Engineer, City,

Dear Sir /

We are waiting very anxiously in regard to
Souvenir s' sewer, and would like to get your reply as soon as
possible, as we want to go on with the work,

Yours truly,

Percival W. St. George
City Surveyor.

✓

*Repaired
29 Aug 93*

204

P49/A2,3

1 1 5



SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ETRANGER.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 29 Août 1893

P. W. St. George Esq.
C I T Y.

Dear Sir,

Replying to yours of yesterday IN RE Souvenir St.
sewer. I beg to say that owing to bad weather the levelling
of adjoining lanes and lots to determine proper depth of
this sewer has somewhat been delayed, but I hope that by
Thursday morning, I shall be in a position to submit to you
the projected profiles.

Yours Truly -

J. Emile Vanier

Chief Engineer City of Ste. Cunégonde

✓
Copie

205

P49/A2,3

1 1 6

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 2nd. Sept. 1893

P. W. St. George Esq.

City Surveyor -

Dear Sir,

I beg to submit to you a projected profile for the Souvenir Street sewer in Ste. Cunégonde to be built by the City of Ste. Cunégonde so as to enable you to connect your own sewer on same street. I may add that the street and lane through which the work is to pass is not actually the property of the Corporation of Ste. Cunégonde, we having also to get permit from C. P. Ry to pass on their property to reach "manhole to culveat and Calumet St. sewer" I shall see at once that these are obtained and report to you. -

YOURS TRULY. -

(2/9/93) *J. Emile Vanier*

ENGINEER CITY OF STE. CUNEGONDE.

206

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Sainte-Genève 4 Mars 1933

À M le Maire et M les Conseillers de Ste-Genève

Messieurs

Veuillez prendre avis par la présente que nous, les propriétaires soussignés, protestons contre l'ouvrage de la Société des Chemins de Ste-Genève qui a été fait sur la rue Goupal en face de nos propriétés nous protestons contre le changement du niveau des pavés que vous venez de faire, nous n'avons pu voir la nécessité qu'il y avait de changer le niveau d'aujourd'hui les pavés sont trop bas, causant des dommages à nos propriétés et entraînant de grosses dépenses, nous demandons donc que ces pavés soient relevés sur l'ancien niveau afin d'éviter des frais et des dépenses inutiles et faisant toujours les habitants vous obligeons les contribuables

R. B. Gauthier R. B. Brun. Thos. J. Gauthier A. Lalonde, J. Gauthier
Caroline Lapierre. G. B. Lapierre.

209

P49/A2,3

1 1 8

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Montréal, 6 Septembre 1893 -

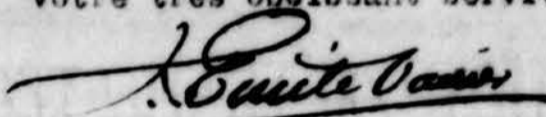
A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE DE
STE CUNEGONDE DE MONTREAL. -

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointe
la série des factures à payer pour puisards fournis par M.M.
Wm. Clendenning & Son, à date, ainsi qu'un tableau de ces mê-
mes factures, le tout se montant à \$1386.00

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

Copie


Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal -

P. S. S'il vous plaît de déduire les sommes que vous avez
pu payer à compte aux fournisseurs de ces puisards.

✓

208

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Cité de St. Cunegonde de Montreal.
 Liste Des factures a payer pour puisards.

Puisards fournis par Mr. Clendinning & son.			\$
Juin	14	1 puisard	2475
"	16	2 "	4950
"	17	2 "	4950
"	19	2 "	4950
"	21	2 "	4950
"	22	3 "	7425
"	23	3 "	7425
"	24	3 "	7425
"	26	2 "	4950
"	28	2 "	4950
"	30	4 "	9900
"	"	4 "	9900
Juillet.	4	3 "	7425
"	6	4 "	9900
"	11	4 "	9900
"	12	3 "	7425
"	18	2 "	4950
"	"	✓	✓
"	21	2 "	4950
Août	18	4 "	9900
"	28	4 "	9900
60 puisards.			Total \$138600

Montreal 6 Septembre 1893.

(signé) *J. Clendinning*
 Ingenieur Cité de St. Cunegonde de
 Montreal.

207

St. Augustin 9 Septembre 1888.

M. J. J. J. J.

Ingénieur

Canada

Montréal

Si vous voulez trouver copie
d'une plainte des propriétaires de la partie Est de la rue
Goussier contre le niveau de cette partie de rue. Vous êtes
prêt de rencontrer à cette adresse, samedi le 9 courant à
8 h. 30. les propriétaires et le président du Comité des
Citoyens

Y. P. P. P. P.

Votre Dev.

[Signature]

Sec. Trés.

210

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal - Quebec le 20 Sept 1898

J.B. Vanier Rev

Montreal

Montreal,

À ce matin tout hier soir le conseil a décidé d'asphalter la rue Notre Dame, ces travaux devant être effectués en prévision de l'inauguration de cette rue. Vous voudrez bien ainsi veiller à ce que les intérêts de la cité soient sauvegardés que l'entretien de chemin de la compagnie qui dans l'été.

Votre etc

J. Duchesneau
Maire

211

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

W. GIBBING & SON,
IRON FOUNDERS AND
STOVE MANUFACTURERS,
LEADER

Montreal, Sept 15th, 1893.

G. N. Ducharme, Esq.

Sec. Treasurer.

City of St. Cunege. Q.

Dear Sir:-

Your order for Sixty nine St. George Gullies are about completed, we understand that you will require a further lot, will you please have the order placed with us at once, as we do not want to take the pattern and boxes out before we get all made that you require.

Your kind attention will greatly oblige,

Yours truly,

W. Gibbing & Son

✓ Sep 15 23 1893

212

P49/A2,3

1 2 3

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.
 TRAVAUX DE PAVAGE, D'EGOUTS ET DE TROTTOIRS PERMANENTS EXECUTES

-par-

M.M. BASTIEN & VALIQUETTE

RESUME DES TRAVAUX EXECUTES EN 1893 A DATE

20 SEPTEMBRE
1893.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE
DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre qu'après mesurage des travaux de pavage, d'égouts et de trottoirs permanents, exécutés par M.M. Bastien & Valiquette pour le compte de votre Municipalité suivant contrat et à date durant la saison 1893, vous pouvez payer à ces M.M. la somme de \$55370.67. La retenue obligatoire a été dûment prise en considération.

10-	Nivellement terrain pour trottoirs	\$ 125.10	
	Pavage exécuté à date -	10862.33	
	Egouts construits à date -	95721.80	
	TOTAL	\$106709.23	
	Retenue sur trottoir	13.90	
	" " égouts	1086.23	
	" sur surface pavage	4726.08	2826.21
	ESTIME TOTAL.	\$100883.02	
	A déduire estimé 25 Mai pavage	\$11610.00	
	" " " 11 Août "	28539.86	
	" " " 11 " égouts-	5362.49	4512.38
	D'OU ESTIME TOTAL NET AU 20 SEPT. 93 =	\$55370.67	

MONTREAL, 20 SEPTEMBRE 1893.

Copie

J. Bastien & Valiquette

INGENIEUR CITE STE. CUNEGONDE
DE MONTREAL. -

223

*Comptabilité
J. G. G.
préparé par Labrie*

1893.

3ième Estimé.

20 Septembre 1893

CITE DE STE. CUNEGONDE

TRAVAUX BASTIEN & VALIQUETTE. -

TRAVAUX DEPUIS COMMENCEMENT (SAISON 1893.

ESTIME DES TRAVAUX FAITS PAR M. BASTIEN & VALIQUETTE

-dans-

LA CITE DE STE. CUNEGONDE.

-----000-----			
RUE St. ANTOINE			
4 puisards posés - 2 place Calumet			
Total 6 puisards	@ 30 00	180 00	180 00
RUE COURSOL.			
Asphalte = 3302 vgs carrées	@ 3 55	11722 10	
Chaîne en pierre pour trottoir			
583 verges linéaires	@ 3 00	1749 00	
Chaîne en travers 27 verges linéaires.	@ 3 00	81 00	
Egouts.			
71 1/3 vgs linéaires	@ 9 40	670 50	
71 1/3 " " cradâles	@ 1 25	89 16	
PUISARDS			
3 reculés - 1 ôté - 6 posés	@ 30 00	180 00	14491 76
RUE QUESNEL			
ASPHALTE.			
4439 vgs carrées	@ 3 55	15758 45	
Chaîne pour trottoirs 712			
verges linéaires.	@ 3 00	2136 00	
Chaîne en travers 27 vgs linéaires	@ 3 00	81 00	
Egouts (briqués 3'x 2') 106 1/3			
verges linéaires -	@ 9 25	983 55	
A REPORTER -			14671 76

222

P49/A2,3

1 2 5

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTANT RAPPORTE -				14671 76	
106 1/3 verges linéaires craddle	@ 1 25	132	91		
PUISARDS					
7 posés -	@ 30 00	210	00	19301	91
RUE ALBERT.					
ASPHALTE.					
6480 verges carrées	@ 3 55	23004	00		
CHAINE POUR TROTTOIRS.					
876 verges linéaires	@ 3 00	2628	00		
CHAINE EN TRAVERS					
29 verges linéaires	@ 3 00	87	00		
PUISARDS					
16 posés	@ 30 00	480	00		
TROTTOIRS					
250' pieds long. (10.0 large) gradé					
278 verges carrées	@ 0 50	139	00	28338	00
RUE DELISLE					
ASPHALTE					
4613 verges carrées	@ 3 55	16376	15		
BETON					
2453 verges carrées	@ 1 25	3066	25		
CHAINE POUR TROTTOIRS					
1057 verges linéaires	@ 3 00	87	00		
EGOUTS -(brique 3 x 2)					
381 verges linéaires	@ 10 00	3810	00		
A REPORTER -				60311	67

221

P49/A2,3



MONTANT RAPPORTE -

60311 67

71 verges linéaires (réparées)

@ 4 50 319 50

381 " " craddles

@ 1 25 476 25

PUISARDS

12 posés

@ 30 00 380 00 27666 15

RUE VINET

BETON

2566 verges carrées

@ 1 25 3207 50

CHAINE POUR TROTTOIRS

316 verges linéaire

@ 3 00 948 00

CHAINE EN TRAVERS

18 2/3 verges linéaire

@ 3 00 56 00

EGOUTS - (brique 3'x 2') 175 1/3

linéaire -

@ 10 00 1753 33

175 1/3 verges linéaires craddle

@ 1 25 219 16

PUISARDS

1 posé

@ 30 00 30 00 6213 99

RUE DOMINION

ASPHALTE

1277 verges carrées

@ 3 55 4533 35

CHAINE POUR TROTTOIRS

214 2/3 verges linéaires

@ 3 00 644 00

CHAINE EN TRAVERS

8 2/3 verges linéaires

@ 3 00 26 00

A REPORTER -

94191 81

220

MONTANT RAPPORTE - 94191 81

EGOURS - (15" grès)

13 1/3 verges linéaires

@ 3 50 46 65

PUISARDS

2 posés

@ 30 00 60 00 5310 00

RUE DUVERNAY

EGOUTS (BRIQUE 3 x 2)

161 verges linéaires

@ 9 40 1513 40

" " " craddles

@ 1 25 201 25

PUISARDS

6 posés - 1 ôté -

@ 30 00 180 00 1894 65

RUE WILLIAM.

PUISARDS

6 posés -

@ 30 00 180 00 180 00

RUE NOTRE DAME

EGOUTS

244 2/3 verges linéaires

@ 8 40 2055 20

" " " "

@ 1 25 305 82 2361 02

Matériaux en mains

90 toises pierre concassée

@ 10 00 900 00

6000 pieds courant de chaîne

@ 0 60 3600 00 4500 00

TOTAL -

108437 48

Moins estimés précédents

40149 86

68287 62

Moins retenue de 10 %

6828 76

\$61458 86

219

-1893-

3ième ESTIME BASTIEN & VALIQUETTE

20 SEPT. 1893.

-----0-----

PAVAGE FAIT A DATE

RUE ST.ANTOINE	PUISARDS	\$180 00
" Coursol	asphalte	11722 10
" "	chaîne	1749 00
" "	"	81 00
" "	puisards	180 00
" Quesnel	asphalte	15758 45
" "	Chaîne	2136 00
" "	"	81 00
" "	Puisards	210 00
" Albert	Asphalte	23004 00
" "	chaîne	2628 00
" "	"	87 00
" "	puisards	480 00
" Delisle	asphalte	16376 15
" "	Beton(nu)	3066 25
" "	chaîne	3171 00
" "	"	87 00
" "	puisards	360 00
" Vinet	Beton	3207 50
" "	chaîne	948 00
" "	"	56 00
" "	puisards	30 00
" Dominion	Asphalte	4533 35
" "	chaîne	644 00
" "	"	26 00
A REPORTER -		90801 80

218

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

1 2 3 4 5 6 7 8

	MONTANT RAPPORTE.	-	9080I	80
Rue Dominion	Puisards		60	00
" Duvernay	puisards		180	00
" William	"		180	00
MATERIAUX EN MAINS -			4500	00
TOTAL POUR PAVAGE --			\$9572I	80

✓
MONTANT
SHEVA FERBUN

217

P49/A2,3

1 3 0

1 2 3 4 5 6 7 8

-1893-

21^{ème} ESTIME EGOUTS

BASTIEN & VALIQUETTE STE. CUNEGONDE.

-----0-----

20 SEPTEMBRE 1893

NOTES

Rue Coursol	\$759	66
Rue Quesnel	1116	46
Rue Delisle	4605	75
Rue Vinet	1972	79
Rue Dominion	46	65
Rue Duvernay (à date)	2361	02
	\$10862	33
Moins 10 % de retenue. -	1086	23
TOTAL POUR EGOUTS	\$ 9776	10

216

P49/A2,3



1er ESTIME TROTTOIRS
 BASTIEN & VALIQUETTE STE. CUNEGONDE

23 SEPTEMBRE 1893.

N O T E S.

Rue Albert grading commencé évalué à	\$139.00
Moins retenue 10 % retenue -	13 90
Trottoirs 1er. Estimé net -	\$125 10

MAIRIE DE MONTRÉAL
 VERIFIÉ

215

P49/A2,3

1 3 2

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Montreal Sept 20 1970

City of St. Cunejonde

Quantities paving

Council Street	= 3275 1/2 Sq. yds
Albert "	= 6311 1/4 "
Delisle "	= 6960 "
Queen "	= 4476 1/2 "
Quevermay "	= 3154 1/2 "
Dominion "	= 1285 7/8 "
Levi's "	= 1940 1/2 "
Notre Dame "	= 6625 7/8 "

Say -

Council Street	= 3250 Sq. yds.
Albert "	= 6300 "
Delisle "	= 6950 "
Queen "	= 4450 "
Quevermay "	= 3150 "
Dominion "	= 1250 "
Levi's "	= 1950 "
Notre Dame "	= 6600 "
	<u>33900</u>

224

Montreal 23 Sept 1933

City of St. Cuvier

Quantities shown on various Sts -

Vinet St.	175 1/3 70.
Notre Dame St.	349 1/3 "
Levis St.	181 1/3 "
Queens St.	73 1/3 "
Delile St.	293 1/3 "
Boursoil "	41 "
Quvernay "	370 1/3 4
	<hr/>
	1545

227

P49/A2,3

1 3 4

1 2 3 4 5 6 7 8

-1- Montreal Sept 22^d 1893

- City of St. Louis -

- Quantities Sidewalk on various st -

Albert St.

width of sidewalk = 10 ft =

from Violet to City limits on both sides -

North Side = 1100 Sq. ft

South " = 1430 " "

2530 . . . ? 280 Sq. yds.

Delisle St.

Width of sidewalk 10 ft.

from Violet to Dominion north side only -

= 4100 Sq. ft =

45 1/2 Sq. yds.

Dominion St.

width of sidewalk 8 ft -

from Albert to Delisle west side only -

= 1080 Sq. ft =

120 Sq. yds.

from Albert of Richelieu both sides -

east side = 2160 Sq. ft.

west " = 2160 " "

4320 . . . =

480 Sq. yds.

Violet St.

width sidewalk = 8 ft -

from Albert to Delisle - both sides.

east side = 1448 Sq. ft.

west " = 1448 " "

2896 Sq. ft.

32 1/2 Sq. yds.

from Coursal to Dominion lane east side only.

1000 Sq. ft. =

11 1/2 Sq. yds.

from Notre Dame to Tracy both sides sidewalk

6 ft. wide -

east side 4662 Sq. ft -

west " 4662 " "

9324 " " =

1036 Sq. yds.

226

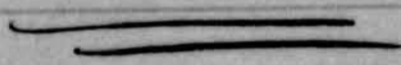
2-

Cours St.

width sidewalk 8 ft.
South side only 6664 Sq. ft.
North " = 7144 " "
13808 " " = 15364 Sq. ft.

Notre Dame St.

from limit to limit -
South side only -
width of sidewalk = 6 ft.
12130 Sq. ft. = 13477 Sq. ft.



225

P49/A2,3

1 3 6



Salute-Comptable 21 Nov 1922

J.B. Vaudier Sec

Ingenieur Municipal

Monsieur,

Series vous avez bien de nous faire
parvenir les quantités de pavage des rues ^{ordonnées} ci-dessous

Carroll /	Votre Honoré ✓
Quarrel ✓	Duverney ✓
Albert ✓	Louis ✓
Bellisle ✓	Dominic ✓

et aussi ceux des trottoirs ordonnés qu'il appert
par la liste ci-inclue

Ainsi que les trottoirs des avenues d'égout
ordonnés ci-dessous

Sur les rues	Vinet ✓	Votre Honoré ✓	Louis ✓
	Bellisle	Carroll	Carroll
		Duverney	

Veuillez bien en croire Monsieur

Votre etc

J.B. Vaudier
Greffier

229

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Liste des trottoirs créés

Sur la rue Albert de la rue Vint au limites est de cette
cité, des deux côtés,-

Sur la rue Pallade de la rue Vint à la rue Dominion du
côté nord,-

Sur la rue Dominion de la rue Pallade à la rue Albert du
côté sud,-

Sur la rue Vint de la rue Albert à la rue ~~Richelle~~ ^{Richelle} des
deux côtés de la rue Vint depuis la rue Notre Dame à la
rue Tracy, ^{sur} la rue General des deux côtés de la rue
Vint aux limites *est*.

Sur la rue Vint du côté est de la rue General à la rue-
le Dominion,-

Sur la rue Notre Dame du côté sud dans toute sa longueur
et la rue Dominion des deux côtés depuis la rue Albert
à la rue Richelle

228

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— — — — —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— — — — —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Élève Diplômé de l'École Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'École Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 23 sept. 1893

G. N. Ducharme Ecr.

Greffier de la Cité de Ste. Cunégonde -
de Montréal -

Cher Monsieur,

Je désire attirer votre attention sur le fait que la question de la voie des chars urbains Rue Notre Dame n'est pas encore réglée et qu'il est indispensable que cette affaire soit terminée avant qu'on attaque les travaux d'égout et de pavage sur cette rue. S'il vous plait de hâter la chose.

Votre tout dévoué.

(copie) *J. Emile Vanier*

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde -

(Copie)

230

P49/A2,3

1 3 4

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

J. EMILE VANIER,
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Sept. 23rd. 1895

Wm. Clendinneng & Son

CITY -

Dear Sir,

IN RE gullies for Ste. Genevieve, I beg to say that some
gullies will be wanted there but as to the exact number I cannot
let you know before 3 or 4 days -

YOUR TRULY -

(Copy) *J. Emile Vanier*

ENGINEER Ste. Genevieve -

231

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal 23 Septembre 1893

G. N. Ducharme Ecr.

Greffier de la Cité de
Ste Cunégonde de Montréal -

Cher Monsieur,

, En réponse à la demande que vous me faisiez dans
votre lettre du 21 courant au sujet des quantités de travaux de
pavage, trottoirs permanents, et égouts, pour la saison 1893, j'ai
l'honneur de faire rapport que les quantités en question sont les
suivantes, savoir:

EGOUTS = 1545 verges linéaires réparties sur les rues Vi-
net, Notre Dame, Levis, Quesnel, Delisle, Coursol
& Duvernay.

TROTTOIRS = 5708 verges carrées en superficie, réparties sur
les rues, Albert, Delisle, Dominion, Vinet, Coursol &
Notre Dame.

PAVAGE. = 33900 verges carrées en superficie, réparties sur
les rues, Coursol, Albert, Delisle, Quesnel, Duver-
nay, Dominion, Lévis & Notre Dame.

J'ai l'honneur d'être,

Cher Monsieur

Votre très obéissant serviteur

J. Guitevaux

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal -

232

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE
of
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

† J. EMILE VANIER, †
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Sept. 23rd 1893

P. W. St. George Esq.

City Surveyor

C i t y -

Dear Sir,

IN RE Souvenir St. sewer, I beg to inform you that a week ago today I met Mr Shaughnessy of the C.P.R. with Mr Ducharme of Ste Cunegonde and Mr Préfontaine the President of your Road Committee on the question, and this morning I had an interview with Mr Irwin of the C.P.R. who had been sent to arrange matters with me. I am confident that in the course of next week everything will be settled and then we will build the Ste Cunegonde portion of this work-

Yours truly.

(signed) J. Emile Vanier

ENGINEER CITE OF STE CUNEGONDE.

Cope

233

P49/A2,3

1 4 2

1 2 3 4 5 6 7 8

— St. Cunigonde sewer

— Moreau Contract —

— William Street —

131 1/3 running yard finished c 8.89 1167.53
131 1/3 Operables c 125 16416 1331.71
Less 15 7/8 199.75
\$1131.96

Less 131 lengths tele pipe taken
out c 262
Net Estimate 869.74
\$1129.34

1st Estimate, Montreal Sept 30 1913

234

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.
LES CONSEILLERS DE LA CITE DE
STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez
payer à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau la somme de
deux cent vingt-neuf dollars et trente-quatre centins (\$229
34) pour la construction de l'égout de la Rue William.

La retenue obligatoire de quinze pour cent ainsi
que la retenue pour le tuyau de grès enlevé ayant été pris
en considération.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

(Signed) Emile Tardif
prof. lauréat

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde

MONTREAL, 30 SEPTEMBRE 1893. -

235

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

St Amegonde Oct 1933

Cost of Tile Drain on Dominion St
Between Albert St. and C.T.R. Tracks

1 Labourer 26 1/2 Days
1 Carter 3 1/2 "
1 Foreman 3 1/2 "
25 pieces of 15" Drain pipes
6 " " 12" " "
2 " " 9" " "
2 Sullies placed and connected to Tile drain

John Breunare
Inspector

236

P49/A2,3

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M.M. LES CONSEILLERS DE LA CITE
DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez
payer à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau, la somme de
huit cent cinquante et un dollars et trente-un centins (\$851.
31) pour la construction de l'égout de la Rue William -

La retenue obligatoire de quinze pour cent, ainsi
que la retenue pour le tuyau de grès enlevé ayant été pris
en considération.

J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE M.M.

VOTRE TRES OBEISSANT SERVITEUR.

(signed) *Emile Vanà*

INGENIEUR CITE DE STE.

CUNEGONDE. -

MONTREAL, II OCTOBRE 1893. -

W & B PARACOMLINEA

238

P49/A2,3

1 4 6

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

- St. Cuneigonde sewers -

Moreau Contract

William Street

99	running exp. finished	@ 87	88011	\$	
99	" " " " " cradla	@ 1 st	123.757	003.86	
	Lens 15%				150.57

Lens 99	length of tile pipe	@ 002		1.98	
	<u>Nett. Estimate</u>				<u>851.31</u>

2^d Estimate William St.
Oct 11th 1893

✓

239

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Oct. 14th, 1893

M. Irwin

P.L.S.

C.P. Railway Windsor Station -

C I T Y.

DEAR SIR,

Would you please let me know at what decision you have arrived regarding the question of Souvenir Street sewer -

The matter is pressing as the season is now advancing very fast.

An answer would greatly oblige -

Yours Truly -

J. Emile Vanier
Eng. City of Montreal

241

P49/A2,3

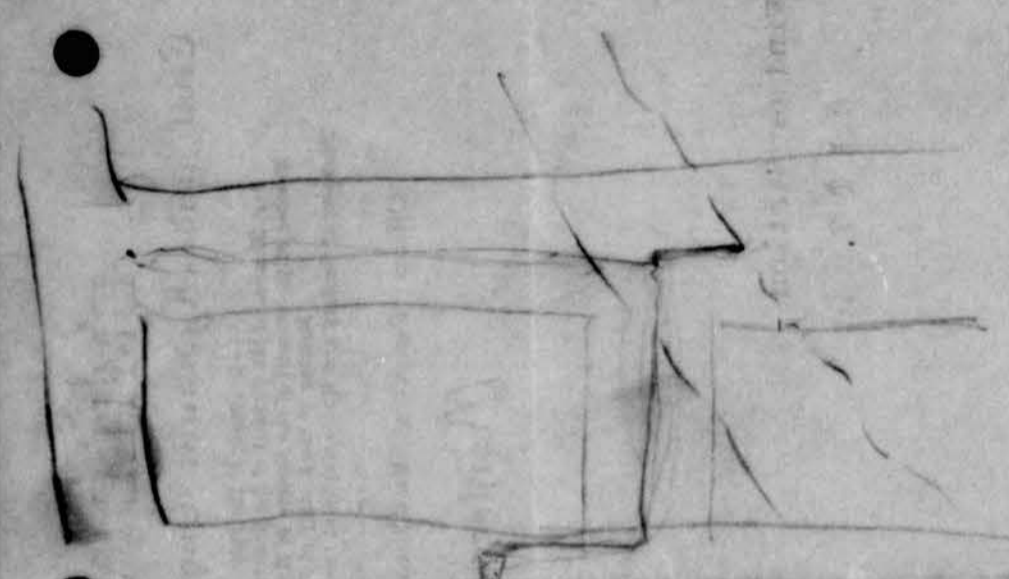
1 4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

J. E. Varner Esq. C. E. P. L. S.

Mr. Haughnerty returned to
Town on Friday after 10 days' absence.
He is willing to have drains made
as you proposed. I shall draft
deed of cession of streets with
Mr. Heneker this afternoon.
Drain from Atwater Ave.
to Pacific Street not to be
made till required.

H. Irwin.



P49/A2,3

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

4 J. EMILE VANIER, 4
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Oct. 17th. 1893

P. W. ST. GEORGE ESQ.

CITY SURVEYOR -

Dear Sir,

I see that you have started on the grading of At-
water Avenue, I therefore beg leave to send you copies of
the profiles of said street for both the Ste. Gunégonde &
St. Henry sides, the whole in conformity with paving and ma-
cadamising works in said places -

Hoping you will take the above in consideration.

I REMAIN,

YOUR TRULY,

J. Emile Vanier

CHIEF ENGINEER CITY OF STE.

GUNEGONDE & TOWN OF ST. HENRY.

✓
Copy

242

P49/A2,3

1 5 0

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTREAL, 20 OCTOBRE 1893.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M.M. LES CONSEILLERS DE LA CITE
DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau la somme de mille dollars (\$1000.00), étant le troisième acompte sur la construction de l'égout de la Rue William. -

J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE M.M.

VOTRE TRES OBEISSANT SERVITEUR.

J. Emile Vanier

INGENIEUR DE LA CITE DE STE.
CUNEGONDE DE MONTREAL.

Copie

✓

244

P49/A2,3

1 5 1



- City of St. Simeon -

- William Street -

- Narcise Moreau (Contractor) -

- Final Estimate -

331	Yds. of completely finished sewer	@ 8 ⁸⁹	\$ 2942.59	
331	cradles	@ 1 ²⁵	413.75	\$ 3356.34

	Less 331 lengths of tile pipe taken out of trench	@ 0.02		6.62
	Total amount.			\$ 3349.72

1st Estimate, Sept. 30th 1893 = \$ 1129.34

2nd " " Oct. 11 " = 857.31

Balance due

\$ 1980.65
<u>\$ 1369.07</u>

Montreal, 20 Oct. 1893.

Order for 1000
ms. pipe

245

Parage et trottoirs Ste Cécile.

Notes 20 Oct. 93.

Trottoirs en asphalte finis à date.

- Rue Duquesnel - De Vincent - les deux côtés
" Domimian - de Albert à Rankroy, les 2 côtés
" Albert - de Vincent à limites " " "
" Venet - " Albert à Melrose 1 côté

Concrete fini sur Courmel les 2 côtés

" " Venet entre N.O et Duvernay. 2 côtés

Grading fait de Duvernay à William sur rue Venet

" " sur Venet, Domimian et Melrose 1 côté

Dirigé à Bastien & Valiquette de pointer joints chaîne
faire remarque au sujet d'espacement asphalte
des trottoirs

Écrit à B.M. de faire 3 autres de nouvelles rue
Napoleon.



246

Sainte-Genève 25 Octobre 1853

J.E. Vanier Bar

Montreal

Monsieur,

Le Conseil est prêt à accepter les rues,
Souvenir et la Belle portant le No 323.E.100 dans les li-
mites de cette Municipalité pourvu que ces rues soient
demandées sans conditions.-

Votre etc

A. Ducharme
Greffier

✓

247

P49/A2,3

1 5 4

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Montréal le 11 Nov. 1898

G. U. Ducharme En.
Suppléant de la Cité St. Genevieve
de Montréal

Cher Monsieur

Si il vous plait payer à Monsieur
John Brennan la somme de quarante
cinq dollars 45⁰⁰ pour dix huit jours
d'inspection des travaux déjeûnés et de
parage de votre Cité, du 14 Octobre au
4 Novembre inclusivement.

J'ai l'honneur d'être Cher Monsieur
Vos très obéissant serviteur
(Signé) J. Guillet
Suppléant de la Cité de St. Genevieve
de Montréal

268

Montreal Nov. 11th. 1893 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M.M. LES CONSEILLERS DE LA CITE DE
STE. CUNEGONDE DE MONTREAL. -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer
à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau la somme de trois cent
soixante et neuf dollars et sept centins (\$369.07), étant la ba-
lance due sur la construction de l'égoût de la Rue William.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

(Sipi) J. Guitevaux

Ing. de la Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal -

NOTE

331 verges courantes d'égoût	@ \$8.89	2942.59	
331 " " de cradle	@ 1.25	443.75	\$3356.34
I Estimé Sept. 30	\$1129.34		
2 " Oct. 11	851.31		
3 " " 20	1000.00		
			\$2980.65
			\$ 375.69

Moins 331 longueurs de tuyau de grès
enlevés dans la tranchée @ 0.02 -

6.62

BALANCE DUE -

\$ 369.07

*à déduire de la balance ci-dessus le pourcentage
sur fait de quatre pourcents à \$4⁰⁰ chaque pied \$16.00*

d'où balance nette \$369.07

\$353.07

J. Guitevaux

Ing. Cité Ste. C. de M.

269

P49/A2,3

1 5 6

1 2 3 4 5 6 7 8

M. J. L...

Montreal, 12th. November 1893.

CITY OF STE CUNEGONDE.

1893.

BASTIEN & VALIQUETTE PAVING

STREET PAVING

DOMINION STREET

958.38 Sq.yds. of asphalt paving	@ \$3.55	- \$3402.25	
660.83 running ft. of chain stone	@ 1.00	660.83	\$4063 08

VINET STREET.

2657.71 Sq.yds. of asphalt paving -	@ 3.55	9434 87	
1715.03 running ft. of chain stone -	@ 1.00	1715 03	11149.90

DELISLE STREET.

7257.72 Sq. yds. of asphalt paving -	@ 3.55	25764 91	
3267.94 running ft. of chain stone -	@ 1 00	3267 94	29032 85

ALBERT STREET.

5523.97 Sq.Yds. of asphalt paving	@ 3 55	23160 09	
2956.45 running yds. of chain stone	@ 1 00	2956 45	26116 54

QUESNEL STREET.

4495.78 Sq.yds. of asphalt paving	@ 3 55	15960 02	
2223.75 running ft. of chain stone -	@ 1 00	2223 75	18183 77

COURSOL STREET

3358.51 Sq. yds. of asphalt paving	@ 3 55	11922 71	
1803.52 running ft. of chain stone	@ 1 00	1803 52	13726 23

CARRIED OVER - -

102272 37

271

P49/A2,3

1 5 7

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

BROUGHT FORWARD -								\$102272	37																																								
LANE ENTRANCES																																																	
NAPOLEON STREET																																																	
21.97	Sq.yds. of asphalt paving	@	\$3 55	\$	77	99																																											
31.91	running ft. of chain stone -	@	1 00		31	91																																											
31.00	running ft. of chain stone removed	@	0 50		15	50		125	40																																								
VINET STREET																																																	
59.20	Sq.yds. of asphalt paving	@	3 55		210	16																																											
63.75	running ft. of chain stone	@	1 00		63	75		303	87																																								
59.92	running ft. of chain stone removed	@	0 50		29	96																																											
TOTAL ST. PAVING & LANE ENTRANCES WITH CHAIN STONE -								\$102701	64																																								
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">Sq. Yds.</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL AMOUNT OF ASPHALT PAVING-</td> <td>25333.24</td> <td>@</td> <td>3 55</td> <td></td> <td>89933</td> <td>00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total amount of chain stone</td> <td>12723.18</td> <td>@</td> <td>1 00</td> <td></td> <td>12723</td> <td>18</td> <td></td> <td>102701</td> <td>64</td> </tr> <tr> <td>" " " " " removed</td> <td>90.92</td> <td>@</td> <td>0 50</td> <td></td> <td>45</td> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>											Sq. Yds.									TOTAL AMOUNT OF ASPHALT PAVING-	25333.24	@	3 55		89933	00				Total amount of chain stone	12723.18	@	1 00		12723	18		102701	64	" " " " " removed	90.92	@	0 50		45	46			
	Sq. Yds.																																																
TOTAL AMOUNT OF ASPHALT PAVING-	25333.24	@	3 55		89933	00																																											
Total amount of chain stone	12723.18	@	1 00		12723	18		102701	64																																								
" " " " " removed	90.92	@	0 50		45	46																																											
<p>The drawback of 10% is to be kept back only on \$2.35 per yard of asphalt or only on the wearing surface. That is -</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">25333.24</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>@ \$2.35</td> <td>=</td> <td>59533.11</td> <td></td> <td>\$89978.46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Minus 10 %</td> <td></td> <td></td> <td>5953.31</td> <td></td> <td>5953.31</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>\$84025.15</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>THEREFORE 84025.15 for paving -12723.18 for chain TOTAL - \$96748.33 -</p>											25333.24										@ \$2.35	=	59533.11		\$89978.46					Minus 10 %			5953.31		5953.31										\$84025.15				
	25333.24																																																
	@ \$2.35	=	59533.11		\$89978.46																																												
Minus 10 %			5953.31		5953.31																																												
					\$84025.15																																												

270

P49/A2,3

1 5 8

1 2 3 4 5 6 7 8

11 novembre 1893.

Contrat Bastien & Valiquette - Travaux de 1893.

Excavations de St^e Cunigonde -
Rue Dominion

			Asphalte	Pierre
Asphalte	33.00	5.08	167.64.	
Pierre	10.34	5.08		55.07.
A.	59.92	5.42	324.77.	
P.	8.33	5.70		47.48.
A.	53.33	5.50	293.32.	
A.	$\frac{(8.14 + 5.33)^2}{4}$		22.30.	
A.	$\frac{(3.14 + 6.50)^2}{4}$		33.17.	
A.	94.17	6.12	576.32.	
P.	10.92	5.96		65.08.
A.	56.50	5.87	331.66.	
A.	33.17	5.5	209.94.	
P.	8.17	5.5		44.94.
A.	67.42	5.54	373.51.	
P.	8.08	5.62		45.41.
A.	42.84	5.70	244.19.	
A.	$\frac{(5.75)^2 \times 3.14}{4}$		25.95.	
A.	$\frac{(5.25)^2 \times 3.14}{4}$		21.63.	
A.	$\frac{(8.92 + 13.42) \times 2.25}{2}$		25.13.	
A.	39.84	5.46	217.53.	
P.	9.33	5.62		52.43.
A.	77.25	5.58	431.06.	
P.	8.84	5.58		49.33.
A.	28.58	5.67	162.05.	
			<u>3460.17</u>	<u>359.74</u>
	Soit auverges ²		384.46	- 39.97

267

Rue ^{II} Vinet

			Asphalte	Purée
A.	6.00	2.5	15.00	
"	45.57	4.96	226.52	
P.	9.67	5.08		49.12
A.	53.50	5.30	283.55	
"	15.84	5.33	84.43	
P.	8.5	5.3		45.05
A.	88.00	5.62	494.56	
"	$\frac{(5.75)^2 \times 3.14}{4}$		25.95	
"	110.00	5.08	558.80	
"	111.08	5.42	602.05	
"	$\frac{(5.04)^2 \times 3.14}{4}$		19.94	
"	4.33	3.17	13.73	
"	$\frac{(5.17)^2 \times 3.14}{4}$		20.98	
"	68.75	5.25	360.94	
P.	8.17	5.25		42.89
A.	22.00	5.20	114.40	
"	10.84	5.84	63.31	
P.	10.84	6.00		65.04
A.	76.84	6.12	470.26	
"	$\frac{(5.70)^2 \times 3.14}{4}$		25.50	
"	$\frac{(4.42)^2 \times 3.14}{4}$		15.34	
"	101.25	5.08	514.55	
P.	13.84	5.17		71.55
A.	131.00	5.33	698.23	
"	112.67	4.96	558.84	
"	111.25	4.75	528.44	
"	$\frac{(4.96)^2 \times 3.14}{4}$		19.31	
"	$\frac{(5.33)^2 \times 3.14}{4}$		22.30	
"	58.25	5.17	301.15	
	à reporter		6037.88	273.65

266

III
Rue Vinet (Suite)

Asphalte Pierre
Report - 6037.88 - 273.65
" " " 42.10

P.	8.42	5.00		
A.	42.42	4.92	208.71	
"	41.67	5.17	215.43	
P.	8.42	5.17		43.53
A.	61.58	5.17	318.37	
A.	$(8.00)^2 \times 3.14$		50.24	
.	82.17	7.12	585.05	
P.	11.33	7.30		82.71
A.	67.58	7.33	495.36	
Soit en Verges ²			7911.04	441.99
			879.00	49.11

Rue Delille

A.	$(5.55)^2 \times 3.14$		24.18	
"	5.00	5.75	28.75	
"	32.67	9.17	299.58	
P.	10.25	9.00		92.25
A.	47.17	9.08	428.30	
"	59.42	8.96	532.40	
P.	8.50	9.00		76.50
A.	103.00	9.04	1021.52	
P.	7.42	9.08		71.91
A.	89.42	9.17	819.98	
"	$(5.20)^2 \times 3.14$		21.22	
"	4.00	5.08	20.32	
Soit en Verges ²			3196.25	240.66
			355.14	26.74

265

IV
Rue Albert.
Asphalte Pierre

A.	$(5.17)^2 \times 3.14$	20.98	
"	$4.50^4 \times 5.33$	23.99	
"	81.08 9.40	762.15	
P.	8.42 9.25	77.89	77.89
A.	18.50 9.30	172.05	
P.	8.17 9.25		75.57
A.	$(16.58 + 12.33) \times 9.12$	131.78	
"	$2.75^2 \times 5.75$	15.81	
"	$(5.75)^2 \times 3.14$	25.95	
"	$64.75^4 \times 8.58$	555.56	
P.	11.00 8.84		97.24
"	8.42 9.25		77.89
A.	27.58 9.12	251.53	
"	36.42 8.00	291.36	
"	32.08 8.30	266.26	
"	100.42 8.30	833.49	
"	59.00 8.55	504.45	
"	127.42 8.58	1093.26	
"	2.75 5.75	15.81	
"	$(5.67)^2 \times 3.14$	25.24	
P.	$9.42^4 \times 8.25$		77.72
"	10.25 8.30		85.08
"	10.08 8.25		83.16
"	10.33 8.84		91.32
"	8.67 10.00		86.70
A.	$(5.25)^2 \times 3.14$	21.63	
"	$4.25^4 \times 5.55$	23.59	
"	100.00 9.30	930.00	
"	100.00 9.37	937.00	
	à reporter	6901.89	752.57

264

V
Rue Albert (suite)
Reports Asphalte Pierre
6908.89 752.57

A.	123.50	9.58	1183.13	
"	63.92	10.00	639.20	
"	$(7.25)^2 \times 3.14$		41.26	
"	2.58	7.25	18.71	
			<u>8784.19</u>	<u>752.57</u>
	Soit en verges ²		976.02	83.62

Rue Desrochers

A.	$(28.25 + 32.58) \times 4.50$		136.89	
"	33.58	9.04	303.56	
"	62.67	9.25	579.70	
"	15.00	9.67	145.05	
"	56.92	9.67	550.42	
"	15.67	9.34	154.19	
"	26.42	9.92	262.09	
"	25.25	9.30	234.83	
"	43.33	9.45	409.47	
"	44.42	9.42	418.44	
"	50.67	9.40	476.30	
"	23.58	9.20	216.94	
"	47.42	8.84	419.19	
"	$(12.42 + 8.00) \times 8.96$		91.48	
P.	8.00 ²	10.00		80.00
"	8.25	9.70		80.03
"	7.42	9.62		71.38
"	8.25	9.50		78.38
"	9.25	9.30		86.03
"	17.25	9.62		165.95
"	16.00	9.38		150.08
		a reporter	<u>4398.55</u>	<u>711.85</u>

263

VI
Rue Queen (suite)

	Asphalte	Pierre
Reports	4398.55	711.85

P.	8.08	9.25	74.74
"	9.25	9.00	83.25
"	7.84	8.88	69.62
"	11.42	9.04	103.24
"	7.75	9.08	70.37

4398.55 - 1113.07

Soit en Verges² 488.73 - 123.67

Rue Laurier.

A.	100.00	8.04	804.00
"	85.67	7.70	659.65
"	80.67	7.50	605.03
"	100.00	8.04	804.00
"	9.00	1.50	13.50
"	1.50	1.50	2.25
"	12.33	8.54	105.30
"	16.25	10.58	171.93

3165.67

Soit en Verges² 351.74

262

VII
Pavages de 9^{te} Curie.

	Asphalte	Châmes.	
C.	Rue Courtois	41.67	
"		78.25	
"		128.92	
"		53.75	
"		130.17	
"		140.25	
"		160.25	
"		211.58	
"		163.17	
"		39.00	
"		17.17	
"		126.17	
"		211.75	
"		159.84	
"		141.58	
A.	25.00	17.00	425.00
"	53.75	34.04	1829.65
"	102.17	34.04	3477.87
"	30.17	33.96	1024.57
"	100.00	34.00	3400.00
"	46.92	34.00	1595.28
"	100.00	34.04	3404.00
"	62.00	34.12	2115.44
"	100.00	34.12	3412.00
"	111.75	34.08	3808.44
"	128.33	34.17	4385.04
"	19.33	34.42	665.34
"	20.00	34.20	684.00
			<u>30226.63</u> - 1803.52
			3358.51

261

Soit en Verges²

P49/A2,3

1 6 5



VIII.

Rue Piquet -

Asphalte

Châssis .

B

44.50

115.00

195.25

96.75

195.00

193.00

99.00

96.84

198.33

192.25

127.25

63.92

195.75

197.33

169.25

5.00

39.33

A.

21.00 20.00 420 00

98.92 ~~40.00~~ 3956 80

100.00 40.00 4000.00

95.00 40.08 3807.60

100.00 39.84 3984.00

95.17 39.92 3799.19

99.00 40.17 3976.83

29.00 40.33 584.79

$(\frac{63.92 + 96.84}{2}) \times 34.00$ 2732.92

102.17 34.00 3473.78

100.17 34.00 3405.78

100.00 34.00 3400.00

à reporter 37541.69 - 2223.75

260

TX

Rue ^{Asphalte} ^{Châsses} ~~Quésnel~~ (suite)
Reports - 37541.69 - 2223.75

A.	76.42	33.96	2595.22	
"	19.17	<u>33.92</u>	<u>325.12</u>	
			40462.03	<u>2223.75</u>
	Soit en Verges =		4495.78	

Rue Albert

B.			44.84	
			27.00	
			98.42	
			9.58	
			9.50	
			189.25	
			106.84	
			12.75	
			26.00	
			13.75	
			100.00	
			202.50	
			179.75	
			159.33	
			157.42	
			183.00	
			201.33	
			288.84	
			170.67	
			175.00	
			213.42	
			<u>42.42</u>	
			2411.61	
			2411.61	

259

à reporter

P49/A2,3

1 6 7



X
Rue Albert (suite)
Asphalte Châssis
Repare ————— 2411.61

					198.67
B.					176.33
"					169.84
A.	10.00	40.17		401.70	
"	109.00	40.17		4378.53	
"	(7.00 x 5.84) x 3.14 + (7.00 x 5.84) x 3.14 ²				
"	$\frac{(40.17 + 5.50 + 9.25) + (9.50 + 45.84) \times 26.00}{2} = 1433.38$				
A.	(7.00 x 5.00) x 3.14 + (7.00 x 5.00) x 3.14 ²				
"	(8.77 x 8.17) x 3.14 + (8.17 x 8.17) x 3.14 ²				
"	$(6.00 \times 6.00) - (3.14) \times (6.00)^2 \times 4 \quad 30.96$				
"	6.12	40.17		245.84	
"	6.84	40.17		274.76	
"	102.17	40.17		4104.17	
"	91.00	40.17		3655.47	
"	100.00	40.12		4012.00	
"	101.33	40.08		4061.31	
"	185.17	40.00		7406.80	
"	100.00	40.00		4000.00	
"	59.58	40.04		2385.58	
"	172.00	40.00		6880.00	
"	178.50	40.00		7140.00	
"	200.84	40.00		8033.60	
"	13.58	20.00		271.60	
				58715.70	2956.45
	Voiten Verges $\frac{2}{2}$			6523.97	

258

XI
Rue Gelidde.
Asphalte

Chaires

B.			42.00
"			158.00
"			171.42
"			176.50
"			260.33
"			170.67
"			170.00
"			176.58
"			260.17
"			193.33
"			192.17
"			199.17
"			9.50
"			192.67
"			191.42
"			199.17
"			9.42
"			9.50
"			199.84
"			7.25
"			9.50
"			200.25
"			25.60
"			44.08
A.	13.00	20.00	260.00
"	87.00	40.08	3486.96
"	73.33	40.12	2942.00
"	100.00	40.04	4004.00
"	72.16	40.04	<u>2889.29</u>
25 ¹⁴	a reporter		13582.25
			<u>3267.94</u>

P49/A2,3

1 6 9



XII
Rue Delisle (suite)
Asphalte Châsses
Reports — 13582.25 - 3267.94

A.	100.00	40.08	4008.00	
"	76.58	40.17	3076.22	
"	102.17	40.20	4107.23	
"	100.00	40.17	4017.00	
"	60.17	40.17	2417.03	
"	102.17	40.08	4094.97	
"	92.57	40.00	3706.80	
"	100.00	40.00	4000.00	
"	91.42	40.04	3660.46	
"	102.17	40.04	4090.89	
"	99.07	39.92	3958.87	
"	$6.00 \times 6.00 - \frac{(3.14) \times (6.00)^2}{4}$		30.96	
"	52.00	26.00	1352.00	
"	12.00	40.00	480.00	
"	209.42	40.00	8376.80	
"	18.00	20.00	360.00	
			<u>65319.48</u>	<u>3267.94</u>
	Soit en Verges ²		7257.72	

Rue Dominion

B.		162.58	
"		161.58	
"		169.67	
"		162.50	
"		4.50	
A.	$\frac{162.58 + 161.58}{2} \times 26.04$	4220.56	
"	$\frac{169.67 + 169.17}{2} \times 26.00$	4404.92	
"		<u>8625.48</u>	<u>660.83</u>
"	Soit en Verges ²		958.38

256

XIII
Rue Vinet

Asphalte

Châssis

b.

27.92

107.25

4.84

2.92

15.17

2.42

4.84

107.17

9.58

27.00

9.58

107.92

4.84

4.75

107.25

20.84

9.50

27.92

4.58

6.42

109.00

4.92

2.25

14.67

2.58

4.84

108.75

9.67

27.84

897.23

2.3

à reporter

255

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

XIV.
Rue Vinet (suite)
Asphalte
Report

Blancs
897.23
9.67
100.00
106.84
4.84
2.67
14.50
2.33
4.84
109.25
9.67
28.08
9.75
96.42
144.17
4.84
3.58
15.25
2.84
4.84
97.00
9.25
9.17
28.00

b.



A	110.08	27.96	3077.84	
.	$3.00 \times 3.00 - \frac{(3.14 \times (3.00^2)) \times 4}{4}$		7.74	
.	15.17	2.92	44.30	
.	14.84	3.00	44.52	
.	20.92	28.00	585.76	
.	14.84	3.20	47.49	
		à reporter	<u>3807.65</u>	<u>1715.03</u>
				1715 03

254

XV
Rue Vinet (Suite)

	Repoints	Asphalte	Châssis
		3807.65	1715.03
A.	3.08	15.17	46.72
"	107.25	28.00	3003.00
"	$6.00 \times 6.00 - \frac{(3.14) \times (6.00)^2}{4} = 30.96$		
"	27.00	3.17	220.59
"	27.92	8.46	236.20
"	38.67	28.04	1084.31
"	$(109.00 + 106.84) \times 14.00$		
"			3021.76
"	$3.00 \times 3.00 - \frac{(3.14) \times (3.00)^2}{4} = 7.74$		
"	14.50	5.70	82.65
"	14.67	5.50	80.69
"	20.42	27.96	570.94
"	$(103.75 + 109.25) \times \frac{27.96}{2}$		
"			3047.64
"	39.84	27.96	1113.93
"	$6.00 \times 6.00 - \frac{(3.14) \times (6.00)^2}{4} = 30.96$		
"	28.08	8.58	240.93
"	27.84	8.12	226.06
"	96.42	28.00	2699.76
"	$3.00 \times 3.00 - \frac{(3.14) \times (3.00)^2}{4} = 7.74$		
"	15.25	6.33	96.53
"	97.00	28.00	2716.00
"	$5.00 \times 5.00 - \frac{(3.14) \times (5.00)^2}{4} = 10.74$		
"	21.08	28.00	590.24
"	29.58	28.00	828.24
"	19.84	5.92	117.45
			23919.43
			1715.03
	Soit en Verges $\frac{2}{2}$		2657.71

253

XVI

Entrées de cuvelles.

Rue Napoléon

Trilles Chaines	Asphalte	Chaises
16.00	99.00	7.50
15.00	98.70	7.75
		8.33
		8.33
<u>31.00</u>	<u>197.70</u>	<u>31.91</u>

Soit en Verges ² 21.97
Rue Vinet

20.00	160.00	19.33
39.92	194.00	44.42
	178.82	
<u>59.92</u>	<u>532.82</u>	<u>63.75</u>

Soit en Verges ² 59.20

Asphalte Rue Vinet en dessus des
Coins Delisle - efonds

$$\frac{9'-10" + 9'-3"}{2} \times 52'-0" = 496.34 = 55.15 \text{ yds.}$$

Coin Quessul

$$25 \times 5.5 = 137.5 = 15.28 "$$

Coin Coursoil

$$26 \times 5 = 130 = 14.44$$

252

XVII
 Egouts, pavages et trottoirs
 de Ste Cécile
 Contrat Bastien Valiquette
 Récapitulation
 1893

Nom des rues	Egouts	Pavages		Trottoirs		Vieilles chaînes replaies
		Pavages Asphalte en pierre	Chaînes	Asphalte	Pierre	
	vergés	vergés	toises	vergés	vergés	
Rue Dominion	139 ¹ / ₂	958.38	660.83	384.46	39.97	
Rue Vinet	176 ¹ / ₂	2657.71	1715.03	879.00	49.11	
Rue Delisle	382	7257.72	3267.94	355.14	26.74	
Rue Albert		6523.97	2956.45	976.02	83.62	
Rue Quésnel	106 ¹ / ₂	4495.78	2223.75	488.73	123.67	
Rue Courtois	71 ¹ / ₂	3358.51	1803.52	351.74		
Rue Levis	181 ¹ / ₂					
Rue Duvernay	367					
Rue Notre Dame	437 ¹ / ₂					
<u>Entrées de nouvelles:</u>						
Rue Napoléon		21.97	31.91			31.00
Rue Vinet		59.20	63.75			59.92
Total		25333.24	12723.18	3435.09	323.11	90.92

276

P49/A2,3

175



Récapitulation

Noms des rues	Savages Verges carrées	Grottoires Verges carrées	Chainés Pieds
Rue Dominion	535 ✓	438 ✓	380 ✓
Rue Delisle		2873 ✓	
Rue Notre Dame	6228 ✓	2375 ✓	4072 ✓
Rue Richelieu		3515 ✓	
Rue Duvernay	3158 ✓	1184 ✓	2030 ✓
Rue St Antoine	2889 ✓	1299 ✓	1264 ✓
Rue Cousol		1086	1086 ✓
Rue Awater		5820 ✓	3435 ✓
Rue Puelnel		1386 ✓	
Rue Calumet	1333 ✓	617 ✓	600 ✓
Rue Vinit ✓		1973 ✓	
Rue Dorchester	622 ✓	288 ✓	280 ✓
Rue Souvenir	1333 ✓	617 ✓	600 ✓
Avenue Dominion	347 ✓	59 ✓	125 ✓
Rue Cray	1978 ✓	841 ✓	1780 ✓
Rue Lewis	2380 ✓	892 ✓	1530 ✓
Rue Napoléon		1216 ✓	
Rue William	2613 ✓	980 ✓	1680 ✓
Rue Albert		1850 ✓	
Total	23416	20309	17776

275

Montreal Nov 12th 1893

City of St. Louis -
1893

Bastien & Valiquette paving -

Street Paving -

Common Street -

958.38 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$3402.25 -
660.83 running ft. of chain stone @ 1.00 = 660.83 \$4063.08

Vinet Street -

2657.71 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$9434.87
1715.03 running ft. of chain stone @ 1.00 = 1715.03 \$11149.90

Relisle Street.

7257.72 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$25764.91
3267.94 running ft. of chain stone @ 1.00 = 3267.94 \$29032.85

Albert Street.

6523.97 Sq. yd. of Asphalt paving @ 3.55 = 23160.09
2956.45 running ft. of chain stone @ 1.00 = 2956.45 \$26116.54

Quessel Street

4495.78 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$15960.02
2223.75 running ft. of chain stone @ 1.00 = 2223.75 \$18183.77

Coursol Street -

3358.51 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$11922.71
1803.52 running ft. of chain stone @ 1.00 = 1803.52 \$13726.23

Carried over

\$102272.37

257

Brought forward - \$102,272.37
Lane entrances
Napoleon St.

21.97 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = 77.99
31.91 running ft. of chain stone @ 1.00 = 31.91
31.00 " " " removed @ 0.50 = 15.50
\$125.40

Viuet St.
59.20 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = 210.16
63.75 running ft. of chain stone @ 1.00 = 63.75
57.92 " " " removed @ 0.50 = 28.96
Total St. paving & lane enhanced with chain stone = 302.87
\$102,701.64

Total amount of asphalt paving = 25333.24 @ 3.55 = 89933.00
" " chain stone = 12723.18 @ 1.00 = 12723.18
" " " removed 90.92 @ 0.50 = 45.46
\$102,701.64

The drawback of 10% is to be kept back only on \$2.35 per sq. yd. of asphalt or only on the wearing surface that is -

25333.24 @ 2.35 = 59533.11 } 89978.46
minus 10% 5953.31 } 5953.31
Total payable by the paving = ~~59533.11~~ 84025.15

Therefore ~~89978.46~~ for paving.
12723.18 " chain
\$96748.33

~~96702.87~~
~~45.46~~
~~96748.33~~
250

St. James Indefinite
St. James on the 12th / 93
Extra Work

July 10th Connection made on Luesnet St for St. Aubin & Larriviere
 24' x 7' x 5'

" " 1 Connection made on Luesnet St. for Dr^{rs} Loughlin
 30' x 4' x 8'

S. E. Cor. Cournot & Lint a new piece of Concrete 6' x 4' x 4"
 Repairs to sewer on Deschêles St 9' west of

5 Bbls Cement
 4 loads sand
 5000 Bricks
 Eight Trachomas
 5 Sights

Manhole opp. No. 282 & 15' East of east manhole
 280 hours for 1 Labourer uncovering Crown
 1 Bricklayer 10 hours " "
 1 Labourer 215 " " " & filling in
 1 Bricklayer 70 " on New Crown
 1 Carter 140 " Carting away balance of earth

Repairs to Drin on Albert St. Bet. Vincent & Dominion
 2 Bricklayers 5 hours
 1 Labourer 10 "
 1 New Manhole on Albert St

100 Bricks
 1/2 Bbl Cement
 1 Barrow sand

Aug 26th New Concrete S. E. Cor Deschêles & Dominion St
 Cut made by Coates & Coy 20' x 8' x 6"

Aug 28th Re-laying chain on Dr. W. Cor of Deschêles & Dominion
 owing to R. E. Coy moving pole after chain had
 been laid

Repairs New Concrete & Asphalt
 Luesnet St

In front of No 191 measuring 6'6" x 6' cut for Dr. 708
 Napoleon Road

In front of Remaults between measuring 6' x 10' cut for
 Dr. 92 & P. Coy

317

St. James St
 In front of No 1594 measuring 8'8" x 4'5" & 1' x 4"
 " " " 1588 " " 4' x 7'4"

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

in out
 9 1
 7 2
 16 5
 12 4
 2 2
 5
 2
 6
 1
 4
 1

Albert St

16 Gullies put in on old work
 5 manholes graded " " "
 2 water valves " " "
 1 New manhole built

Delesle St

8 Gullies put in on new work
 5 manholes graded " " "
 3 water valves "
 4 Gullies put in on old work
 2 manholes graded " " "
 0 water valves " " "

2 1
 2 1
 4 in
 2 IIII III
 2 2
 2 2
 2 4
 2 4

in
 8
 4
 2
 0
 2

Water Valves, Manholes

Vine St 1 cov of

1 manhole at cov of ~~Baronay~~ ~~new work~~
 1 Gully channel
 7 Gullies on Duvernay new work
 4 Gullies on Williams old drain
 5 manholes on Vine new drain
 2 Gullies taken out on Vine old drain

Levis St

2 Gullies put in on new work
 Dominion
 2 Gullies put in on old work
 1 Gully taken out " "

Courcel St

2 Gullies put in on new work
 1 manhole graded " "
 7 Gullies put in on old " "
 2 manholes graded " "

Calumet place

2 Gullies put in on old work
 St Antoine
 4 Gullies put in on old work
 1 " changed " "

Queens St

5 Gullies put in on new work
 1 manhole graded " "
 1 water valve graded on old work
 3 manholes " " "
 7 Gullies put in " "

1
2
3
4
5
6
7
8

St. Remigonde Nov 12th 1893
Extras Work 1893

Repairing Sewer on Deslisle St

- ✓ 1 Labourer 495 hours uncovering & filling sewer
- ✓ 1 Bricklayer 80 " making new crown
- ✓ 1 Carter 140 " Carting away surplus materials
- ✓ 5 Barrels of Cement
- ✓ 4 Loads of Sand
- ✓ 2000 Bricks
- ✓ 5 Lights for watchman

Repairing Sewer on Albert St

- ✓ 1 Bricklayer 5 hours }
- ✓ 1 Labourer 10 " }
- ✓ 1 New Manhole on Albert St

Repairs to Concrete

- ✓ Cut made by Coates & Coy S. E. Cor Deslisle &
- ✓ Dominion Sts 20' x 8' x 6"
- ✓ Relaying chain on N. W. Cor of Dominion & Deslisle Sts
- ✓ Caused by D. E. Coy. moving electric light pole

Repairs to Concrete & Asphalt
Lusuel St

- x ✓ In front of No 191 measuring 6'6" x 6' cut made by
- ✓ M. W. & L. Coy M.W.A.P. Co

Capoleon Road

- x ✓ In front of Henault's Gateway measuring 6' x 10'
- ✓ Cut made by M. W. & L. Coy

St. James

- x ✓ In front of No 1494 measuring 8'8" x 4'5" & 1' x 4'
- ✓ " " " 1568 " 4' x 7'4"
- ✓ Both cuts made by M. W. & L. Coy

274x

Ste Lucepoude Nov 12th 1893

Extra Work 1893

- July 10th ✓ A connection made on Quesset St for St Aubin & Larivore measuring 24' x 3' x 7'
- ✓ A connection made on Quesset St for M^{rs} Laughlin measuring 30' x 4' x 8'
- ✓ S.E. cor. of Vine & Coursoi Sts a piece of new concrete on sidewalk measuring 6' x 4' x 4" cut made by
- ✓ M. G. & P. Coy
- ✓ On Albert St new concrete 8' x 4' x 6" ~~cut~~
- ✓ " Desbise " " 21' x 9' x 6" M. W. H. Co.

Gullies

- ✓ Coursoi St
- ✓ 7 Gullies put in
- ✓ 1 " Taken out
- ✓ 2 Manholes graded
- Quesset St
- ✓ 7 Gullies put in
- ✓ 2 " taken out
- ✓ 3 manholes graded
- ✓ 1 water valve "
- Albert St
- ✓ 16 Gullies put in
- ✓ 5 " taken out
- ✓ 5 manholes graded
- ✓ 2 water valves "
- Desbise St
- ✓ 4 Gullies put in
- ✓ 4 " taken out
- ✓ 2 manholes graded

273

Ste Cunegonde Nov 12th/93
Extra Work 1893

Gullies

- ✓ Calumet Place
- ✓ 2 Gullies put in
St. Antoine St
- ✓ 5 Gullies put in
- ✓ Extra cut at Gully cor. of Atwater & St Antoine
6' x 5' x 8'
- ✓ Extra cut at S.E. cor Albert & Dominion
16' x 5' x 5'
- ✓ Extra cut at S.E. cor Albert St 7' x 3' x 5'
- ✓ Dominion St
- ✓ 2 Gullies put in
William St
- ✓ 4 Gullies put in
Vinet St
- ✓ 2 Gullies taken out
Duverney St
- ✓ 1 Gully moved to new line at S.E. cor of Vinet
- ✓ New concrete on sidewalk in front of Finellays Foundry
3' x 6' x 4" by M. W. V. P. Coy

Drains

Rock taken from Drains

- ✓ Coursol St 1 Yard
- ✓ Luesnel " 1 "
- ✓ Bestish " 2 "
- ✓ Duvernay " 1 1/2 "
- ✓ Vinet " 3/4 "
- ✓ Levis " 4 1/4 "

Total Yds Rock 10 1/2

272

13 novembre 93

I
Ste Cunegonde
Travaux à faire

Rue Dominion - v

Savage $185 \times 26 = 4810, = 535$ verges carrées
Crottoirs $750 \times 5,25 = 3937,50 = 438$ " "
Chaîne 380 pieds.

Rue Delisle - v

Crottoirs $2795 \times 9,25 = 25853,75 = 2873$ verges carrées

Rue Notre Dame - v

Savage $1659 \times 26,00 = 43134$
 $380 \times 34,00 = 12920$
56054 = 6228 verges carrées

Crottoirs $4072 \times 5,25 = 21378 = 2375$ " "

Chaîne 4072 pieds

Rue Richelieu - v

Crottoirs $3420 \times 9,25 = 31635 = 3515$ verges carrées.

Rue Dussanay - v

Crottoirs $2030 \times 5,25 = 10657,50 = 1184$ verges carrées

Savage $1015 \times 28 = 28420 = 3158$ " "

Chaîne 2030 pieds

Rue St Antoine - v

Crottoirs $1264 \times 9,25 = 11692 = 1299$ verges carrées

Savage $650 \times 40 = 26000 = 2889$ " "

Chaîne 1264 pieds

Rue Coursol - v

Crottoirs $1348 \times 7,25 = 9773 = 1086$ verges carrées

Rue Atwater

Crottoirs $3435 \times 15,25 = 52384 = 5820$ verges carrées

Chaîne 3435 pieds.

249

II

Rue Duquesnel

Crotonis $620 \times 9.25 = 5735$ id $9.30 \times 7.25 = \underline{6742.50}$ $12477.50 = 1386$ verges carrées

Rue Calumet

Crotonis $600 \times 9.25 = 5550 = 617$ verges carréesPavage $300 \times 40 = 12000 = 1333$ " "

Chaîne 600 pieds

Rue Vinet

Crotonis $2449 \times 7.25 = 17755 = 1973$ verges carrées

Rue Dorchester

Pavage $140 \times 40 = 5600 = 622$ verges carréesCrotonis $280 \times 9.25 = 2590 = 288$ " "

Chaîne 280 pieds

Rue Souvenir

Pavage $300 \times 40 = 12000 = 1333$ verges carréesCrotonis $600 \times 9.25 = 5550 = 617$ " "

Chaîne 600 pieds

Avenue Dominion

Pavage $125 \times 25 = 3125 = 347$ verges carréesCrotonis $125 \times 4.25 = 531.25 = 59$ " "

Chaîne 125 pieds

Rue Tracy

Pavage $890 \times 20 = 17800 = 1978$ verges carréesCrotonis $1780 \times 4.25 = 7565 = 841$ " "

Chaîne 1780 pieds

Rue Lévis

Pavage $765 \times 28 = 21420 = 2380$ verges carréesCrotonis $1530 \times 5.25 = 8032.50 = 892$ " "

Chaîne 1530 pieds

21/8

Rue Napoléon ✓

Crottoirs 2085 x 5.25 = 10946,25 = 1216 verges carrées

Rue William ✓

Pavage 840 x 28 = 23520 = 2613 verges carrées

Crottoirs 1680 x 5.25 = 8820 = 980 " "

Chaîne 1680 pieds

Rue Albert ✓

Crottoirs 1800 x 9.25 = 16650 = 1850 verges carrées

P49/A2,3

1 8 6



Extrait du Livre des délibérations des Comites

Comité des Chemins

Séance du 13 Novembre 1893.

Le comité recommande que MM Bastien & Valiquette reçoivent instruction de paver en asphalte et de construire des trottoirs en asphalte de chaque côté de la rue William et dans toutes les rues ou parties de rues qu'ils ont ordre de paver en asphalte et qui ne sont pas encore pavées

(signé)

H. Morin

Président

G. N. Ducharme

Greffier

VRAIE COPIE

Charl. Fortin
Greffier

Roman Dureau
le 27 Nov 93

307

Extrait du Livre des délibérations du Conseil de la Cité
de Sainte-Cunégonde de Montréal

Séance 15 Nov. 1893

Lecture et approbation du rapport du Comité des Chemins
en date de 13 Nov. 1893

(signé)

J.A.R. Léonard

Président

Vraie Copie

Chas. F. Leduc
Greffier



306

P49/A2,3

1 2 3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal, 13 Novembre 1893 -

A son Honneur le Maire et à M.M.
les Echevins de la Cité de
Ste. Cunégonde de Montréal

Messieurs,

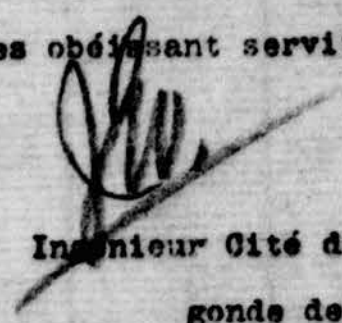
J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints deux tableaux, le premier montrant en détail pour chacune des rues les quantités de travaux de pavage, trottoirs et égouts exécutés suivant contrat par M.M. Bastien & Valiquette cette année, et le deuxième indiquant les travaux de pavage et trottoirs restant à faire dans votre Municipalité.

J'ai aussi M.M. en préparation depuis environ deux semaines l'estimé final des travaux Bastien & Valiquette chez vous en 1893, mais pour en faire la révision parfaite et préparer le compte définitif j'ai absolument besoin des renseignements précis de votre Greffier sur les prix de contrat des égouts des diverses rues ainsi que ceux du pavage et des trottoirs.

Je dois vous faire part aussi que malgré la demande faite dans le devis des travaux je n'ai pas encore eu jusqu'à présent la copie du contrat Bastien & Valiquette, laquelle m'est indispensable pour clore mon rapport de la balance d'argent qui peut revenir à ces Messieurs -

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -


Ingénieur Cité de Ste. Cuné-
gonde de Montréal -

277

P49/A2,3

1 8 9

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— — —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— — —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Élève Diplômé de l'École Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'École Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 13 Novembre 1899

A SON HONNEUR LE MAIRE ET
A M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE
DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

Pour ce qui concerne la question de l'égout des
rues Pacifique & Souvenir, je viens de recevoir de Monsieur
Irwin du Pacifique Canadien la nouvelle que le document qui
se rapporte à la cession des rues de la "SOUVENIR PROPERTY"
vous sera transmis Mercredi prochain au retour de Monsieur
Shaughnessy. -

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

(signé) J. Emile Vanier

Ing. Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal -

278

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 15 Novembre 1891

M.M. Bastien & Valiquette
Contracteurs.

Messieurs,

Seriez-vous assez bon de vouloir bien terminer immédiatement les travaux suivants afin que je puisse présenter au Conseil de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal un rapport final sur les travaux de 1893. Ce qu'il vous resterait à terminer entre autres choses, serait:

1o- Finir le pointage des joints de la chaîne des trottoirs.

2o- Terminer le taillage des entrées de cours.

3o- Parachever le pavage d'un passage de cour rue Deslisle, côté Nord, entre les rues Vinet & Dominique -

Ce faisant vous obligerez infiniment -

Votre tout dévoué -

Copie

(révisé) J. Emile Vanier

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal -

281

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— • • —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— • • —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 15 Novembre 1893

G. N. Ducharme Ecr.

Greffier de la Cité de Ste. Cunégonde

Cher Monsieur,

Il m'est impossible de terminer pour ce soir le rapport final sur les ouvrages exécutés par M.M. Bastien & Valiquette chez vous en 1893.

Il reste encore à ces M.M. à parachever 1o le pointage des joints de la chaîne des trottoirs, 2o à terminer le tailage de la chaîne aux entrées de cours, et 3o à parachever le pavage d'un passage de cour sur la rue Delisle, entre les rues Vinet & Dominion sur le côté Nord de la Rue.

En outre des documents que vous m'avez remis hier sur les prix de contrats il me reste encore à avoir -

1o- Le prix du pavage en pierre pour entrées de cours.

2o- Prix des trottoirs en asphalte ✓

3o- Prix pour posage des puisards ✓

4o- Prix pour travaux de branchements d'égouts ✓

privés.

Tous ces travaux exécutés par M.M. Bastien & Valiquette en 1893. Ces données me manquent et après avoir été chez

Mr

pas de prix de fait
283

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— — —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— — —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ETRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 189

-2-

Mr le Notaire Dorval plusieurs fois aujourd'hui sans pouvoir le rencontrer, nous n'avons pu obtenir de ce Monsieur, ce soir que des renseignements incomplets.

Je vous prierai donc, cher Monsieur de vouloir bien me fournir les renseignements ci-dessus sous le plus bref délai possible. -

Votre très dévoué. -

✓ *J. Emile Vanier*

INGENIEUR CITE DE STE CUNEGONDE
DE MONTREAL.

P. S. Je vous ferai aussi remarquer qu'il n'y a point de prix de soumission pour l'égout en grès de 15" de la Rue Dominion et aussi pour l'égout en brique de la Rue Vinet -

*pas de prix
pas de prix*

282

P49/A2,3

1 4 3

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— . . . —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— . . . —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

† J. EMILE VANIER, †
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 16 Novembre 1893

M.M. Bastien & Valiquette

Contracteurs -

C i t é.

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien revoir immédiatement le dressage du pavage des entrées de cours à Ste. Cunégonde, celui fait cette année, cette surface est des plus inégales et ne peut certainement pas être acceptée comme elle est à présent, on a bien essayé d'y faire un peu de taillage mais c'est loin d'être suffisant. Je crois ce qu'il y aurait de mieux à faire ce serait d'aller ensemble visiter les travaux de cette année et en faire une révision générale - Disons demain à 1 1/2 heure p.m.

Votre tout dévoué. -

Copie

(Signé) J. Emile Vanier

ING. CITE STE. CUNEGONDE -

290

P49/A2,3

1 4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal, Novembre 16, 1893.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
 M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE DE
 STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSTIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que les travaux de pavage en roche asphaltique, ainsi que des trottoirs en mastic asphaltique et des égouts exécutés durant la saison qui vient de passer par M.M. les Contracteurs Bastien & Valiquette sont maintenant terminés.

Je dois ajouter que les travaux ont été vérifiés et mesurés avec soin et que le tout peut être maintenant accepté.

Vous verrez M.M., par l'estimé final ci-joint que le coût total se monte suivant les prix de soumission à \$130352.11, duquel montant après avoir déduit la retenue de 10% sur la surface en asphalte du pavage seulement ainsi que les sommes payées en a/c il reste dû à M.M. les Contracteurs à date sur leurs travaux la balance de \$23515.78, dont je recommande le paiement.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur.

Copie de l'original

J. Emile Vaissier

ING. CITE STE CUNEGONDE DE

N O T E.

Pavage et bordure de pierre
 Moins 10% sur surface seulement
 Trottoirs en asphalte et pavage en pierre pour entrées de cours.

Egouts
 A DEDuire 1er Estimé Mai 15 1893
 " " 2e " Août 11 "
 " " 3e " " "
 " " 3 " Sept. 20 "

		MONTREAL.	
		\$102746.90	
		5953.31	96793.59
			9429.51
			18175.70
		11610.00	\$124398.80
		28539.86	
		362.49	
		55370.67	\$100883.02
			\$ 23515.78

BALANCE DUE.

322

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

ESTIME FINAL DU PAVAGE DE BORDURE EN PIERRE POSES

PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE EN 1893.

	<u>RUE DOMINION</u> , de Richelieu à Albert			
958.38	verges carrées d'asphalte	@ \$3 55	\$ 3402 25	
660.83	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	660 83	\$ 4063 08
	<u>RUE VINET</u> de Notre Dame à Tracy			
2657.71	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	9434 87	
1715.03	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	1715 03	11149 90
	<u>RUE DELISLE</u>			
7257.72	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	25764 91	
3267.94	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	3267 94	29032 85
	<u>RUE ALBERT</u>			
6523.97	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	23160 09	
2956.45	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	2956 45	26116 54
	<u>RUE QUESNEL</u>			
4495.78	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	15960 02	
2223.75	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	2223 75	18183 77
	<u>RUE COURSOL</u>			
3358.51	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	11922 71	
1803.52	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	1803 52	13726 23
	A REPORTER -			\$102272 37

321

P49/A2,3

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTANT RAPPORTE -			\$102272 37
ENTREES DE RUELLLES.			
<u>RUE NAPOLEON</u>			
21.97	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	77 99
62.91	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	62 91
			140 90
<u>RUE VINET.</u>			
59.20	Verges carrées d'asphalte	@ 3 55	210 16
123.47	Pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs	@ 1 00	123 47
			333 63
			\$102746 90
A déduire la retenue de 10% ou garantie de 10 ans sur l'ouvrage en asphalte seulement, c'est-à-dire sur \$2.35 la verge carrée et -			
25333.24	verges carrées d'asphalte -	@ 2 55	59533 11
	Moins 10% de ce montant -		5953 31
	TOTAL.		\$96793 59

J. Emile Vanier

INGENIEUR CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

MONTREAL, 16 Novembre 1893.

320

P49/A2,3

1 4 7



CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

ESTIME FINAL DES EGOÛTS FAITS PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE

-en 1893-

	<u>RUE DOMINION.</u>			
13 1/3	verges courantes d'égouts en grès de 15'	@ \$ 6 00	\$ 80 00	\$ 80 00
	<u>RUE VINET.</u>			
176 1/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' -	@ 10 00	1763 33	
176 1/3	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	240 41	1983 74
	<u>RUE DELISLE</u>			
382	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2'	@ 10 00	3820 00	
382	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	477 50	
2	verges cube de roc enlevé -	@ 3 00	6 00	4303 50
	<u>RUE QUESNEL.</u>			
106 2/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' -	@ 9 25	986 66	
106 2/3	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	133 33	
1	verge cube de roc enlevé	@ 3 00	3 00	1122 99
	<u>RUE COURSOL.</u>			
71 1/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2'	@ 9 40	670 53	
71 1/3	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	89 16	
1	verge cube de roc enlevé	@ 3 00	3 00	762 69
	<u>RUE LEVIS.</u>			
181 1/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' -	@ 8 80	1595 73	
181 1/3	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	226 66	
5	verges cube de roc enlevé	@ 3 00	15 00	1837 39
	<u>RUE DUVERNAY.</u>			
367	Verges courantes d'égout en brique de 3' x 2'	@ 9 40	3449 80	
367	" " de "cradle"	@ 1 25	458 75	
1 1/2	verges courantes de roc enlevé	@ 3 00	4 50	3913 05
	A REPORTER -			\$14003 36

319

P49/A2,3

1 4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

		MONTANT RAPPORTE.			
	<u>RUE NOTRE DAME</u>				\$14003 36
191 2/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' entre Pulford en allant vers la Rue Dominion -@ 8 15	1562	08		
245 2/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' entre Napo- lèon & Atwater - @ 8 40	2063	60		
437 1/3	verges courantes de "cradle" @ 1 25	546	66	4172	34
T O T A L.					\$18175 70

Montréal, 16 Novembre 1893 -

J. Emile Vanier

INGENIEUR STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

318

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

ESTIME FINAL DES TROTTOIRS EN ASPHALTE ET ENTREES

DE COURS EN PIERRE - POSES PAR M.M.

BASTIEN & VALIQUETTE EN 1893.

<u>RUE DOMINION</u>					
384.46	verges carrées de trottoirs en asphalte	@ \$2 35	\$ 908 48		
39.97	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours	@ 4 20	167 87	\$1071 35	
<u>RUE VINET</u>					
879.00	verges carrées de trottoirs en asphalte -	@ 2 35	2065 65		
49.11	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours -	@ 4 20	206 26	2971 91	
<u>RUE DELISLE</u>					
355.14	verges carrées de trottoirs en asphalte -	@ 2 35	854 58		
26.74	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours -	@ 4 20	112 31	946 89	
<u>RUE ALBERT</u>					
976.02	verges carrées de trottoirs en asphalte	@ 2 35	2293 65		
83.62	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours -	@ 4 20	351 20	2644 85	
<u>RUE QUESNEL.</u>					
488.73	verges carrées de trottoirs en asphalte -	@ 2 35	1148 51		
123.67	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours	@ 4 20	519 41	1667 92	
<u>RUE COURSOL.</u>					
351.74	verges carrées de trottoirs en asphalte -	@ 2 35	826 59	826 59	
	T O T A L.			\$9429.51	

317

Montréal, 16 Novembre 1893.

J. Bastien
Ing. des Tr. de St. C. de M.

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Nov. 20th 1892

HENRY IRWIN ESQ. C.E.
& P. L. S.
C. P. R'Y.

Dear Sir,

Don't you think Ste Cunegonde ought to have from your Company an answer about those streets on Souvenir property. You know that the sewer built by the City of Montreal on Souvenir Street is blocked at the lower end and we will have to build that sewer on Pacific Avenue to give them an outlet. It is certainly going to be a bad thing if this work is any more delayed -

Hoping you will hurry up this matter, I remain -
YOURS TRULY.

(sign) J. Emile Vanier

ENGINEER CITY OF STE. CUNEGONDE.

291

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE
OF
Railroads, Tramways, Roads,
Water Works, Sewers,
ORGANIZATION OF STEAM,
Water and Electric Motive Power,
Electric Lighting and Electric Railways,
Surveys, &c
PATENTS, TRADE MARKS
IN
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

J. EMILE VANIER,
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec
Member of the Society of Hygiene of Paris
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 20th. 1893

Wm. Glendinning & Son.

145 William Street.


Montreal -

Dear Sir,

Would you please let me have here for to-morrow complete statement of goods sent to Ste Cunégonde in 1893 up to date, with money received a/c by you.

In so doing you would greatly oblige -

Yours Truly.

Copie 

CHIEF ENGINEER STE CUNEGONDE.

292

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

City of St. Cunegonde.

Amount paid to John Brennan as
Inspector for Sewers and Taving.
During 1893.

1 st Order	Given 22 June 1893 for 16 1/2 days inspection from 20 May at 12 o'clock to the 17 June @ 2.00	\$ 33.00
2 nd Order	Given on the 5 th July for 11 days inspection from 19 June to the 30 June @ 2.00	22.00
3 rd Order	Given on the 21 July for 13 days inspection from 1 st July to the 14 July @ 2.00	26.00
4 th Order	Given on the 5 th August for the balance due on month of July that is 25 days @ 2.50 = \$ 62.50 Given by order of the 2 nd July. 26.00	36.50
5 th Order	Given on the 2 nd August for 12 days inspection from the 30 July to the 12 August @ 2.50	30.00
6 th Order	Given on the 1 st September for 12 days inspection from the 18 Aug. to the 30 Aug. @ 2.50	30.00
7 th Order	Given on the 16 Sept. for 18 days inspection from the 28 Aug. to the 16 September @ 2.50	45.00
8 th Order	Given on the 5 th October for 12 days inspection from the 16 September to the 23 September @ 2.50	30.00
9 th Order	Given on the 20 October for 18 days inspection from the 23 September to the 10 October. @ 2.50	45.00
10 th Order	Given on the 11 November for 18 days inspection from the 14 October to the 1 st November @ 2.50	45.00
11 th Order	Given on the 21 st November for 13 days inspection from the 8 November to the 20 November 1893. @ 2.50	32.50
Total		\$ 375.00

325

Canadian Pacific Railway Company,

Office of the Solicitor

Montreal,

Nov. 21st. 189 2.

J. EMILE VANIER ESQ

Engineer for the
City of Ste. Canegonde.
Imperial Building CITY.

Dear Sir;

Your letter to Mr. Irwin of 20th. instant
has been referred to me. I have drafted the deeds to be
executed between your Corporation and this Company, and they
are now before the Vice-President for approval.

As soon as they are approved I shall submit
them to the City for execution so as to close this matter up.

Yours truly ;

R. J. McKeen

294

P49/A2,3

2 0 4

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Sainte-Anne 21 Novembre 1893

J.B. Vanier Ecr

/// Ingénieur Montreal

Monsieur,

D.Lanthier et H Lemay propriétaires
sur la rue Calumet voudraient avoir un permis pour con-
nection d'égout.

veuilles je vous prie M^{rs} faire un estimé
du cout de ce travail et nous le faire parvenir dans les
huit jours qui suivront cet avis.

Votre etc

Ch. J. Forliès
Greffier

326

P49/A2,3

2 0 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Sainte Cuthegonde 22 Novembre 1893

J.E. Vanier Fer

Ingenieur Montreal

Monsieur,

A sa session du 20 courant le Conseil, sur proposition de Mr A.S. Delisle secondé par Mr W.F. Lyneburner a unanimement adopté la résolution suivante:

Que l'Ingenieur de la Cité recoive instruction d'étudier quel serait le mode de pavage le plus avantageux et le plus économique pour paver nos ruelles et faire rapport le plus tôt possible.

Votre etc

Chas. J. Forster
Greffier

323

P49/A2,3

2 0 6

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Montréal, 22 Novembre 1893 -

La Corporation de la Cité de Ste Cunégonde
de Montréal -

Doit à -

Bastien & Valiquette -

Reconstruction du pavage en asphalte au-
dessus des nouveaux égouts construits en
1893, et ce au taux des réparations suivant
contrat -

1o- Rue Vinet au coin de la Rue Delisle

55.15 verges carrées de pavage nouveau en

asphalte - @ 3.90 \$215.08

2o- Rue Vinet au coin de la Rue Quesnel

15.28 verges carrées de pavage nouveau en

asphalte - @ 3.90 59.59

3o- Rue Vinet au coin de la Rue Gausse -

14.48 verges carrées de pavage nouveau en

asphalte - @ 3.90 56.31

TOTAL.

\$330.98

Riel C/M

*Reparations B&V
pour être chargés à la Ville*

295-

Montréal, 23 Novembre 1893

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE.

CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'estimé final des divers travaux de voirie, exécutés par M.M. Bastien & Valiquette dans les rues de Ste. Cunégonde en 1893. Le tout a été mesuré, estimé et révisé avec soin comme vous le verrez d'ailleurs et les taux sont, soit, basés sur les prix de soumission, soit sur conventions verbales avec votre Conseil ou des Membres dûment autorisés de votre Conseil, ou encore sur les prix courants de semblables travaux avec garantie du contracteur, quant au pavage à faire ultérieurement sur des terres fraîchement remuées.

Je me permettrai de vous faire remarquer M.M. que dans le cas du posage des puisards par M.M. Bastien & Valiquette, le prix alloué est de \$30.00 pour chaque puisard, votre corporation fournissant le puisard, les contracteurs avaient ~~exécuté~~ donc à faire l'excavation et le remplissage, à fournir et poser le branchement en grès jusqu'à l'égoût principal ainsi qu'à mettre en place les puisards; ils sont aussi responsables du remplissage ~~en~~ pour ainsi dire pendant 10 ans en vue du pavage à faire ou déjà fait sur ces rues.

Maintenant M.M. je vous ~~rappelais~~ rappelle que M.M. Bastien & Valiquette vous ont déjà adressé une soumission pour mise en place des puisards au taux de \$55.00 pour chacun de ces puisards d'après l'information reçue de Mr Ducharme votre ex-Greffier, ce prix comprenait la fourniture du puisard en fonte, par conséquent si l'on déduit de \$55.00 la somme de \$24.50, coût du puisard, que vous avez fourni vous-mêmes, il reviendrait à ces M.M. \$30.50, j'ai alloué \$30.00. Le travail a été ordonné par votre Corporation à M.M. Bastien & Valiquette sans autre convention. Je suis par conséquent

298

séquent

P49/A2,3

2 0 8

1 2 3 4 5 6 7 8

conséquent d'opinion que le prix de soumission reste.

Il reste encore M.M. aux contracteurs à niveler le pavage des entrées de cours à certains endroits que je leur ai indiqués; ce travail sera fait ces jours-ci.

Je profiterai de l'occasion M.M. pour faire rapport que les travaux exécutés par M.M. Bastien & Valiquette cette année sont de 1er ordre sous tous les rapports, comme d'ailleurs vous avez pu le constater vous-mêmes à maintes reprises, et je crois que le tout comme le répétait encore Mr l'Inspecteur St. George, la semaine dernière, est infiniment supérieur aux travaux analogues exécutés à Montréal jusqu'à date. -

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur.

Copie de l'original
J. Guibé

Ingénieur en Chef de la Cité de
Ste Cunégonde de Montréal -

✓

297

— Montréal, 23 Novembre 1893 —

A son Honneur le Maire et à Messieurs

les Echevins de la Cité de

Ste Cunégonde de Montréal -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que le total des travaux ordinaires et extras exécutés par M.M. les Contracteurs Bastien & Valiquette chez vous, en 1893, jusqu'à date sont les suivants:

10- Travaux pavages, trottoirs et égouts
d'après rapport du 16 Novembre ci-joint. \$130352.11

20- Travaux extras d'après
rapport du 23 Novembre 1893. 2398.05

T O T A L.

\$132750.16

ET DEDUIRE:

10-Estimé, Mai 15, 1893 \$11610 00

28 " Août 11 " 28539.86

30 " " " " 5362 49

40 " Septembre 20 " 55370 67

50 Retenue pour garantie 10 ans 5953 31

\$106836.33

Balance due à M.M. Bastien & Valiquette, au

23 Novembre 1893. -

\$ 25913.84

Copie du Bureau

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre obéissant serviteur

J. Guéde Vanier

INGENIEUR DE LA CITE DE STE CUNEGONDE DE

MONTREAL.

316

P49/A2,3

2 1 0

1 2 3 4 5 6 7 8

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

LISTE DES TRAVAUX EXTRAS EXECUTES PAR M.M. BASTIEN

& VALIQUETTE EN 1893. -

Le tout basé sur prix de soumission, évaluation suivant prix ordinaires, et mesurages précis, révisés à date.

Les prix comprennent en outre la garantie des Contracteurs, quant au pavage à faire ultérieurement sur les rues où les excavations ont été pratiquées, soit pour égouts, etc. -

REPARATION DE L'EGOUT EN BRIQUE DE 3'x 2'DE LA

RUE DELISLE.

765	heures de journaliers	@ 0 18	\$137 70	
120	heures de briquetiers	@ 0 50	60 00	
140	heures de charroyage	@ 0 25	35 00	
15	Barils de ciment	@ 3 00	45 00	
4	Voyages de sable	@ 1 00	4 00	
6400	Briques "bevel"	@ 14 00	89 60	
9	nuits de gardien	@ 1 75	15 75	
3	planches de 1'x 6"x 15"	@ 0 50	1 50	
1	feuille de tuyau de 9"	@ 0 60	0 60	
1	Cintre	@ 3 00	3 00	\$392 15

REPARATION DE L'EGOUT DE LA RUE ALBERT.

5	Heures de briquetier	@ 0 50	2 50	
10	heures de journalier	@ 0 18	1 80	
100	briques	@ 14 00	1 40	
1/2	Baril de ciment	@ 3 00	1 50	
1	barrique de sable	@ 0 40	0 40	
1	"manhole" neuf	@ 50 00	50 00	57 60

REPOSAGE DE LA BORDURE POUR TROTTOIR AU COIN N.O. DES RUES DOMINION & DELISLE.

5	pieds de bordure, pour trottoir reposé -	@ 0 75	3 75	3 75
A REPORTER -				\$453 60

313

MONTANT RAPPORTE.			\$ 453 50
<u>CONNECTION PARTICULIERE D'EGOÛT FAITE SUR LA</u>			
<u>RUE QUESNEL, POUR ST. AUBIN & LARIVIERE.</u>			
8	Verges de longueur	@ 5 00	40 00
<u>CONNECTION PARTICULIERE D'EGOÛT FAITE SUR</u>			
<u>LA RUE QUESNEL POUR McLAUGHLIN. -</u>			
10	verges de longueur	@ 5 00	50 00
<u>PUISARDS.</u>			
<u>RUE COURSOL.</u>			
7	Puisards posés	@ 30 00	210 00
1	Puisard enlevé	@ 10 00	10 00
2	"manholes" exhausés	@ 2 00	4 00
<u>RUE QUESNEL.</u>			
7	Puisards posés	@ 30 00	210 00
2	Enlevés (puisards)	@ 10 00	20 00
3	"manholes" exhausés	@ 2 00	6 00
<u>RUE ALBERT</u>			
16	Puisards posés	@ 30 00	480 00
5	puisards enlevés	@ 10 00	50 00
5	"manholes" exhausés	@ 2 00	10 00
<u>RUE DELISLE</u>			
4	Puisards posés	@ 30 00	120 00
4	Puisards enlevés	@ 10 00	40 00
2	"manholes" exhausés	@ 2 00	4 00
<u>CALUMET PLACE.</u>			
2	Puisards posés.	@ 30 00	60 00
A REPORTER -			\$1767 50

3/2

P49/A2,3



		MONTANT RAPPORTÉ -		\$1767 50
<u>RUE ST. ANTOINE.</u>				
6	Puisards posés	@ 30 00	180 00	
I	Puisard découpé pour laisser passer un tuyau à gaz.		3 00	183 00
<u>RUE DOMINION.</u>				
2	Puisards posés	@ 30 00	60 00	60 00
<u>RUE WILLIAM</u>				
4	Puisards posés	@ 30 00	120 00	120 00
<u>RUE VINET.</u>				
2	Puisards posés	@ 30 00	60 00	60 00
<u>RUE DUVERNAY.</u>				
I	Puisard déplacé au coin Sud-Est de Vinet et Duvernay. -	@ 10 00	10 00	10 00
<u>TRANCHEES EXTRAS.</u>				
Extension en grès de l'égout de la rue St. Antoine, pour introduction du branchement d'un puisard: -				
2	Verges courantes d'égout	@ 3 00	6 00	
Excavation au coin S.E. des rues Albert et Dominion.:				
5 1/3	Verges courantes -	@ 3 00	16 00	
Excavation au coin des rues Albert et Dominion.				
2 1/3	Verges courantes.	@ 3 00	7 00	29 00
TOTAL DES EXTRAS PAYABLES PAR LA CORPORATION.				\$2229 50

311

TRAVAUX DE REPARATION AU PAVAGE EN ASPHALTE EXECUTES PAR
 M.M. BASTIEN ET VALIQUETTE ET CHARGEABLE À LA MON-
 TREAL WATER & POWER COMPANY, PAR LA CORPO-
 RATION DE LA CITE DE STE. CUNE-
 GONDE DE MONTREAL.

<u>RUE QUESNEL.</u>			
Vis-à-vis le No. 191, une coupe dans l'asphalte, mesurant 6'6" x 6'0" et faisant en tout 4 1/3 verges carrées de pavage à remplacer -	@ 3 90	16 90	\$16 90
<u>RUE NAPOLEON.</u>			
VIS-à-vis le passage de Monsieur Hénault, une coupe dans l'asphalte mesurant 6 verges & 2/3 carrées.	@ 3 90	26 00	26 00
<u>RUE ST. JACQUES.</u>			
Vis-à-vis le No. 1494, une coupe mesurant 4 2/3 verges carrées.	@ 3 90	18 20	18 20
<u>RUE VINET.</u>			
Un morceau de béton remplacé sur le trottoir au coin S.E. Vinet et Coursol, mesurant 2 2/3 carrées -	@ 1 00	2 66	2 66
<u>RUE DELISLE.</u>			
Un morceau de béton sur le pavage de la rue Delisle, mesurant 21 vg	@ 1 25	26 25	26 25
<u>RUE ALBERT.</u>			
Un morceau de béton remplacé sur le trottoir de la rue Albert, vis-à-vis la fonderie de M. Finlay, mesurant 2 verges carrées -	@ 1 25	2 50	2 50
A REPORTER -			\$92 51

310

P49/A2,3

2 1 4

2	3	4	6	7	8
---	---	---	---	---	---

MONTANT RAPPORTÉ -			\$ 92 51
<u>EXHAUSSEMENT DES PUIITS DE VALVES.</u>			
<u>RUE QUESNEL.</u>			
I	Puits exhaussé	@ I 50	I 50 \$ I 50
<u>RUE ALBERT</u>			
2	Puits exhaussés	@ I 50	3 00 3 00
<u>RUE DELISLE</u>			
I	Gros puits exhaussé au coin de la rue Vinet	@ 5 00	5 00 5 00
TOTAL DES EXTRAS REMBOURSABLES PAR LA MONTREAL WATER & POWER CO.			\$102 01
<u>TRAVAUX DE REPARATION DE PAVAGE, EXECUTES PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE ET CHARGEABLE A J. COATES & CO. PAR LA CORPORATION DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.</u>			
Un morceau de béton au coin des rues Delisle & Dominion, mesurant 17 3/4 verges carrées. -			
		@ I 25	22 18 22 18
TOTAL DES EXTRAS REMBOURSABLES PAR J. COATES & CO.			22 18
<u>TRAVAUX DE REPARATION DE PAVAGE EXECUTES PAR LES MEMES CONTRACTEURS, ET CHARGEABLE A J. LUTTRELL & CO.</u>			
Un morceau de béton sur la Rue Albert mesurant 3 1/2 verges carrées -			
		@ I 25	4 37
Un branchement d'égoût particulier - 10 verges de longueur.			
		@ 4 00	40 00
TOTAL DES EXTRAS REMBOURSABLES PAR J. LUTTRELL & CO.			44 37
			RESUMÉ.

309

P49/A2,3

2 1 5



R E S U M É.

Extras pour la Corporation	\$2229 50
" remboursables par la "Montreal Water & Power Company"	102 01
Extras remboursables par J. Coates & Co.	22 18
" " J. Luttrell & Co.	44 37
T O T A L.	\$2398 06

MONTREAL, 23 NOVEMBRE 1893. -

J. Guitevaux

INGENIEUR. DE LA CITE DE STE EUNEGONDE DE MONTREAL

308

P49/A2,3

2 1 6



Montréal, 30 Novembre 1893 -

C.F. Porlier Ecr -
Greffier de la Cité de Ste
Cunégonde de Montréal -

*définies
4 copies*

Cher Monsieur,

S'il vous plaît retenir sur les argents re-
venant à M.M. Bastien & Valiquette la somme de \$227.00 pour
158 1/2 jours d'inspection d'égoût à Ste Cunégonde à \$2.00
par jour, dimanches et fêtes exceptés, suivant contrat et
compté du 30 Mai à Midi, jusqu'au 11 Novembre 1893.

J'ai l'honneur d'être,

Cher Monsieur,

Votre bien dévoué.

Copie
✓

J. Emile Vaivies

Ing. Cité de Ste Cunégonde de
Montréal -

P. S. Le nombre de jours d'inspection d'égoût chargeable à
Monsieur Moreau, votre Contracteur, pour travaux des
rues William & Tracey est de 34 jours. Les frais d'ins-
pection devant être retenus sur les sommes qui doivent
revenir à Monsieur Moreau sur ses travaux de la rue
Tracey. -

324

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

 **W. GARDINER & SON,**
IRON FOUNDERS AND
STOVE MANUFACTURERS,
Montreal, **LEADER** 
Dec 21st, 1893.

J. Emile Vanier, Esq.

Imperial Building. City.

Dear Sir:-

In answer to your favor of the 20th inst. re goods supplied to the Corporation of St. Cuneonde this year, please find enclosed statement as requested, showing balance due us of \$297.00. We would be pleased to get that amount before the end of the present month.

Yours truly,

Wm Gardiner & Son
Gardiner

335-

P49/A2,3

2 1 8

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Montréal, 29 Décembre 1893 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE
DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez
payer à Messrs. Glendinneng & Son, la somme de deux cent -
quatre-vingt-dix-sept piastres (\$297.00) balance de compte
de puisards fournis par ces M.M. à Votre Corporation en 1893,
le tout d'après facture ci-jointe.

J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE M.M.

VOTRE TRES OBEISSANT SERVITEUR.

Copie Bureau (Révisé) *J. Emile Vaies*

ING. CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL

N. B. 12 puisards @ \$24.75 = \$297.00 -

337

P49/A2,3

2 1 9

1 2 3 4 5 6 7 8